

Avis de convocation à l'assemblée
générale annuelle des actionnaires
pour 2018 et circulaire de sollicitation
de procurations par la direction

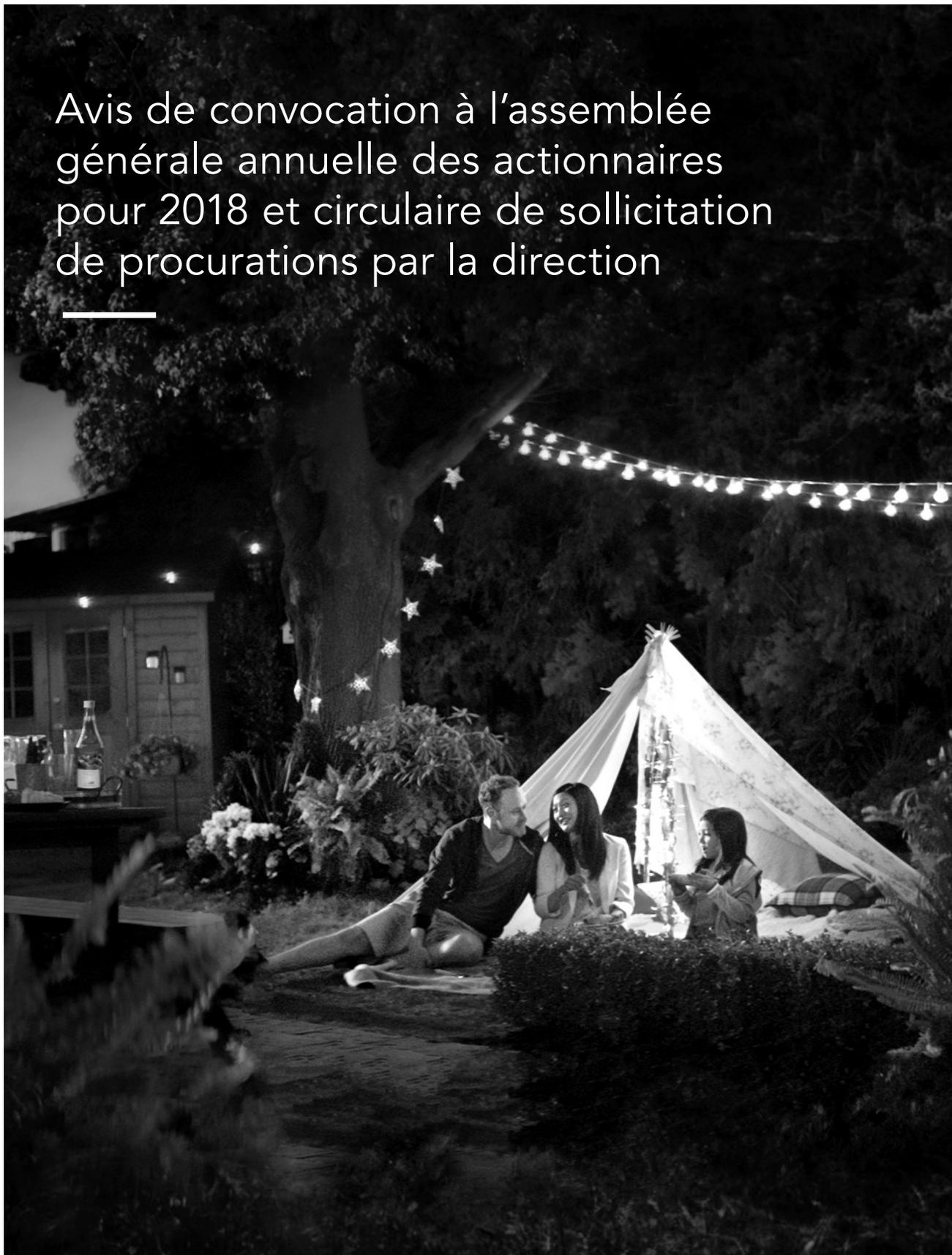


Table des matières

| | | | |
|--|-----------|--|-----------|
| Invitation aux actionnaires | i | | |
| Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle des actionnaires | ii | | |
| Circulaire de sollicitation de procurations par la direction | 1 | | |
| SECTION 1. Sommaire | 1 | | |
| Assemblée générale annuelle des actionnaires | 1 | | |
| Questions soumises à l'assemblée | 2 | | |
| SECTION 2. Vote à l'assemblée générale annuelle | 5 | | |
| SECTION 3. Avis aux actionnaires véritables | 7 | | |
| SECTION 4. Démarche en matière de gouvernance | 8 | | |
| Vote majoritaire | 8 | | |
| Départ à la retraite et remplacement des membres du conseil d'administration | 8 | | |
| Politique de diversité des membres du conseil d'administration | 8 | | |
| SECTION 5. Candidats proposés à l'élection au poste d'administrateur | 9 | | |
| Candidats au conseil | 9 | | |
| Participation en actions des administrateurs en poste | 16 | | |
| Indépendance des administrateurs et autres relations | 17 | | |
| Appartenance à d'autres conseils d'administration | 18 | | |
| SECTION 6. Mandat du conseil et des comités | 19 | | |
| Membres des comités | 19 | | |
| Sommaire des réunions tenues par le conseil et les comités | 19 | | |
| Relevé des présences | 20 | | |
| Évaluation du conseil d'administration | 21 | | |
| Planification stratégique | 22 | | |
| Gestion du risque | 22 | | |
| Éthique commerciale | 23 | | |
| Rémunération des administrateurs | 23 | | |
| SECTION 7. Rapports des comités du conseil | 26 | | |
| Rapport du comité d'audit | 26 | | |
| Rapport du comité de gouvernance | 28 | | |
| Rapport du comité des mises en candidature | 29 | | |
| Rapport du comité des ressources humaines | 30 | | |
| | | SECTION 8. Déclaration de la rémunération de la haute direction | 31 |
| | | INTRODUCTION | 31 |
| | | Rôle, composition et expérience du comité des ressources humaines | 31 |
| | | Planification de la relève | 32 |
| | | Représentation des femmes à la haute direction | 32 |
| | | Philosophie et procédure en matière de rémunération | 32 |
| | | Rémunération et risques | 33 |
| | | Consultant du comité des ressources humaines | 34 |
| | | Étalonnage de la rémunération | 35 |
| | | ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION | 35 |
| | | Éléments de la rémunération de la haute direction | 35 |
| | | Décisions en matière de rémunération pour l'exercice 2018 | 40 |
| | | Rémunération des membres de la haute direction visés | 42 |
| | | Attributions au titre d'un régime incitatif | 43 |
| | | Graphique de rendement | 45 |
| | | Régimes de retraite, prestations et autre rémunération | 46 |
| | | Contrats de travail et ententes relatives à la retraite | 48 |
| | | SECTION 9. Prêts aux administrateurs, aux dirigeants et aux employés | 49 |
| | | SECTION 10. Information supplémentaire | 50 |
| | | Assurance des administrateurs et des dirigeants | 50 |
| | | Notice annuelle | 50 |
| | | Communications avec le conseil d'administration | 50 |
| | | SECTION 11. Approbation des administrateurs | 50 |
| | | Annexe A – Énoncé des pratiques en matière de gouvernance | 51 |
| | | Annexe B – Mandat du conseil d'administration | 57 |
| | | Annexe C – Principales informations sur le régime d'options d'achat d'actions d'Empire | 60 |
| | | Renseignements à l'intention des actionnaires et des investisseurs | 62 |

Invitation aux actionnaires

EMPIRE
COMPANY LIMITED

Le 19 juillet 2018

À tous les actionnaires,

Nous sommes heureux de vous inviter à vous joindre à notre conseil d'administration ainsi qu'aux membres de notre haute direction lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour 2018 :

Le 13 septembre 2018
À 11 h (heure de l'Atlantique)
Cineplex Cinemas
612 East River Road
New Glasgow (Nouvelle-Écosse)

Les questions devant être examinées à cette assemblée et faire l'objet d'un vote sont présentées dans l'avis de convocation à l'assemblée générale annuelle et dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction qui accompagnent la présente invitation. De plus, l'assemblée vous permettra de rencontrer les personnes responsables du rendement d'Empire Company Limited, d'assister à leur présentation et de leur poser des questions.

Empire s'est engagée à vous tenir, vous, nos investisseurs, informés sur votre placement. Notre rapport annuel de 2018 et nos rapports trimestriels sont disponibles sur notre site Web à www.empireco.ca ou à www.sedar.com, ou vous pouvez en demander un exemplaire, par écrit, à l'adresse suivante :

Relations avec les investisseurs
Empire Company Limited
115 King Street
Stellarton (Nouvelle-Écosse)
B0K 1S0
Courriel : investor.relations@empireco.ca

Nous diffuserons l'assemblée générale annuelle sur le Web à www.empireco.ca. Ce site contient de l'information utile sur notre société et vous êtes invités à le visiter avant l'assemblée.

En espérant vous rencontrer à l'assemblée du 13 septembre 2018, nous vous prions de recevoir l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(signé) « James M. Dickson »

(signé) « Michael Medline »

James M. Dickson
Président du conseil

Michael Medline
Président et chef de la direction

Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle des actionnaires

EMPIRE
COMPANY LIMITED

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'assemblée générale annuelle des actionnaires d'Empire Company Limited (« Empire ») aura lieu :

Le 13 septembre 2018
À 11 h (heure de l'Atlantique)
Cineplex Cinemas
612 East River Road
New Glasgow (Nouvelle-Écosse)

aux fins suivantes :

1. recevoir et étudier les états financiers consolidés audités d'Empire pour l'exercice terminé le 5 mai 2018, de même que le rapport de l'auditeur s'y rapportant;
2. élire les administrateurs pour l'année suivante et fixer à 18 le nombre maximum d'administrateurs;
3. approuver la rémunération des administrateurs pour l'année suivante;
4. nommer l'auditeur pour l'année suivante;
5. autoriser les administrateurs à fixer la rémunération de l'auditeur;
6. étudier une résolution consultative sur la rémunération de la haute direction; et
7. traiter toute autre question pouvant être dûment soumise à l'assemblée.

Votre présence à cette assemblée est la bienvenue.

Les porteurs d'actions ordinaires de catégorie B qui ne peuvent assister à l'assemblée en personne sont priés de remplir, de signer, de dater et de retourner le formulaire de procuration ci-joint à l'intention des porteurs d'actions ordinaires de catégorie B, dans l'enveloppe prévue à cette fin, au secrétaire d'Empire, 115 King Street, Stellarton (Nouvelle-Écosse) B0K 1S0.

Les porteurs d'actions sans droit de vote de catégorie A ont le droit de voter à l'égard de la résolution consultative sur la rémunération des membres de la haute direction. Les porteurs d'actions sans droit de vote de catégorie A qui ne peuvent assister eux-mêmes à l'assemblée peuvent désigner un fondé de pouvoir pour assister à l'assemblée, parler en leur nom et voter à l'égard de la résolution consultative sur la rémunération des membres de la haute direction en remplissant le formulaire de procuration ci-joint à l'intention des porteurs d'actions sans droit de vote de catégorie A, et en le retournant dans l'enveloppe prévue à cette fin, à l'adresse suivante :

AST Trust Company (Canada)
aux soins du service des procurations
C. P. 721
Agincourt (Ontario)
M1S 0A1

Fait à Stellarton (Nouvelle-Écosse), le 19 juillet 2018.

SUR L'ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(signé) « Doug Nathanson »

Doug Nathanson

Vice-président principal, chef du contentieux et secrétaire

Circulaire de sollicitation de procurations par la direction

Section 1.

Sommaire

Le présent sommaire indique les faits saillants contenus ailleurs dans la présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction (la « **circulaire** ») à l'égard d'Empire Company Limited (« **Empire** » ou la « **Société** »). Ce sommaire ne contient pas tous les renseignements dont vous devriez tenir compte et vous êtes priés de lire la circulaire au complet avant de voter.

Assemblée générale annuelle des actionnaires

Date : Le 13 septembre 2018
Heure : 11h (heure de l'Atlantic)
Endroit : Cineplex Cinemas
612 East River Road
New Glasgow (Nouvelle-Écosse)

Date de référence : Le 23 juillet 2018
Vote : Tout porteur d'actions ordinaires de catégorie B inscrit au registre au moment de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société (l'« **assemblée** ») aura le droit d'assister et de voter à l'assemblée, en personne ou par procuration. Tout porteur d'actions sans droit de vote de catégorie A inscrit au registre au moment de l'assemblée aura le droit d'assister et de prendre la parole à l'assemblée, en personne ou par procuration, mais n'aura pas le droit d'y voter, sauf en ce qui concerne le vote à titre consultatif non contraignant concernant la rémunération de la haute direction.

Ordre du jour de l'assemblée

1. Recevoir les états financiers consolidés audités;
2. Élire les administrateurs et fixer à 18 le nombre maximum d'administrateurs;
3. Approuver la rémunération des administrateurs;
4. Nommer PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. à titre d'auditeur pour l'exercice 2019;
5. Autoriser les administrateurs à fixer la rémunération de l'auditeur; et
6. Vote à titre consultatif concernant la rémunération de la haute direction.

Questions soumises au vote

| Résolutions | Recommandation du conseil concernant le vote |
|---|--|
| Élire les membres du conseil d'administration | À L'ÉGARD DE CHAQUE CANDIDAT AU POSTE D'ADMINISTRATEUR |
| Fixer à 18 le nombre maximum d'administrateurs | En faveur |
| Approuver la rémunération des administrateurs | En faveur |
| Nommer PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. à titre d'auditeur pour l'exercice 2019 | En faveur |
| Autoriser les administrateurs à fixer la rémunération de l'auditeur | En faveur |
| Vote à titre consultatif concernant la rémunération de la haute direction | En faveur |

Sur recommandation du conseil d'administration, les personnes nommées dans le formulaire de procuration ci-joint ont l'intention d'exercer les droits de vote rattachés aux actions représentées en faveur des résolutions tel qu'il est indiqué ci-dessus. Chacune de ces questions doit être approuvée à la majorité des voix exprimées.

Questions soumises à l'assemblée

On peut aussi consulter ces documents sur les sites Web www.sedar.com ou www.empireco.ca.

1. États financiers consolidés audités

Les états financiers consolidés audités d'Empire pour l'exercice terminé le 5 mai 2018, de même que le rapport de l'auditeur s'y rapportant, seront présentés à l'assemblée. Ces états financiers consolidés audités et le rapport de l'auditeur s'y rapportant ont été postés aux actionnaires inscrits et aux actionnaires qui sont des propriétaires véritables ayant demandé de recevoir un exemplaire en même temps que le présent avis de convocation à l'assemblée générale annuelle des actionnaires et la circulaire. On peut obtenir des exemplaires supplémentaires de ces documents sur demande au service des relations avec les investisseurs de la Société et des exemplaires de ceux-ci seront également disponibles à l'assemblée.

2. Élection des membres du conseil d'administration

Le nombre d'administrateurs devant être élus lors de l'assemblée est fixé à 14. Leur mandat expire à la prochaine assemblée générale annuelle ou lors de leur démission ou départ à la retraite, selon le premier événement. Pour de plus amples renseignements au sujet des candidats au poste d'administrateur. Se reporter à la rubrique de la présente circulaire intitulée « Candidats proposés à l'élection au poste d'administrateur ». Les tableaux suivants présentent des renseignements sommaires au sujet de chacun des candidats au poste d'administrateur. Chacun des administrateurs actuels de la Société est également administrateur de la filiale en propriété exclusive d'Empire, Sobeys Inc. (« **Sobeys** »).

| CANDIDATS AU POSTE D'ADMINISTRATEUR – ADMINISTRATEURS ACTUELS SE PORTANT CANDIDATS À L'ÉLECTION | | | | | | | | | | | |
|---|-----|-----------------------|--|-------------|---|----|-----|-----|---|-------------------------------------|---|
| Nom | Âge | Administrateur depuis | Fonction | Indépendant | Comités permanents auxquels siège actuellement l'administrateur ¹⁾ | | | | Siège actuellement au conseil d'autres émetteurs assujettis | Résultats du vote de 2017 en faveur | Total des présences aux réunions durant l'exercice 2018 |
| | | | | | CA | CG | CRH | CMC | | | |
| Cynthia Devine | 54 | 2013 | Chef des finances Maple Leaf Sports & Entertainment | ✓ | P | ✓ | | ✓ | | 100 % | 95 % |
| James M. Dickson | 60 | 2015 | Conseil juridique, Stewart McKelvey | ✓ | | | | | Clearwater Seafoods Incorporated FPI Crombie | 100 % | 100 % |
| Sharon Driscoll | 56 | 2018 | Chef des finances, Ritchie Bros. Auctioneers Inc. | ✓ | ✓ | | | | | s.o. | 100 % |
| Gregory Josefowicz | 65 | 2016 | Administrateur de sociétés | ✓ | | | | ✓ | United States Cellular Corporation | 100 % | 91 % |
| Sue Lee | 66 | 2014 | Administratrice de sociétés | ✓ | | | | ✓ | Waste Connections Inc. | 100 % | 100 % |
| William Linton | 64 | 2015 | Administrateur de sociétés | ✓ | | ✓ | P | ✓ | Groupe TMX | 100 % | 100 % |
| Michael Medline | 55 | 2017 | Président et chef de la direction, Empire et Sobeys | | | | | | | 100 % | 100 % |
| Martine Reardon | 56 | 2017 | Administrateur de sociétés | ✓ | ✓ | | | | | 100 % | 100 % |
| Frank C. Sobey | 65 | 2007 | Administrateur de sociétés | ✓ | | ✓ | | | FPI Crombie | 100 % | 100 % |
| John R. Sobey | 69 | 1979 | Administrateur de sociétés | ✓ | ✓ | | | | | 100 % | 100 % |
| Karl R. Sobey | 63 | 2001 | Administrateur de sociétés | ✓ | | | | ✓ | | 100 % | 100 % |
| Paul D. Sobey | 61 | 1993 | Administrateur de sociétés | ✓ | | ✓ | | | FPI Crombie | 100 % | 100 % |
| Rob G.C. Sobey | 51 | 1998 | Administrateur de sociétés | ✓ | | ✓ | ✓ | | DHX Media Ltd. Norvista Capital | 100 % | 100 % |
| Martine Turcotte | 57 | 2012 | Présidente, direction du Québec, BCE Inc. et Bell Canada | ✓ | ✓ | P | | P | CIBC | 100 % | 84 % |

Note :

1) Ces renseignements reflètent les comités auxquels siège l'administrateur en date du 5 mai 2018. Comité d'audit – CA, comité de gouvernance – CG, comité des ressources humaines – CRH, comité des mises en candidature – CMC et président – P. Outre les comités permanents, le conseil a établi un comité spécial pour superviser la transformation dans le cadre du projet Sunrise. Voir la page 19 de la présente circulaire pour les détails.

3. Rémunération à titre d'administrateur

Le conseil recommande aux actionnaires d'approuver la rémunération des administrateurs indiquée ci-après pour la période de 12 mois commençant le 13 septembre 2018. La rémunération recommandée ne représente aucun changement par rapport à l'année précédente. Pour de plus amples renseignements au sujet de la rémunération des administrateurs, se reporter à la rubrique « Rémunération des administrateurs » de la présente circulaire.

| RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS PROPOSÉE | |
|--|------------|
| Rémunération annuelle des administrateurs | 100 000 \$ |
| Rémunération annuelle du président du conseil | 400 000 \$ |
| Jetons de présence | |
| • Conseil | 2 000 \$ |
| • Comité | 2 000 \$ |
| • Téléphone (conseil ou comité) | 1 500 \$ |
| Rémunération annuelle des présidents des comités | |
| • Audit | 30 000 \$ |
| • Ressources humaines | 25 000 \$ |
| • Gouvernance et(ou) mises en candidature | 15 000 \$ |
| Rémunération annuelle des membres des comités | |
| • Audit | 5 000 \$ |
| • Ressources humaines | 5 000 \$ |
| • Gouvernance et(ou) mises en candidature | 4 000 \$ |

Le conseil a établi que les administrateurs de la Société devaient être propriétaires d'actions (soit toute combinaison d'actions sans droit de vote de catégorie A, d'actions ordinaires de catégorie B et d'unités d'actions différées (« UAD »)) correspondant à au moins quatre fois leur rémunération à titre d'administrateur, ce qui est approprié pour les administrateurs de la Société, à l'exception du chef de la direction à l'endroit duquel le conseil a établi une obligation différente. Sur le fondement d'une rémunération actuelle des administrateurs au montant de 100 000 \$, les lignes directrices concernant la propriété d'actions exigent un avoir minimum de 400 000 \$ composé de toute combinaison d'actions sans droit de vote de catégorie A, d'actions ordinaires de catégorie B et d'UAD. Les administrateurs doivent tous affecter au moins 50 pour cent de leur rémunération totale à l'achat d'UAD jusqu'à ce qu'ils atteignent le seuil minimum, et chaque fois que leur propriété d'UAD devient inférieure à ce seuil.

4. Nomination de l'auditeur

Le cabinet PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a été nommé pour la première fois en tant qu'auditeur de la Société le 24 juin 2015. Le comité d'audit a examiné l'indépendance et le rendement de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. après l'achèvement de sa troisième année en tant qu'auditeur externe de la Société. Sur le fondement de cet examen, il a été recommandé au conseil que ce cabinet soit nommé de nouveau. Le conseil recommande aux actionnaires de nommer PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. en tant qu'auditeur de la Société pour l'exercice 2019. On peut trouver davantage de renseignements sur cette recommandation dans la section de la présente circulaire intitulée « Rapport du comité d'audit ».

5. Autorisation des administrateurs à fixer la rémunération de l'auditeur

Le conseil recommande aux actionnaires d'autoriser le conseil à fixer la rémunération de l'auditeur.

6. Vote à titre consultatif sur la rémunération de la haute direction

Le conseil, sur la recommandation du comité de gouvernance, a établi qu'il y avait lieu de tenir à nouveau un vote à titre consultatif non contraignant à l'égard de la rémunération de la haute direction. Il s'agira du neuvième vote à titre consultatif annuel de la Société à l'égard de la rémunération de la haute direction. Lors de l'assemblée générale annuelle de 2017, 116 231 968 actions sans droit de vote de catégorie A (soit 67,0 % des actions sans droit de vote de catégorie A en circulation) étaient représentées par procuration à l'assemblée, et 86,3 % de celles-ci ont fait l'objet d'un vote en faveur de la motion. Les actions ordinaires de catégorie B ont toutes fait l'objet d'un vote en faveur de la résolution consultative.

En qualité de porteur d'actions sans droit de vote de catégorie A ou de porteur d'actions ordinaires de catégorie B, il vous sera donné l'occasion de voter « en faveur » de la philosophie d'Empire en matière de rémunération de la haute direction ou « contre » cette philosophie au moyen de la résolution suivante :

Il est résolu, à titre consultatif, ce qui suit : sans que soient diminués le rôle et les responsabilités du conseil d'administration, les porteurs d'actions sans droit de vote de catégorie A et les porteurs d'actions ordinaires de catégorie B acceptent la philosophie en matière de rémunération de la haute direction présentée dans la présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction relative à l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour 2018.

Puisque le vote est effectué à titre consultatif, il ne sera pas contraignant pour le conseil. Toutefois, le conseil et, plus particulièrement, le comité des ressources humaines (le « comité des RH »), tiendra compte des résultats du vote dans le cadre de son examen permanent de la rémunération de la haute direction.

Les tableaux ci-dessous présentent sommairement les éléments de la rémunération de la haute direction et la rémunération des membres de la haute direction visés (les « MHDV ») pour l'exercice 2018. Pour de plus amples renseignements sur la rémunération des membres de la haute direction, se reporter à la rubrique « Déclaration de la rémunération de la haute direction » de la présente circulaire.

| ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION ACTUELLE DE LA HAUTE DIRECTION | | | |
|--|---|---|--|
| Élément | Forme | Période couverte | Objectifs |
| Salaire de base | Au comptant | Annuelle | <ul style="list-style-type: none"> Tenir compte de l'étendue de la responsabilité, du rendement et de la contribution de chaque membre de la haute direction |
| Rémunération variable | Régime de participation aux bénéfices (le « RPB ») | Au comptant | <ul style="list-style-type: none"> Récompenser les membres de la haute direction qui atteignent ou dépassent les objectifs de rendement annuels |
| | Régime incitatif à long terme (le « RILT ») | Unités d'actions axées sur le rendement (les « UAR ») Unités d'actions différées (les « UAD ») | <ul style="list-style-type: none"> Récompenser les membres de la haute direction qui atteignent ou dépassent les objectifs de rendement annuels |
| | | Options d'achat d'actions d'Empire (les « options d'achat d'actions ») | <ul style="list-style-type: none"> Motiver l'équipe de la haute direction à créer une valeur à long terme pour le placement des actionnaires Fidéliser les gens de talent en offrant des occasions de rémunération concurrentielle |
| Autres éléments de la rémunération | | | |
| Rente de retraite et avantages sociaux | L'objectif des régimes de retraite de la Société est de fournir des versements périodiques aux participants des régimes durant leur retraite jusqu'à leur décès en fonction de leurs années de service en tant qu'employés. Les MHDV cotisent à un régime à cotisations déterminées et à un régime de retraite complémentaire pour les membres de la haute direction (le « RRCHD »). Les MHDV participent aux régimes d'avantages sociaux de la Société qui offrent une assurance médicale, une assurance-médicaments et une assurance dentaire, une assurance contre les maladies graves, une assurance-vie collective, une assurance en cas de décès ou de mutilation par accident, une assurance-invalidité de courte durée et une assurance-invalidité de longue durée payée par l'employé. | | |
| Avantages indirects | Des avantages indirects limités sont fournis et comprennent une voiture louée par la Société, un examen médical annuel, une allocation de planification financière pour les membres de la haute direction et une allocation d'adhésion à un club. | | |

| SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION VISÉS POUR L'EXERCICE 2018 ¹⁾ | | | | | | | | |
|--|------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--|------------------------------|--|--------------------|---------------------|
| Nom et poste principal | Salaire | Attributions fondées sur des actions | Attributions fondées sur des options | Rémunération en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres | | | Autre rémunération | Rémunération totale |
| | | | | Versements annuels (RPB) | Valeur du régime de retraite | | | |
| Michael Medline Président et chef de la direction | 900 003 \$ | 1 850 000 \$ | 900 000 \$ | 1 620 000 \$ | 263 000 \$ | | 2 779 \$ | 5 535 782 \$ |
| Michael Vels Chef des finances | 524 229 | 1 970 000 | 580 000 | 783 000 | 87 000 | | 285 940 | 4 230 169 |
| Clinton Keay Chef des finances intérimaire ²⁾ | 416 158 | 340 702 | 157 775 | 374 544 | (69 000) | | 2 316 | 1 222 496 |
| Lyne Castonguay Vice-présidente exécutive, mise en marché | 560 001 | 504 000 | 336 000 | 756 000 | 146 000 | | 2 316 | 2 304 317 |
| Simon Gagné Vice-président exécutif, ressources humaines | 488 079 | 745 500 | 297 000 | 668 250 | 303 000 | | 95 033 | 2 596 862 |
| Jason Potter Vice-président exécutif, exploitation | 559 998 | 504 000 | 336 000 | 756 000 | (28 000) | | 110 190 | 2 238 188 |

Notes :

- 1) Le tableau complet du sommaire de la rémunération figure à la page 42 de la présente circulaire.
- 2) M. Keay a été chef des finances intérimaire au début de l'exercice 2018. En date du milieu de juin, en raison de la nomination de Michael Vels en tant que chef des finances, M. Keay a assumé le rôle de vice-président exécutif, technologie et gestion de la transformation.

Section 2.

Vote à l'assemblée générale annuelle

SOLLICITATION DE PROCURATIONS

La présente circulaire est fournie dans le cadre de la sollicitation, par la direction d'Empire et pour le compte de celle-ci, de procurations des porteurs d'actions ordinaires sans droit de vote de catégorie A et de procurations des porteurs d'actions ordinaires de catégorie B (collectivement appelées la « **procuration** » ou les « **procurations** ») devant servir à l'assemblée qui se tiendra aux lieux, date et heure et aux fins indiqués dans l'avis de convocation à l'assemblée générale annuelle ci-joint. La sollicitation se fera principalement par la poste. Toutefois, des procurations peuvent également être sollicitées en personne par des dirigeants et des administrateurs de la Société. La Société paiera le coût de la sollicitation des procurations.

NOMINATION ET RÉVOCATION DES PROCURATIONS

Les personnes nommées dans le formulaire de procuration ci-joint sont administrateurs de la Société. **Un actionnaire a le droit de nommer, pour le représenter à l'assemblée, une personne autre que celles dont le nom figure dans le formulaire de procuration ci-joint.** L'actionnaire peut exercer ce droit en biffant les noms des personnes désignées et en inscrivant le nom de cette autre personne dans l'espace en blanc prévu dans le formulaire de procuration. Si personne n'est désigné, une des personnes dont le nom figure déjà dans le formulaire de procuration sera réputée avoir été nommée à titre de fondé de pouvoir de l'actionnaire aux fins précisées dans l'avis de convocation à l'assemblée générale annuelle ci-joint.

Même si le formulaire de procuration ci-joint a été signé et retourné, la procuration peut être révoquée au moyen d'un document écrit signé par l'actionnaire ou par son mandataire autorisé par écrit. Si l'actionnaire est une Société, le document doit porter le sceau de la société ou la signature d'un dirigeant ou d'un mandataire dûment autorisé de la société. Le document doit être déposé auprès du secrétaire de la Société avant le début de l'assemblée le jour de l'assemblée le jour de l'assemblée ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

EXERCICE DES DROITS DE VOTE AFFÉRENTS AUX ACTIONS REPRÉSENTÉES PAR LES FONDÉS DE POUVOIR

Les droits de vote rattachés aux actions que confère une procuration seront exercés ou feront l'objet d'une abstention de vote conformément aux directives données par l'actionnaire sur le formulaire de procuration. En l'absence de telles directives de l'actionnaire, la procuration confère aux fondés de pouvoir un pouvoir discrétionnaire relativement aux questions énoncées dans l'avis de convocation à l'assemblée générale annuelle et à d'autres questions qui peuvent être dûment soulevées à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, mais non celui de voter lors de l'élection d'une personne au poste d'administrateur de la Société, à moins qu'un candidat à cette élection, proposé de bonne foi, ne soit nommé dans la présente circulaire, ni ne leur confère-t-elle le pouvoir de voter lors d'une assemblée autre que l'assemblée précisée dans l'avis de convocation ou lors de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement. **Sauf avis contraire, lorsque James M. Dickson ou Michael Medline a été désigné pour voter au nom d'un autre actionnaire, il exercera les droits de vote ainsi :**

- a) en faveur de l'élection des personnes dont le nom figure dans la présente circulaire à titre d'administrateurs proposés de la Société pour la prochaine année et de fixer à 18 le nombre maximum d'administrateurs;
- b) en faveur de l'approbation de la rémunération des administrateurs telle qu'elle est établie dans la présente circulaire;
- c) en faveur de la nomination de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.r.c.l. à titre d'auditeur pour la prochaine année;
- d) en faveur de l'autorisation des administrateurs de fixer la rémunération de l'auditeur; et
- e) en faveur de la résolution consultative sur la rémunération de la haute direction.

La direction n'a connaissance d'aucune autre question que celles qui sont énoncées dans l'avis de convocation à l'assemblée générale annuelle ci-joint pouvant être soulevées à l'assemblée. Toutefois, si d'autres questions étaient dûment soulevées à l'assemblée, il est de l'intention des personnes dont le nom figure dans la procuration d'exercer les droits de vote que leur confère la procuration conformément à ce qu'elles croient être dans l'intérêt fondamental de la Société.

ACTIONS SANS DROIT DE VOTE DE CATÉGORIE A

Le 6 juillet 2018, la Société avait 173 548 969 actions sans droit de vote de catégorie A en circulation. Tout porteur d'actions sans droit de vote de catégorie A inscrit au registre au moment de l'assemblée aura le droit d'assister et de prendre la parole à l'assemblée, en personne ou par procuration, mais n'aura pas le droit de voter, sauf à l'égard du vote consultatif non contraignant concernant la rémunération des membres de la haute direction.

Si une offre publique d'achat en bonne et due forme (autre qu'une « opération portant sur des actions familiales » décrite ci-dessous) des actions ordinaires de catégorie B est présentée, les conditions rattachées aux actions ordinaires de catégorie B et aux actions sans droit de vote de catégorie A stipulent alors généralement que les porteurs canadiens des actions sans droit de vote de catégorie A seront aussi habilités à recevoir une offre d'achat de leurs actions sans droit de vote de catégorie A à des conditions au moins aussi favorables, y compris le prix offert. Si un initiateur acquiert des actions ordinaires de catégorie B aux termes d'une offre publique d'achat officielle et ne présente pas la même offre pour les actions sans droit de vote de catégorie A dans un délai de 60 jours, sauf en cas de décision contraire du conseil d'administration, les actions ordinaires de catégorie B ainsi acquises aux termes de l'offre, ainsi que les autres actions ordinaires de catégorie B détenues par l'initiateur et tout autre tiers agissant conjointement ou de concert avec celui-ci, seront alors converties en actions sans droit de vote de catégorie A.

Une « opération portant sur des actions familiales » s'entend d'un transfert de toute nature d'une participation dans des actions ordinaires de catégorie B à l'un ou plusieurs des descendants de J.W. Sobey, un homme d'affaires de Stellarton, en Nouvelle-Écosse, aujourd'hui décédé. À cette fin, les descendants comprennent les conjoints, les sociétés contrôlées par chacun de ces descendants ou les sociétés membres de leur groupe et fiduciaires à des fins de planification successorale de bonne foi principalement au bénéfice de ces descendants.

ACTIONS ORDINAIRES DE CATÉGORIE B

Le 6 juillet 2018, la Société avait 98 138 079 actions ordinaires de catégorie B en circulation, chacune donnant droit à une voix à l'assemblée. Tout porteur d'actions ordinaires de catégorie B inscrit au registre au moment de l'assemblée aura le droit d'assister et de voter à l'assemblée, en personne ou par procuration.

En date du 6 juillet 2018, les seuls actionnaires de la Société qui étaient propriétaires inscrits, ou que l'on savait être propriétaires véritables, directement ou indirectement, de plus de 10 pour cent des actions ordinaires de catégorie B de la Société ou qui exerçaient un contrôle sur plus de 10 pour cent desdites actions étaient les suivants :

| PROPRIÉTÉ D'ACTIONS ORDINAIRES DE CATÉGORIE B | | |
|--|------------------|---|
| Actionnaire | Nombre d'actions | Pourcentage du total des actions ordinaires de catégorie B émises et en circulation |
| Class B Holdings Limited (« CBHL ») ¹⁾ | 90 933 092 | 92,66 % |

Notes :

- 1 CBHL appartient à DFS Investments Limited, à Dunvegan Holdings Limited et à Sumac Holdings Limited, un des actionnaires de CBHL ayant une participation majoritaire dans celle-ci. Les 90 933 092 actions ordinaires de catégorie B appartenant en propriété véritable à CBHL sont ainsi inscrites :
 - a. DFS Investments Limited – 28 949 037 actions ordinaires de catégorie B
DFS Investments Limited est contrôlée par David F. Sobey. Conformément à une entente intervenue entre les actionnaires de CBHL, de même qu'à une entente intervenue entre les actionnaires de DFS Investments Limited, David F. Sobey est en mesure d'exercer un contrôle ou une emprise sur 22 965 059 des 28 949 037 actions ordinaires de catégorie B appartenant en propriété véritable à CBHL et inscrites au nom de DFS Investments Limited, et les enfants de David F. Sobey sont en mesure d'exercer un contrôle ou une emprise sur les 5 983 978 actions ordinaires de catégorie B restantes. David F. Sobey est aussi propriétaire de 20 454 actions ordinaires de catégorie B et est propriétaire véritable d'une autre tranche de 18 078 actions ordinaires de catégorie B autrement que par l'entremise de CBHL ou de DFS Investments Limited.
 - b. Dunvegan Holdings Limited – 30 062 183 actions ordinaires de catégorie B
Dunvegan Holdings Limited est conjointement contrôlée par les enfants de William Sobey (décédé). Conformément à une entente intervenue entre les actionnaires de CBHL, ainsi qu'à une entente intervenue entre les actionnaires de Dunvegan Holdings Limited, chaque actionnaire de Dunvegan Holdings Limited est en mesure d'exercer un contrôle ou une emprise sur une partie des 30 062 183 actions ordinaires de catégorie B appartenant en propriété véritable à CBHL et inscrites au nom de Dunvegan Holdings Limited.
 - c. Sumac Holdings Limited – 31 921 872 actions ordinaires de catégorie B
Sumac Holdings Limited est contrôlée par Donald R. Sobey. Conformément à une entente intervenue entre les actionnaires de CBHL, ainsi qu'à une entente intervenue entre les actionnaires de Sumac Holdings Limited, Donald R. Sobey est en mesure d'exercer un contrôle ou une emprise sur 22 985 008 des 31 921 872 actions ordinaires de catégorie B appartenant en propriété véritable à CBHL et inscrites au nom de Sumac Holdings Limited, et les enfants de Donald R. Sobey sont en mesure d'exercer un contrôle ou une emprise sur les 8 936 864 actions ordinaires de catégorie B restantes.

Section 3.

Avis aux actionnaires véritables

L'information figurant dans la présente section revêt une importance considérable pour de nombreux actionnaires, étant donné qu'un nombre important d'actionnaires ne détiennent pas leurs actions en leur propre nom. Les actionnaires qui ne détiennent pas leurs actions en leur propre nom (appelés « **actionnaires véritables** ») devraient prendre note que seules les procurations déposées par les actionnaires figurant dans le registre de la Société à titre de porteurs inscrits des actions seront reconnues et utilisées à l'assemblée. Si les actions sont inscrites sur un relevé de compte fourni à un actionnaire par un courtier, ces actions, selon toute probabilité, ne seront pas immatriculées au nom de l'actionnaire dans le registre de la Société. Ces actions seront fort probablement immatriculées au nom du courtier de l'actionnaire ou d'un mandataire de ce courtier. Au Canada, la vaste majorité de ces actions sont immatriculées au nom de CDS & Co. (le nom d'inscription de CDS Clearing and Depository Securities Inc., qui agit à titre de représentante de nombreuses maisons de courtage canadiennes). Les droits de vote rattachés aux actions détenues par CDS & Co ou autrement pour des courtiers ou leurs représentants peuvent être exercés à l'assemblée (en faveur des résolutions ou contre celles-ci) ou ces actions peuvent autrement être représentées seulement selon les directives de l'actionnaire véritable. En l'absence d'instructions précises, les courtiers ou leurs représentants ne peuvent exercer les droits de vote ou autrement représenter les actions au nom de leurs clients. La Société ne sait pas au bénéfice de qui sont détenues les actions inscrites au nom de CDS & Co. ou d'autres dépositaires; par conséquent, sauf tel qu'il est indiqué ci-dessous, les actionnaires véritables ne peuvent être reconnus à l'assemblée pour qu'ils puissent exercer eux-mêmes ou par procuration les votes afférents à leurs actions.

Aux termes des politiques applicables des organismes de réglementation, les intermédiaires, les courtiers et leurs prête-noms doivent demander des directives de vote auprès des actionnaires véritables avant la tenue des assemblées des actionnaires. Chaque intermédiaire, chaque courtier et chaque prête-nom disposent de sa propre procédure d'envoi par la poste et fournit ses propres instructions de retour, que les actionnaires véritables devraient suivre attentivement pour s'assurer que les droits de vote se rattachant à leurs actions soient exercés ou que leurs actions soient autrement représentées à l'assemblée. Souvent, le formulaire de procuration remis à un actionnaire véritable par son courtier est identique à celui qui est fourni aux actionnaires inscrits. Toutefois, il ne sert qu'à donner des instructions aux actionnaires inscrits sur la façon d'exercer les droits de vote pour le compte de l'actionnaire véritable ou de le représenter. Les actionnaires véritables qui désirent se présenter eux-mêmes et voter à l'assemblée devraient être nommés en tant que leurs propres représentants à l'assemblée conformément aux directives de leur intermédiaire.

La majorité des courtiers délèguent maintenant la responsabilité d'obtenir des instructions de la part des clients à Broadridge Financial Solutions Inc. (« **Broadridge** »). Broadridge poste habituellement un formulaire de directives de vote balayable au lieu du formulaire de procuration. Dans de tels cas, les actionnaires véritables sont priés de remplir et de retourner le formulaire de directives de vote à Broadridge par la poste ou par télécopieur. Par ailleurs, les actionnaires véritables peuvent composer un numéro sans frais ou utiliser le site Web de Broadridge consacré au vote à l'adresse www.proxymote.com pour la transmission des directives de vote des actionnaires véritables. Broadridge calcule les résultats de toutes les directives reçues et transmet les directives appropriées sur le vote afférent aux actions devant être représentées à l'assemblée ou à tout ajournement ou à toute reprise de celle-ci. **Un actionnaire véritable qui reçoit un formulaire de directives de vote ne peut utiliser ce formulaire de directives de vote pour voter ou représenter autrement les actions directement à l'assemblée ou à tout ajournement ou à toute reprise de celle-ci. Le formulaire de directives de vote doit être retourné selon les directives de Broadridge bien avant l'assemblée pour que les votes afférents aux actions puissent être exercés. Bien qu'un actionnaire véritable ne puisse être reconnu directement à l'assemblée aux fins du vote afférent aux actions comportant droit de vote inscrites au nom d'un intermédiaire, un actionnaire véritable peut assister à l'assemblée en tant que fondé pouvoir de l'actionnaire inscrit et exercer les votes afférents à ses actions à ce titre. À cette fin, un actionnaire véritable doit inscrire son propre nom dans l'espace prévu sur le formulaire de procuration qui lui a été remis et le retourner à son intermédiaire selon les directives transmises par celui-ci bien avant l'assemblée.**

Il y a deux types d'actionnaires véritables, soit ceux qui s'opposent à ce que leurs noms soient connus des émetteurs des titres dont ils sont propriétaires (appelés les « propriétaires véritables opposés ») et ceux qui ne s'y opposent pas (appelés les « propriétaires véritables non opposés »). La Société n'a pas l'intention de rémunérer les courtiers ou les intermédiaires afin qu'ils transmettent aux propriétaires véritables opposés les documents relatifs aux procurations et le formulaire de directives de vote. Par conséquent, les propriétaires véritables opposés ne recevront pas ces documents, à moins que le courtier ou l'intermédiaire du propriétaire véritable opposé ne prenne en charge les frais de livraison.

Section 4.

Démarche en matière de gouvernance

L'objectif d'Empire consiste à créer une valeur soutenable à long terme pour tous ses actionnaires. Cet objectif est au cœur de la démarche en matière de gouvernance qu'adoptent le conseil et la famille Sobey. Le conseil a eu un président du conseil indépendant et une majorité d'administrateurs indépendants pendant de nombreuses années. La famille Sobey a longtemps tenu à une représentation engagée et forte au sein du conseil, et elle estime que ses intérêts et son dévouement aux fins de la création d'une valeur à long terme servent tout à fait les intérêts de tous les actionnaires et s'harmonisent avec ceux-ci. Au cours des dernières années, les membres plus âgés de la famille ont délaissé leur rôle de direction et se sont entièrement concentrés à leur rôle d'actionnaires et, comme il y a lieu, sur leur rôle de membres du conseil, ce qui vient renforcer cet alignement.

Le conseil assume la responsabilité de gérance de la Société pour le compte des actionnaires d'Empire. Pour s'acquitter de cette responsabilité, le conseil établit les politiques qui visent à assurer que les pratiques de la Société en matière de gouvernance d'entreprise sont conformes à l'engagement de celle-ci d'exercer ses activités commerciales de façon intègre et qu'elles comptent parmi les

meilleures au Canada. Selon le conseil et la direction d'Empire, les plus hautes normes de gouvernance sont essentielles à la gestion efficace de la Société et à la création d'une valeur durable pour les clients, les partenaires commerciaux, les employés et les investisseurs. Alors que les politiques et les normes écrites sont à l'origine de la gouvernance, une étroite surveillance nécessite un conseil tout à fait déterminé à assurer que la Société puisse continuer à faire croître la valeur du placement des actionnaires. Au sein d'Empire, chaque administrateur participe à l'établissement des stratégies de celle-ci, à l'évaluation du rendement et du progrès dans l'atteinte des objectifs établis à long et à court terme et la compréhension des principaux risques susceptibles d'avoir une incidence sur la capacité de la Société de livrer des résultats. Comme le conseil est composé d'une variété de personnes dotées d'une combinaison de talents et d'expérience, il est tout à fait en mesure de guider l'équipe de haute direction et de lui poser des défis.

Conformément au Règlement 58-101 (le « **Règlement** »), la Société divulgue annuellement l'information relative à son système de gouvernance. L'information de la Société est présentée partout dans la présente circulaire et est résumée à l'annexe A.

Vote majoritaire

Le conseil est d'avis que chacun de ses membres devrait être investi de la confiance et de bénéficier du soutien des actionnaires. À cette fin, le conseil a adopté une politique relative à la majorité des voix. Cette politique prévoit que, dans le cas d'un candidat à l'élection au poste d'administrateur pour lequel le nombre d'abstentions de droits de vote à l'égard d'un candidat est supérieur au nombre de votes en sa faveur, celui-ci est tenu de soumettre sa démission sans délai après l'assemblée aux fins d'examen par le comité de gouvernance. Le comité fera sa recommandation au conseil suivant l'examen de ce point. La décision du conseil d'accepter ou de rejeter la démission sera prise dans

les 90 jours de l'assemblée et la démission sera acceptée en l'absence de circonstances exceptionnelles. La décision du conseil d'accepter ou de refuser la démission sera divulguée sans délai dans un communiqué de presse, et si le conseil a décidé de ne pas accepter la démission, les motifs de sa décision seront présentés en détail dans le communiqué. Le candidat ne participera pas aux délibérations d'un comité ou du conseil relativement à sa démission. La politique ne s'applique pas lors de circonstances mettant en jeu l'élection contestée d'administrateurs. Les futurs candidats à l'élection au conseil sont priés de consentir à cette politique avant que leurs noms ne soient déposés.

Départ à la retraite et remplacement des membres du conseil d'administration

Empire n'impose pas de limite quant à la durée du mandat des administrateurs, outre la retraite qui est prévue à 72 ans dans le cas des administrateurs qui ne sont pas membres de la famille Sobey. Le conseil estime qu'il est important d'établir un équilibre entre les connaissances et l'expérience d'administrateurs de longue date et l'optique renouvelée de nouveaux administrateurs. Le conseil est doté

d'un solide mécanisme d'autoévaluation aux termes duquel l'efficacité du conseil et de chacun des administrateurs est évaluée chaque année. Au cours des six dernières années, un renouvellement en profondeur s'est déroulé au sein du conseil, puisque neuf nouveaux administrateurs indépendants se sont joints au conseil en remplacement des administrateurs indépendants ayant pris leur retraite.

Politique de diversité des membres du conseil d'administration

La Société reconnaît l'importance de la diversité au sein du conseil, dont les membres possèdent un éventail de talents, de perspectives et d'antécédents qui tiennent compte des données démographiques sur la clientèle et le personnel de la Société, et il croit que cette diversité peut rehausser son efficacité. Les femmes sont présentes au conseil d'administration d'Empire depuis de nombreuses années (et l'étaient à celui de Sobey, lorsqu'elle était une société ouverte). Le fait que six des neuf nouveaux administrateurs indépendants recrutés depuis 2012 soient des femmes témoigne de l'engagement du conseil à l'égard de la représentation féminine au conseil.

Le conseil a adopté une politique écrite obligeant le comité des mises en candidature à s'assurer qu'il y ait au moins une candidate qualifiée sur chaque liste restreinte sur laquelle il se penche, que ce soit en collaboration avec un cabinet de recherche externe (ce qui

est habituellement le cas) ou sans cette collaboration. De plus, dans les recherches effectuées par le comité des mises en candidature au cours des dernières années, le vif désir d'accroître la représentation des femmes au conseil a été expressément communiqué aux cabinets de recherche. Malgré que le comité des mises en candidature ait pour mandat de recommander au conseil le candidat le plus qualifié pour chaque recherche, la politique prévoit que la mixité soit considérée de manière favorable dans l'évaluation des candidats individuels. Le conseil tente d'augmenter la représentation des femmes au conseil chaque fois que cela sera possible, mais la politique précise l'obligation de maintenir un niveau minimum de 25 pour cent de femmes au conseil. Avec cinq femmes occupant le poste d'administrateur, le conseil est actuellement composé à 36 pour cent de femmes et, dans l'hypothèse où tous les candidats au poste d'administrateur sont élus à l'assemblée, il demeurera ainsi.

Section 5.

Candidats proposés à l'élection au poste d'administrateur

Candidats au conseil

Le nombre d'administrateurs devant être élus lors de l'assemblée est fixé à 14. Leur mandat expire à la levée de la prochaine assemblée générale annuelle ou lors de leur démission ou départ à la retraite, selon le premier événement.

Tous les candidats au poste d'administrateur ont été antérieurement élus à titre d'administrateurs de la Société, sauf Sharon Driscoll, qui a été nommée au conseil en date du 17 janvier 2018. Les administrateurs de la Société sont nommés à titre d'administrateurs de la filiale en propriété exclusive de celle-ci, Sobeks Inc., qui est un émetteur assujéti puisqu'elle a des titres de créance en cours auprès du public. Ces deux sociétés sont considérées comme une seule société à toutes fins pratiques.

CYNTHIA DEVINE



Âge : 54 ans
Ontario, Canada
Administratrice depuis 2013
Indépendante

Principaux domaines d'expertise
Chef de la direction/cadre dirigeant
Finances/comptabilité
Immobilier
Technologie de l'information

M^{me} Cynthia Devine est chef des finances de Maple Leaf Sports & Entertainment. Auparavant, M^{me} Devine était vice-présidente directrice et chef des finances du Fonds de placements immobiliers de RioCan de mars 2015 à avril 2017. Auparavant, de 2003 à 2014, elle était chef des finances de Tim Hortons Inc. Elle a antérieurement occupé des postes de haute direction dans le domaine des finances de Les Aliments Maple Leaf et de Pepsi-Cola Canada, où elle était chef des finances. Elle est membre du Ivey Advisory Board de la Richard Ivey School of Business. Elle a siégé auparavant à titre d'administratrice d'ING Direct Canada. M^{me} Devine est titulaire d'un diplôme spécialisé en administration des affaires de la Richard Ivey School of Business de la University of Western Ontario, et elle détient le titre de Fellow de l'Institut des comptables professionnels agréés de l'Ontario.

JAMES M. DICKSON



Âge : 60 ans
Nouvelle-Écosse, Canada
Administrateur depuis 2015
Indépendant

Principaux domaines d'expertise
Chef de la direction/cadre dirigeant
Finances/comptabilité
Alimentation de détail/
chaîne d'approvisionnement
Gouvernance

M. James M. Dickson est président du conseil d'Empire Company Limited. Il est conseil juridique au sein du cabinet d'avocats Stewart McKelvey. Il compte plus de 30 ans d'expérience et pratiquait le droit principalement dans les domaines des fusions et acquisitions, du financement d'entreprises et des valeurs mobilières avant de quitter la société de personnes pour prendre sa retraite en 2016. M. Dickson est administrateur de Clearwater Seafoods Incorporated et est un fiduciaire du FPI Crombie. Il est un ancien président du conseil de régie de la Mount Allison University et un ancien président du conseil de la IWK Health Centre Foundation. M. Dickson est titulaire d'un certificat en génie de la Mount Allison University, d'un baccalauréat en génie civil de la Technical University of Nova Scotia et d'un baccalauréat en droit de la University of Calgary. Il est ingénieur et a été nommé conseiller de la reine en 2010.

Présence aux réunions du conseil et de comités¹⁾

| | | |
|----------------------|---------|-------|
| Conseil | 6 sur 7 | 86 % |
| Audit (présidente) | 4 sur 4 | 100 % |
| Gouvernance | 4 sur 4 | 100 % |
| Mises en candidature | 4 sur 4 | 100 % |

Participation au conseil d'autres émetteurs assujettis au cours des cinq dernières années

Aucune

Résultats du vote à l'assemblée annuelle

| Année | Votes en faveur | Abstentions de vote |
|-------|-----------------|---------------------|
| 2017 | 100 % | 0 % |

Valeur de la rémunération reçue

| | |
|---------------|------------|
| Exercice 2018 | 163 500 \$ |
| Exercice 2017 | 197 000 |

Titres détenus

| Année | Actions | | UAD ⁵⁾ | Total des actions et des UAD | Valeur totale à risque (\$) ⁶⁾ | Statut d'actionnariat ⁷⁾ | % de propriété exigée |
|--------------|----------------------------------|--|-------------------|------------------------------|---|-------------------------------------|-----------------------|
| | SDV de catégorie A ²⁾ | Actions de catégorie B ^{3/4)} | | | | | |
| Juillet 2018 | 3 000 | 1 | 37 911 | 40 912 | 1 075 576 \$ | | 269 % |
| Juillet 2017 | 3 000 | 1 | 30 213 | 33 214 | 736 022 | | |

Présence aux réunions du conseil et de comités¹⁾

| | | |
|---------|---------|-------|
| Conseil | 7 sur 7 | 100 % |
|---------|---------|-------|

Participation au conseil d'autres émetteurs assujettis au cours des cinq dernières années

| | |
|----------------------------------|--------------------|
| Clearwater Seafoods Incorporated | 2012 à aujourd'hui |
| FPI Crombie | 2017 à aujourd'hui |

Résultats du vote à l'assemblée annuelle

| Année | Votes en faveur | Abstentions de vote |
|-------|-----------------|---------------------|
| 2017 | 100 % | 0 % |

Valeur de la rémunération reçue

| | |
|---------------|------------|
| Exercice 2018 | 375 000 \$ |
| Exercice 2017 | 232 500 |

Titres détenus

| Année | Actions | | UAD ⁵⁾ | Total des actions et des UAD | Valeur totale à risque (\$) ⁶⁾ | Statut d'actionnariat ⁷⁾ | % de propriété exigée |
|--------------|----------------------------------|--|-------------------|------------------------------|---|-------------------------------------|-----------------------|
| | SDV de catégorie A ²⁾ | Actions de catégorie B ^{3/4)} | | | | | |
| Juillet 2018 | 16 020 | 1 | 14 224 | 30 245 | 795 141 \$ | | 199 % |
| Juillet 2017 | 16 020 | 1 | 8 010 | 24 031 | 532 527 | | |

SHARON DRISCOLL

Âge : 56 ans
Colombie-Britannique, Canada
Administratrice depuis 2018
Indépendante

Principaux domaines d'expertise
Chef de la direction/cadre dirigeant
Finances/comptabilité
Immobilier
Technologie de l'information

M^{me} Sharon Driscoll est chef des finances de Ritchie Bros. Auctioneers Inc. Auparavant, M^{me} Driscoll était vice-présidente directrice et chef des finances de Katz Group Canada Ltd. de 2013 à 2015. Avant cela, de 2008 à 2013, elle était première vice-présidente et chef des finances de Sears Canada Inc. M^{me} Driscoll est comptable professionnelle agréée et détient un baccalauréat en commerce (spécialisé) de la Queen's University et est membre des Instituts des comptables agréés de l'Ontario et de la Colombie-Britannique.

Présence aux réunions du conseil et de comités¹⁾

| | | |
|---------|---------|-------|
| Conseil | 2 sur 2 | 100 % |
| Audit | 1 sur 1 | 100 % |

Participation au conseil d'autres émetteurs assujettis au cours des cinq dernières années

Aucune

Résultats du vote à l'assemblée annuelle

| Année | Votes en faveur | Abstentions de vote |
|-------|-----------------|---------------------|
| 2017 | s.o. | s.o. |

Valeur de la rémunération reçue

| | |
|---------------|-----------|
| Exercice 2018 | 37 442 \$ |
| Exercice 2017 | s.o. |

Titres détenus **Statut d'actionnariat⁷⁾**

| Année | Actions SDV de catégorie A ²⁾ | Actions de catégorie B ³⁽⁴⁾ | UAD ⁵⁾ | Total des actions et des UAD | Valeur totale à risque (\$) ⁶⁾ | % de propriété exigée |
|--------------|--|--|-------------------|------------------------------|---|-----------------------|
| Juillet 2018 | 0 | 1 | 1 513 | 1 514 | 39 803 \$ | 10 % |
| Juillet 2017 | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | |

GREGORY JOSEFOWICZ

Âge : 65 ans
Michigan, États-Unis
Administrateur depuis 2016
Indépendant

Principaux domaines d'expertise
Chef de la direction/cadre dirigeant
Alimentation de détail/chaîne d'approvisionnement
Commercialisation/marquage
RH/engagement des employés

M. Gregory Josefowicz est administrateur de sociétés. Il est un détaillant chevronné comptant plus de 38 ans d'expérience en affaires. M. Josefowicz a été président du conseil, président et chef de la direction de Borders Group Inc. de 1999 jusqu'à son départ à la retraite en 2006. Auparavant, il a exercé des rôles d'importance croissante durant sa carrière de 30 ans auprès de Jewel-Osco, son dernier poste étant celui de président jusqu'à l'acquisition de cette entreprise par Albertsons en 1999. M. Josefowicz est administrateur de United States Cellular Corporation. Il a été auparavant administrateur principal de Roundy's Inc. et des magasins Winn-Dixie Stores, et a été administrateur de Pet Smart, Inc., de Tops Markets, Inc., de True Value Company et de SpartanNash. M. Josefowicz a un baccalauréat ès arts en commercialisation de la Michigan State University, ainsi qu'une maîtrise en administration des affaires, finances, de la Kellogg School of Management de la Northwestern University.

Présence aux réunions du conseil et de comités¹⁾

| | | |
|---------------------|---------|-------|
| Conseil | 7 sur 7 | 100 % |
| Ressources humaines | 3 sur 4 | 75 % |

Participation au conseil d'autres émetteurs assujettis au cours des cinq dernières années

| | |
|------------------------------------|--------------------|
| United States Cellular Corporation | 2009 à aujourd'hui |
| Pet Smart Inc. | 2004 à 2015 |
| Roundy's Inc. | 2011 à 2015 |
| Tops Markets Inc. | 2008 à 2013 |

Résultats du vote à l'assemblée annuelle

| Année | Votes en faveur | Abstentions de vote |
|-------|-----------------|---------------------|
| 2017 | 100 % | 0 % |

Valeur de la rémunération reçue

| | |
|---------------|------------|
| Exercice 2018 | 141 000 \$ |
| Exercice 2017 | 144 750 |

Titres détenus **Statut d'actionnariat⁷⁾**

| Année | Actions SDV de catégorie A ²⁾ | Actions de catégorie B ³⁽⁴⁾ | UAD ⁵⁾ | Total des actions et des UAD | Valeur totale à risque (\$) ⁶⁾ | % de propriété exigée |
|--------------|--|--|-------------------|------------------------------|---|-----------------------|
| Juillet 2018 | 0 | 1 | 18 309 | 18 310 | 481 370 \$ | 120 % |
| Juillet 2017 | 0 | 1 | 7 351 | 7 352 | 162 920 | |

SUE LEE

Âge : 66 ans
 Alberta, Canada
 Administratrice depuis 2014
Indépendante

Principaux domaines d'expertise
 Chef de la direction/cadre dirigeant
 RH/engagement des employés
 Gestion du changement/
 transformation
 Gouvernance

M^{me} Sue Lee est administratrice de sociétés et compte plus de 30 années d'expérience en affaires, dont en dernier lieu à titre de première vice-présidente, ressources humaines et communications de Suncor Energy Inc., poste qu'elle a quitté pour prendre sa retraite en 2012. Auparavant, elle a passé 14 ans de sa carrière auprès de TransAlta Corporation, occupant en dernier lieu le poste de vice-présidente des ressources humaines. M^{me} Lee est administratrice de Waste Connections Inc. Elle était auparavant administratrice de Bonavista Energy Corporation, de Progressive Waste Solutions, d'Altalink et de Holcim Canada. M^{me} Lee est titulaire d'un baccalauréat ès arts de la Rhodes University et d'un diplôme d'études de deuxième cycle spécialisé en gestion de personnel et comportement organisationnel de la University of the Witwatersrand, située à Johannesburg. Elle a suivi le programme de perfectionnement des administrateurs IAS à la Haskayne School of Business, située à Calgary.

| Présence aux réunions du conseil et de comités ¹⁾ | | |
|--|---------|-------|
| Conseil | 7 sur 7 | 100 % |
| Ressources humaines | 4 sur 4 | 100 % |

| Participation au conseil d'autres émetteurs assujettis au cours des cinq dernières années | |
|---|--------------------|
| Waste Connections Inc. | 2016 à aujourd'hui |
| Progressive Waste Solutions | 2014 à 2016 |
| Bonavista Energy Corporation | 2013 à 2016 |

| Résultats du vote à l'assemblée annuelle | | |
|--|-----------------|---------------------|
| Année | Votes en faveur | Abstentions de vote |
| 2017 | 100 % | 0 % |

| Valeur de la rémunération reçue | |
|---------------------------------|------------|
| Exercice 2018 | 157 000 \$ |
| Exercice 2017 | 184 500 |

| Titres détenus | | | | | | Statut d'actionnariat ⁷⁾ | |
|----------------|--|--|-------------------|------------------------------|---|-------------------------------------|--|
| Année | Actions SDV de catégorie A ²⁾ | Actions de catégorie B ³⁽⁴⁾ | UAD ⁵⁾ | Total des actions et des UAD | Valeur totale à risque (\$) ⁶⁾ | % de propriété exigée | |
| Juillet 2018 | 3 330 | 1 | 25 092 | 28 423 | 747 241 \$ | 187 % | |
| Juillet 2017 | 3 330 | 1 | 17 877 | 21 208 | 469 969 | | |

WILLIAM LINTON

Âge : 64 ans
 Ontario, Canada
 Administrateur depuis 2015
Indépendant

Principaux domaines d'expertise
 Chef de la direction/cadre dirigeant
 Finances/comptabilité
 RH/engagement des employés
 Gestion du changement/
 transformation

M. William Linton est administrateur de sociétés et compte plus de 30 ans d'expérience en affaires. Il occupait en dernier lieu le poste de vice-président directeur, finances et chef des finances de Rogers Communications Inc., poste qu'il a quitté pour prendre sa retraite en 2012. Auparavant, il a occupé d'autres postes de haute direction, notamment celui de président et chef de la direction de Call-Net Enterprises Inc., de président du conseil et chef de la direction de Prior Data Sciences Inc. et de vice-président directeur et chef des finances de SHL Systemhouse Inc. M. Linton est administrateur de Groupe CSL Inc. et du Groupe TMX, ainsi que de diverses sociétés fermées des industries de la technologie et de la musique. M. Linton a un baccalauréat en commerce de la Saint Mary's University, et il détient le titre de Fellow de l'Institut des comptables professionnels agréés de l'Ontario.

| Présence aux réunions du conseil et de comités ¹⁾ | | |
|--|---------|-------|
| Conseil | 7 sur 7 | 100 % |
| Ressources humaines (président) | 4 sur 4 | 100 % |
| Gouvernance | 4 sur 4 | 100 % |
| Mises en candidature | 4 sur 4 | 100 % |

| Participation au conseil d'autres émetteurs assujettis au cours des cinq dernières années | |
|---|--------------------|
| Groupe TMX | 2012 à aujourd'hui |

| Résultats du vote à l'assemblée annuelle | | |
|--|-----------------|---------------------|
| Année | Votes en faveur | Abstentions de vote |
| 2017 | 100 % | 0 % |

| Valeur de la rémunération reçue | |
|---------------------------------|------------|
| Exercice 2018 | 175 000 \$ |
| Exercice 2017 | 176 912 |

| Titres détenus | | | | | | Statut d'actionnariat ⁷⁾ | |
|----------------|--|--|-------------------|------------------------------|---|-------------------------------------|--|
| Année | Actions SDV de catégorie A ²⁾ | Actions de catégorie B ³⁽⁴⁾ | UAD ⁵⁾ | Total des actions et des UAD | Valeur totale à risque (\$) ⁶⁾ | % de propriété exigée | |
| Juillet 2018 | 12 058 | 1 | 24 318 | 36 377 | 956 351 \$ | 239 % | |
| Juillet 2017 | 12 058 | 1 | 16 339 | 28 398 | 629 300 | | |

MICHAEL MEDLINE

Âge : 55 ans
Ontario, Canada
Administrateur depuis 2017
Non indépendant

Principaux domaines d'expertise

Chef de la direction/cadre dirigeant
Commercialisation/marquage
Gestion du changement/
transformation
Alimentation de détail/chaîne
d'approvisionnement

M. Michael Medline a été nommé président et chef de la direction d'Empire Company Limited et de Sobeys Inc. en janvier 2017. M. Medline est un chef chevronné doté de solides antécédents de succès dans le domaine de la vente au détail au Canada. Auparavant, M. Medline a été président et chef de la direction de La Société Canadian Tire Limitée (CTC), comptant plus de 15 ans d'expérience dans divers postes de haute direction dans la vente au détail auprès de CTC, dont ceux de président de FGL Sports (Sport Chek et Sports Experts). M. Medline a commencé sa carrière auprès de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario en 1989, après quoi il a pratiqué le droit pendant deux ans au sein du cabinet McCarthy Tétraut. Il a été conseiller juridique au contentieux de PepsiCo Canada avant de travailler pour Abitibi Consolidated Inc. où, de 1994 à 2001, il a exercé divers rôles, dont celui de premier vice-président, stratégie et développement de l'entreprise. M. Medline est membre du conseil de la fondation SickKids Foundation, a siégé au conseil des gouverneurs du Panthéon des sports canadiens et est un ancien président et un membre actuel du Conseil canadien du commerce de détail. M. Medline détient une maîtrise en administration des affaires de la Raymond A. Mason School of Business, William & Mary; un diplôme en droit de la University of Toronto, ainsi qu'un baccalauréat ès arts de la Western University.

MARTINE REARDON

Âge : 56 ans
New York, États-Unis
Administratrice depuis 2017
Indépendante

Principaux domaines d'expertise

Chef de la direction/cadre dirigeant
Commercialisation/marquage
Commerce électronique/vente au
détail en ligne
Gestion du changement/
transformation

M^{me} Martine Reardon est une administratrice de sociétés comptant plus de 30 ans d'expérience dans la commercialisation du détail, son poste le plus récent étant celui de chef de la commercialisation de Macy's Inc., poste qu'elle a quitté en 2016 pour prendre sa retraite. Elle a auparavant exercé divers rôles d'importance croissante auprès de Macy's. M^{me} Reardon est une conseillère stratégique de la National Retail Federation et siège aux conseils consultatifs de Lumanu, Inc. et de Snaft+Style, Inc. En 2015, M^{me} Reardon s'est classée parmi les dix premiers des « 50 AGG les plus influents dans le monde » selon Forbes. M^{me} Reardon a un baccalauréat ès sciences en gestion des affaires du St. Francis College.

Présence aux réunions du conseil et de comités¹⁾

| | | |
|---------|---------|-------|
| Conseil | 7 sur 7 | 100 % |
|---------|---------|-------|

Participation au conseil d'autres émetteurs assujettis au cours des cinq dernières années

| | |
|----------------------------------|-------------|
| La Société Canadian Tire Limitée | 2012 à 2016 |
|----------------------------------|-------------|

Résultats du vote à l'assemblée annuelle

| Année | Votes en faveur | Abstentions de vote |
|-------|-----------------|---------------------|
| 2017 | 100 % | 0 % |

Valeur de la rémunération reçue

En tant qu'employé d'Empire, M. Medline ne reçoit aucune rémunération pour ses fonctions d'administrateur.

| Année | Actions SDV de catégorie A ²⁾ | Actions de catégorie B ³⁾⁴⁾ | UAD ⁵⁾ | Total des actions et des UAD | Valeur totale à risque (\$) ⁶⁾ | Statut d'actionnariat ⁷⁾ |
|--------------|--|--|-------------------|------------------------------|---|--|
| | | | | | | % de propriété exigée |
| Juillet 2018 | 47 800 | 1 | 90 997 | 138 798 | 3 648 999 \$ | Voir les exigences pour le chef de la direction à la page 34 |
| Juillet 2017 | 30 000 | 1 | 26 864 | 56 865 | 1 260 128 | |

Présence aux réunions du conseil et de comités¹⁾

| | | |
|---------|---------|-------|
| Conseil | 7 sur 7 | 100 % |
| Audit | 3 sur 3 | 100 % |

Participation au conseil d'autres émetteurs assujettis au cours des cinq dernières années

Aucune

Résultats du vote à l'assemblée annuelle

| Année | Votes en faveur | Abstentions de vote |
|-------|-----------------|---------------------|
| 2017 | 100 % | 0 % |

Valeur de la rémunération reçue

| | |
|---------------|------------|
| Exercice 2018 | 125 786 \$ |
| Exercice 2017 | 40 115 |

| Année | Actions SDV de catégorie A ²⁾ | Actions de catégorie B ³⁾⁴⁾ | UAD ⁵⁾ | Total des actions et des UAD | Valeur totale à risque (\$) ⁶⁾ | Statut d'actionnariat ⁷⁾ |
|--------------|--|--|-------------------|------------------------------|---|-------------------------------------|
| | | | | | | % de propriété exigée |
| Juillet 2018 | 0 | 1 | 9 721 | 9 722 | 255 591 \$ | 64 % |
| Juillet 2017 | 0 | 1 | 2 532 | 2 533 | 56 131 | |

FRANK C. SOBEY

Âge : 65 ans
Nouvelle-Écosse, Canada
Administrateur depuis 2007
Indépendant

Principaux domaines d'expertise
Chef de la direction/cadre dirigeant
Gouvernance
Immobilier
RH/Engagement des employés

M. Frank C. Sobeys est président du conseil du FPI Crombie. M. Sobeys a été vice-président, immobilier, d'Empire Company Limited jusqu'à son départ à la retraite en juin 2014 après 36 années de service auprès de la Société. Il a été membre du conseil du programme d'échanges canado-américains Fulbright. Auparavant, il a été président du conseil de la Dalhousie Medical Research Foundation. M. Sobeys est titulaire d'un diplôme obtenu dans le cadre du programme avancé en gestion de la Harvard University Business School et a obtenu le titre IAS.A. Il a obtenu un grade honoris causa de la Dalhousie University.

Présence aux réunions du conseil et de comités¹⁾

| | | |
|-------------|---------|-------|
| Conseil | 7 sur 7 | 100 % |
| Gouvernance | 4 sur 4 | 100 % |

Participation au conseil d'autres émetteurs assujettis au cours des cinq dernières années

| | |
|-------------|--------------------|
| FPI Crombie | 2006 à aujourd'hui |
|-------------|--------------------|

Résultats du vote à l'assemblée annuelle

| Année | Votes en faveur | Abstentions de vote |
|-------|-----------------|---------------------|
| 2017 | 100 % | 0 % |

Valeur de la rémunération reçue

| | |
|---------------|------------|
| Exercice 2018 | 127 500 \$ |
| Exercice 2017 | 139 500 |

| Titres détenus | | | | | | Statut d'actionnariat ⁷⁾ | |
|----------------|--|--|-------------------|------------------------------|---|-------------------------------------|--|
| Année | Actions SDV de catégorie A ²⁾ | Actions de catégorie B ³⁽⁴⁾ | UAD ⁵⁾ | Total des actions et des UAD | Valeur totale à risque (\$) ⁶⁾ | % de propriété exigée | |
| Juillet 2018 | 1 354 743 | 8 762 841 ⁹⁾ | 18 835 | 10 136 419 | 266 486 456 \$ | 66 622 % | |
| Juillet 2017 | 1 354 743 | 8 720 790 ⁹⁾ | 13 022 | 10 088 555 | 223 562 379 | | |

JOHN R. SOBEY

Âge : 69 ans
Nouvelle-Écosse, Canada
Administrateur depuis 1979
Indépendant

Principaux domaines d'expertise
Chef de la direction/cadre dirigeant
Finances/comptabilité
Alimentation de détail/chaîne d'approvisionnement
Commercialisation/marque

M. John R. Sobeys est administrateur de sociétés. M. Sobeys a été président et chef de l'exploitation de Sobeys jusqu'à son départ à la retraite en 2001 après 34 années de service auprès de la Société. Il a auparavant été administrateur d'Atlantic Shopping Centers, de Hannaford Bros. et de Medavie Inc. M. Sobeys est titulaire d'un diplôme obtenu dans le cadre du programme avancé en gestion de la Harvard University Business School.

Présence aux réunions du conseil et de comités¹⁾

| | | |
|---------|---------|-------|
| Conseil | 7 sur 7 | 100 % |
| Audit | 4 sur 4 | 100 % |

Participation au conseil d'autres émetteurs assujettis au cours des cinq dernières années

Aucune

Résultats du vote à l'assemblée annuelle

| Année | Votes en faveur | Abstentions de vote |
|-------|-----------------|---------------------|
| 2017 | 100 % | 0 % |

Valeur de la rémunération reçue

| | |
|---------------|------------|
| Exercice 2018 | 128 000 \$ |
| Exercice 2017 | 146 500 |

| Titres détenus | | | | | | Statut d'actionnariat ⁷⁾ | |
|----------------|--|--|-------------------|------------------------------|---|-------------------------------------|--|
| Année | Actions SDV de catégorie A ²⁾ | Actions de catégorie B ³⁽⁴⁾ | UAD ⁵⁾ | Total des actions et des UAD | Valeur totale à risque (\$) ⁶⁾ | % de propriété exigée | |
| Juillet 2018 | 142 509 | 57 234 | 0 | 199 743 | 5 251 244 \$ | 1 313 % | |
| Juillet 2017 | 142 509 | 57 234 | 0 | 199 743 | 4 426 305 | | |

KARL R. SOBEY

Âge : 63 ans
Nouvelle-Écosse, Canada
Administrateur depuis 2001
Indépendant

Principaux domaines d'expertise
Chef de la direction/cadre dirigeant
Alimentation de détail/chaîne
d'approvisionnement
Gouvernance
Commercialisation/marquage

M. Karl R. Sobey est administrateur de sociétés et président de Caribou River Investments Limited et de Jafa Investments Limited. Il a été président de la division Atlantique de Sobey's jusqu'à ce qu'il prenne sa retraite en 2001, après 27 années de service auprès de la Société. Il est titulaire d'un diplôme obtenu dans le cadre du programme avancé en gestion de la Richard Ivey School of Business de la University of Western Ontario.

Présence aux réunions du conseil et de comités¹⁾

| | | |
|---------------------|---------|-------|
| Conseil | 7 sur 7 | 100 % |
| Ressources humaines | 4 sur 4 | 100 % |

Participation au conseil d'autres émetteurs assujettis au cours des cinq dernières années

Aucune

Résultats du vote à l'assemblée annuelle

| Année | Votes en faveur | Abstentions de vote |
|-------|-----------------|---------------------|
| 2017 | 100 % | 0 % |

Valeur de la rémunération reçue

| | |
|---------------|------------|
| Exercice 2018 | 128 500 \$ |
| Exercice 2017 | 158 500 |

Titres détenus **Statut d'actionnariat⁷⁾**

| Année | Actions SDV de catégorie A ²⁾ | Actions de catégorie B ³⁽⁴⁾ | UAD ⁵⁾ | Total des actions et des UAD | Valeur totale à risque (\$) ⁶⁾ | % de propriété exigée |
|--------------|--|--|-------------------|------------------------------|---|-----------------------|
| | | | | | | |
| Juillet 2017 | 0 | 7 693 404 ¹⁰⁾ | 0 | 7 693 404 | 170 485 833 | |

PAUL D. SOBEY

Âge : 61 ans
Nouvelle-Écosse, Canada
Administrateur depuis 1993
Indépendant

Principaux domaines d'expertise
Chef de la direction/cadre dirigeant
Finances/comptabilité
Immobilier
Gouvernance

M. Paul D. Sobey est administrateur de sociétés. M. Sobey a été président et chef de la direction d'Empire Company Limited de 1998 jusqu'à son départ à la retraite en décembre 2013, après 31 années de service auprès de la Société. Il est fiduciaire du FPI Crombie et chancelier de la Saint Mary's University. M. Sobey a été auparavant administrateur de la Banque Scotia, a occupé le poste de président du conseil du Fonds de revenu Wajax (dorénavant, Corporation Wajax), un poste d'administrateur d'Emera Inc. et a siégé au conseil des gouverneurs de la Saint Mary's University. M. Sobey est titulaire d'un baccalauréat en commerce de la Dalhousie University et a obtenu un diplôme dans le cadre du programme avancé en gestion de la Harvard University Business School. Il est également titulaire d'un doctorat honoris causa en commerce de la Saint Mary's University. Il est aussi Fellow de l'Institute of Chartered Professional Accountants of Nova Scotia. En 2013, M. Sobey a reçu la médaille du jubilé de diamant de la Reine Elizabeth II.

Présence aux réunions du conseil et de comités¹⁾

| | | |
|-------------|---------|-------|
| Conseil | 7 sur 7 | 100 % |
| Gouvernance | 4 sur 4 | 100 % |

Participation au conseil d'autres émetteurs assujettis au cours des cinq dernières années

| | |
|---------------|--------------------|
| FPI Crombie | 2006 à aujourd'hui |
| Banque Scotia | 1999 à 2017 |

Résultats du vote à l'assemblée annuelle

| Année | Votes en faveur | Abstentions de vote |
|-------|-----------------|---------------------|
| 2017 | 100 % | 0 % |

Valeur de la rémunération reçue

| | |
|---------------|------------|
| Exercice 2018 | 142 000 \$ |
| Exercice 2017 | 156 000 |

Titres détenus **Statut d'actionnariat⁷⁾**

| Année | Actions SDV de catégorie A ²⁾ | Actions de catégorie B ³⁽⁴⁾ | UAD ⁵⁾ | Total des actions et des UAD | Valeur totale à risque (\$) ⁶⁾ | % de propriété exigée |
|--------------|--|--|-------------------|------------------------------|---|-----------------------|
| | | | | | | |
| Juillet 2017 | 612 195 | 2 979 498 ¹¹⁾ | 0 | 3 591 693 | 79 591 917 | |

ROB G.C. SOBEY

Âge : 51 ans
Nouvelle-Écosse, Canada
Administrateur depuis 1998
Indépendant

Principaux domaines d'expertise
Chef de la direction/cadre dirigeant
Alimentation de détail/chaîne
d'approvisionnement
RH/engagement des employés
Commercialisation/marquage

M. Rob G.C. Sobey est administrateur de sociétés. M. Sobey a été président et chef de la direction de Lawton's Drug Stores Limited jusqu'à son départ à la retraite en 2014 après 25 années de service auprès de Sobeys. Il est administrateur de DHX Media Ltd., de SeaFort Capital et de Norvista Capital. M. Sobey est président de la campagne de mobilisation de capitaux NSCC, du programme de bourses d'études D&R Sobeys Queens et de la bourse d'études D&R Sobey de la Kings University et de la Sobey Art Foundation. M. Sobey est président de la Donald R. Sobey Foundation, président honoraire de Venture for Canada, siège au conseil consultatif de la Queen's University School of Business et est membre du conseil de l'Atlantique du WWF, coprésident de la Tate Canada Foundation et est un associé fondateur et fellow de CDL Atlantic. À titre de colonel honoraire du 1^{er} régiment d'artillerie de campagne de Halifax (RCA), M. Sobey a reçu la médaille du jubilé de diamant de la Reine Elizabeth II pour ses services aux Forces armées canadiennes. Il a un diplôme d'études spécialisées de grade premier cycle de la Queen's University, ainsi qu'une maîtrise en administration des affaires du Babson College. Il a le titre IAS.A.

MARTINE TURCOTTE

Âge : 57 ans
Québec, Canada
Administratrice depuis 2012
Indépendante

Principaux domaines d'expertise
Chef de la direction/cadre dirigeant
Finances/comptabilité
Technologies de l'information
Gestion du changement/
transformation

M^{me} Martine Turcotte est présidente, direction du Québec, de BCE Inc. et de Bell Canada. M^{me} Turcotte a accumulé plus de 25 années d'expérience en matières stratégiques, juridiques et réglementaires auprès de sociétés liées à Bell. Avant de devenir vice-présidente du conseil, M^{me} Turcotte a été vice-présidente directrice et chef des affaires juridiques et des questions de réglementation de BCE et de Bell Canada. Elle a commencé à travailler pour BCE en août 1988 en qualité de conseillère juridique. Elle est administratrice de CIBC. Elle est membre du conseil des gouverneurs de l'Université McGill et présidente du conseil du Théâtre Espace Go Inc. M^{me} Turcotte a été auparavant administratrice de Bell Alliant Inc. Elle est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de la London Business School et d'un baccalauréat en droit civil et en common law de l'Université McGill.

Présence aux réunions du conseil et de comités¹⁾

| | | |
|---------------------|---------|-------|
| Conseil | 7 sur 7 | 100 % |
| Gouvernance | 4 sur 4 | 100 % |
| Ressources humaines | 4 sur 4 | 100 % |

Participation au conseil d'autres émetteurs assujettis au cours des cinq dernières années

| | |
|------------------------------|--------------------|
| DHX Media Ltd. | 2011 à aujourd'hui |
| Norvista Capital Corporation | 2014 à aujourd'hui |

Résultats du vote à l'assemblée annuelle

| Année | Votes en faveur | Abstentions de vote |
|-------|-----------------|---------------------|
| 2017 | 100 % | 0 % |

Valeur de la rémunération reçue

| | |
|---------------|------------|
| Exercice 2018 | 153 500 \$ |
| Exercice 2017 | 174 000 |

| Année | Actions SDV de catégorie A ²⁾ | Actions de catégorie B ³⁽⁴⁾ | UAD ⁵⁾ | Total des actions et des UAD | Valeur totale à risque (\$) ⁶⁾ | Statut d'actionnariat ⁷⁾ | |
|--------------|--|--|-------------------|------------------------------|---|-------------------------------------|-------|
| | | | | | | % de propriété exigée | |
| Juillet 2018 | 551 718 | 2 992 001 ¹²⁾ | 4 569 | 3 548 288 | 93 284 492 \$ | 23 | 321 % |
| Juillet 2017 | 551 718 | 2 979 498 ¹²⁾ | 2 831 | 3 534 047 | 78 314 482 | | |

Présence aux réunions du conseil et de comités¹⁾

| | | |
|-----------------------------------|---------|-------|
| Conseil | 7 sur 7 | 100 % |
| Audit | 3 sur 4 | 75 % |
| Gouvernance (présidente) | 3 sur 4 | 75 % |
| Mises en candidature (présidente) | 3 sur 4 | 75 % |

Participation au conseil d'autres émetteurs assujettis au cours des cinq dernières années

| | |
|-------------------|--------------------|
| CIBC | 2014 à aujourd'hui |
| Bell Alliant Inc. | 2011 à 2014 |

Résultats du vote à l'assemblée annuelle

| Année | Votes en faveur | Abstentions de vote |
|-------|-----------------|---------------------|
| 2017 | 100 % | 0 % |

Valeur de la rémunération reçue

| | |
|---------------|------------|
| Exercice 2018 | 143 250 \$ |
| Exercice 2017 | 150 500 |

| Année | Actions SDV de catégorie A ²⁾ | Actions de catégorie B ³⁽⁴⁾ | UAD ⁵⁾ | Total des actions et des UAD | Valeur totale à risque (\$) ⁶⁾ | Statut d'actionnariat ⁷⁾ | |
|--------------|--|--|-------------------|------------------------------|---|-------------------------------------|--|
| | | | | | | % de propriété exigée | |
| Juillet 2018 | 11 400 | 1 | 35 107 | 46 508 | 1 222 695 \$ | 306 | |
| Juillet 2017 | 11 400 | 1 | 28 356 | 39 757 | 881 015 | | |

Notes :

- 1) L'expression « Présence aux réunions du conseil et de comités » désigne la présence aux réunions du conseil et des comités auxquels l'administrateur a siégé au cours de l'exercice 2018.
- 2) L'expression « actions SDV de catégorie A » désigne le nombre d'actions sans droit de vote de catégorie A appartenant directement ou indirectement à l'administrateur ou sur lesquelles il exerce un contrôle.
- 3) L'expression « actions de catégorie B » désigne le nombre d'actions ordinaires de catégorie B appartenant directement ou indirectement à l'administrateur ou sur lesquelles il exerce un contrôle.
- 4) Un administrateur détient ces actions en propriété inscrite au titre de sa quote-part d'admissibilité aux termes d'une déclaration de fiducie au bénéfice de Sumac Holdings Limited, et celles-ci sont incluses dans le nombre total d'actions sur lesquelles Sumac Holdings Limited exerce un contrôle tel qu'il est indiqué à la page 6.
- 5) Le régime d'unités d'actions différées (le « RUAD ») est décrit dans la présente circulaire sous la rubrique « Rémunération des administrateurs ». Les UADs de M. Medline ont été émis aux termes du régime d'unités d'actions différées à l'intention de la haute direction décrit dans la présente circulaire sous la rubrique « Composantes de la rémunération de la haute direction ».
- 6) La valeur totale à risque est fondée sur le nombre total d'actions sans droit de vote de catégorie A, d'actions de catégorie B et d'UAD, évaluées au cours de clôture des actions sans droit de vote de catégorie A à la Bourse de Toronto (la « Bourse TSX ») le 6 juillet 2018, soit 26,29 \$ (22,16 \$ le 7 juillet 2017).
- 7) Voir la section de la circulaire intitulée « Rémunération des administrateurs ».
- 8) Outre sa participation en actions, en date du 5 mai 2018, Frank C. Sobey était propriétaire de 34 284 options, toutes ces options ayant été émises aux termes du RILT d'Empire avant son départ à la retraite en 2014.
- 9) Y compris 8 755 047 actions ordinaires de catégorie B détenues en propriété véritable par CBHL et inscrites au nom de Dunvegan Holdings Limited, et sur lesquelles Frank C. Sobey exerce un contrôle ou une emprise aux termes d'une convention intervenue entre les actionnaires de CBHL et d'une entente intervenue entre les actionnaires de Dunvegan Holdings Limited.
- 10) Y compris 7 723 625 actions ordinaires de catégorie B détenues en propriété véritable par CBHL et inscrites au nom de Dunvegan Holdings Limited, et sur lesquelles Karl R. Sobey exerce un contrôle ou une emprise aux termes d'une convention intervenue entre les actionnaires de CBHL et d'une entente intervenue entre les actionnaires de Dunvegan Holdings Limited.
- 11) Y compris 2 992 001 actions ordinaires de catégorie B détenues en propriété véritable par CBHL et inscrites au nom de DFS Investments Limited et sur lesquelles Paul D. Sobey exerce un contrôle ou une emprise, aux termes d'une convention intervenue entre les actionnaires de CBHL et d'une entente intervenue entre les actionnaires de DFS Investments Limited, et 20 454 actions détenues conjointement avec d'autres membres de la famille.
- 12) Rob G. C. Sobey exerce un contrôle ou une emprise sur 2 992 001 actions ordinaires de catégorie B détenues en propriété véritable par CBHL et inscrites au nom de Sumac Holdings Limited aux termes d'une convention intervenue entre les actionnaires de CBHL et d'une entente intervenue entre les actionnaires de Sumac Holdings Limited, ainsi que sur 551 718 actions sans droit de vote de catégorie A détenues par Sumac Holdings Limited aux termes d'une convention entre les actionnaires de Sumac Holdings Limited. Outre ses avoirs, en date du 5 mai 2018, Rob G.C Sobey était propriétaire de 66 774 options, qui ont toutes été émises aux termes du RILT d'Empire avant son départ à la retraite en 2014.

Participation en actions des administrateurs en poste

Parmi toutes les actions en circulation, les administrateurs sont propriétaires de 1,6 pour cent des actions sans droit de vote de catégorie A et de 23,0 pour cent des actions ordinaires de catégorie B.

| PARTICIPATIONS EN ACTIONS DES ADMINISTRATEURS EN POSTE | | | | |
|---|------------------|-----------------------------|------------------|-----------------------------|
| Participation en actions | 6 juillet 2018 | | 7 juillet 2017 | |
| | Nombre d'actions | Valeur totale ¹⁾ | Nombre d'actions | Valeur totale ¹⁾ |
| Actions sans droit de vote de catégorie A | 2 754 773 | 72 422 982 \$ | 2 736 973 | 60 651 322 \$ |
| Actions ordinaires de catégorie B | 22 534 587 | 592 434 292 | 22 430 433 | 497 058 395 |
| UAD | 280 596 | 7 376 869 | 176 130 | 3 903 041 |
| Valeur totale des actions sans droit de vote de catégorie A, des actions ordinaires de catégorie B et des UAD | | 672 234 143 \$ | | 561 612 758 \$ |

Note :

- 1) Toutes ces valeurs sont fondées sur le cours de clôture des actions sans droit de vote de catégorie A à la Bourse TSX le 6 juillet 2018, de 26,29 \$ (le 7 juillet 2017 – 22,16 \$) par action.

Indépendance des administrateurs et autres relations

Le conseil a une politique voulant que son président du conseil soit indépendant et ne soit pas membre de la direction. Chaque fois que le conseil tient une réunion, les administrateurs se réunissent hors de la présence de la direction et les administrateurs indépendants se réunissent à huis clos.

Le conseil se compose d'une majorité d'administrateurs indépendants et demeurera ainsi composé si tous les candidats proposés à l'élection sont élus à l'assemblée. Pour qu'un administrateur soit considéré indépendant, le conseil doit établir si celui-ci n'entretient pas de relation importante, directe ou indirecte, avec la Société.

Il incombe au conseil d'établir le statut d'indépendance de chaque administrateur et administrateur proposé, et de communiquer chaque année le fait que le conseil soit composé ou non d'une majorité d'administrateurs indépendants. Le conseil a adopté des normes en matière d'indépendance qui lui servent pour la détermination de l'indépendance. Ces normes en matière d'indépendance sont conformes aux lignes directrices adoptées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières dans le *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance et dans le Règlement 52-110 sur le comité d'audit*.

Chaque année, les administrateurs en poste et les candidats à un poste d'administrateur doivent communiquer tous les détails concernant leurs relations avec la Société et fournir d'autres renseignements pertinents. Le conseil passe en revue ces relations afin d'en déceler toute incidence sur l'indépendance des administrateurs en se fondant sur les critères établis dans les normes d'indépendance et pour déterminer si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que ces relations entre un administrateur et la Société influencent l'exercice d'un jugement indépendant par les administrateurs.

Le conseil a établi que Michael Medline n'était pas indépendant. M. Medline est président et chef de la direction d'Empire et de Sobeys.

En juin 2017, pour la première fois, le conseil s'est penché sur l'indépendance de Frank C. Sobey, de Karl R. Sobey, de Paul D. Sobey et de Rob G.C. Sobey dans le contexte des trois dernières années écoulées depuis qu'ils ont exercé des rôles de direction au sein de la Société (ou, dans le cas de Karl R. Sobey, depuis que son frère Frank C. Sobey a exercé un rôle de direction). Paul D. Sobey a quitté ses fonctions de président et chef de la direction d'Empire pour prendre sa retraite en décembre 2013, Frank C. Sobey a quitté ses fonctions de vice-président, immobilier, d'Empire pour prendre sa retraite en juin 2014 et Rob G. C. Sobey a quitté ses fonctions de président et de chef de la direction de Lawton's Drug Stores Limited (une division en exploitation de Sobeys) pour prendre sa retraite en janvier 2014.

Sur les conseils du comité de gouvernance (dans les deux cas, travaillant en l'absence des membres nommés de la famille Sobey) et bénéficiant des conseils d'un expert-conseil juridique externe, le conseil a conclu que ces membres nommés de la famille Sobey n'avaient aucun lien important direct ou indirect avec la Société qui pourrait, selon toute attente raisonnable, entraver l'exercice de leur jugement indépendant en tant qu'administrateurs et qu'ils devraient être considérés par le conseil comme étant indépendants. Le conseil a réaffirmé cette évaluation en juin 2018. Le conseil ne croit pas particulièrement que leur état d'actionnaire important détenant des actions ordinaires de catégorie B entrave leur jugement indépendant. Le conseil est d'avis que leurs intérêts sont harmonisés avec les intérêts à long terme des autres actionnaires.

Le conseil a établi que Sharon Driscoll, Sue Lee, William Linton et Martine Reardon n'ont aucun lien avec la Société (autrement qu'à titre d'administrateurs) et les considère comme étant indépendants.

Le conseil a aussi établi que Cynthia Devine, Gregory Josefowicz et Martine Turcotte étaient indépendants. M^{me} Devine est chef des finances de Maple Leaf Sports & Entertainment, avec laquelle Sobeys a une convention de commandite. M. Josefowicz est administrateur de KeHE Distributors, une société fermée établie aux États-Unis dont l'exploitation canadienne, Tree of Life Canada, fournit des produits biologiques et naturels à Sobeys. M^{me} Turcotte est présidente, direction du Québec, BCE Inc. et Bell Canada, un fournisseur de services de télécommunications à la Société. Dans les trois cas, les relations ne sont pas jugées importantes.

John R. Sobey n'est pas un membre de la famille immédiate de tout membre du conseil d'administration (il est un petit-cousin de Paul D. Sobey, de Frank C. Sobey et de Rob G. C. Sobey) et il s'est retiré de ses fonctions d'administrateur de Sobeys en 2001. Le conseil considère M. Sobey comme étant indépendant.

M. James M. Dickson est conseiller juridique d'un cabinet d'avocats qui fournit des services juridiques à Empire et à ses filiales; il fournit des services de consultation à ce cabinet d'avocats par l'entremise d'un ordre professionnel. Il ne participe pas à la prestation de services juridiques à Empire ou à ses filiales, et les paiements que verse le cabinet d'avocats à son ordre professionnel ne sont pas reliés aux services que fournit ce cabinet à la Société. Il n'a aucun rôle actif dans la gestion ou la direction du cabinet. Le conseil considère M. Dickson comme étant indépendant.

| TABLEAU DES RELATIONS DES ADMINISTRATEURS AVEC LA SOCIÉTÉ | | | |
|---|-------------|-----------------|-----------------------------------|
| Administrateur | Indépendant | Non indépendant | Motif du statut de dépendance |
| Cynthia Devine | ✓ | | |
| James M. Dickson | ✓ | | |
| Sharon Driscoll | ✓ | | |
| Gregory Josefowicz | ✓ | | |
| Sue Lee | ✓ | | |
| William Linton | ✓ | | |
| Michael Medline | | ✓ | Président et chef de la direction |
| Martine Reardon | ✓ | | |
| Frank C. Sobey | ✓ | | |
| John R. Sobey | ✓ | | |
| Karl R. Sobey | ✓ | | |
| Paul D. Sobey | ✓ | | |
| Rob G.C. Sobey | ✓ | | |
| Martine Turcotte | ✓ | | |

Appartenance à d'autres conseils d'administration

Le conseil est d'avis qu'il est prudent de s'assurer d'avoir une représentation aux conseils des sociétés dans lesquelles Empire a des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de manière à pouvoir donner des conseils à leurs équipes de direction.

En date du 5 mai 2018 Empire était propriétaire d'une participation de 41,5 pour cent, comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, dans le FPI Crombie, qui est actuellement le seul placement de la Société comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence dans une entité cotée en bourse.

Les administrateurs suivants siègent à titre de fiduciaires du FPI Crombie.

| Société | Administrateur | Rôle du fiduciaire |
|-------------|------------------|--|
| FPI Crombie | James M. Dickson | Gouvernance et mises en candidature; comité des placements |
| | Frank C. Sobey | Président du conseil |
| | Paul D. Sobey | Comité des ressources humaines; comité des placements |

Les administrateurs n'appartiennent pas à d'autres conseils d'administration.

Section 6.

Mandat du conseil et des comités

Membres des comités

Le tableau qui suit présente sommairement la participation aux comités permanents du conseil au 5 mai 2018.

| Administrateur | MEMBRES DES COMITÉS | | | |
|--------------------------------|---------------------|-----------------------|--------------------------------|---------------------------------|
| | Comité d'audit | Comité de gouvernance | Comité des ressources humaines | Comité des mises en candidature |
| Cynthia Devine | Présidente | ✓ | | ✓ |
| James M. Dickson ¹⁾ | | | | |
| Sharon Driscoll | ✓ | | | |
| Gregory Josefowicz | | | ✓ | |
| Sue Lee | | | ✓ | |
| William Linton | | ✓ | Président | ✓ |
| Michael Medline ²⁾ | | | | |
| Martine Reardon | ✓ | | | |
| Frank C. Sobey | | ✓ | | |
| John R. Sobey | ✓ | | | |
| Karl R. Sobey | | | ✓ | |
| Paul D. Sobey | | ✓ | | |
| Rob G.C. Sobey | | ✓ | ✓ | |
| Martine Turcotte | ✓ | Présidente | | Présidente |

Notes :

- 1) James M. Dickson, en tant que président du conseil, n'est membre d'aucun des comités, bien qu'il ait assisté à des réunions des comités à titre de participant sans droit de vote.
- 2) Michael Medline n'est membre d'aucun comité; toutefois, en qualité de président et de chef de la direction, il a assisté à des réunions de comité à titre de participant sans droit de vote sur invitation des présidents des comités.

Sommaire des réunions tenues par le conseil et les comités

Un total de sept réunions du conseil ont été tenues au cours de l'exercice, soit quatre réunions trimestrielles régulières, une conférence téléphonique, l'atelier stratégique annuel et la réunion relative au budget annuel. Les comités permanents ont tenu une réunion en même temps que chaque réunion trimestrielle régulière du conseil.

| | SOMMAIRE DES RÉUNIONS TENUES PAR LE CONSEIL ET LES COMITÉS | | |
|---------------------------------|--|----------------|-------|
| | Régulière | Extraordinaire | Total |
| Conseil | 6 | 1 | 7 |
| Comité d'audit | 4 | 0 | 4 |
| Comité de gouvernance | 4 | 0 | 4 |
| Comité des ressources humaines | 4 | 0 | 4 |
| Comité des mises en candidature | 4 | 0 | 4 |

Au début de l'exercice 2018, le conseil a établi le comité de supervision de la transformation dans le cadre du projet Sunrise pour contribuer à superviser le progrès de ce projet. Le comité est chargé de la supervision de l'effort de transformation, de surveiller les progrès réalisés et d'examiner les stratégies d'atténuation des risques de la direction. Il s'agit d'un comité spécial d'une durée limitée.

Relevé des présences

Le tableau qui suit présente sommairement les réunions que le conseil et ses comités permanents ont tenues pour l'exercice terminé le 5 mai 2018, ainsi que le relevé de la présence de chaque administrateur à ces réunions.

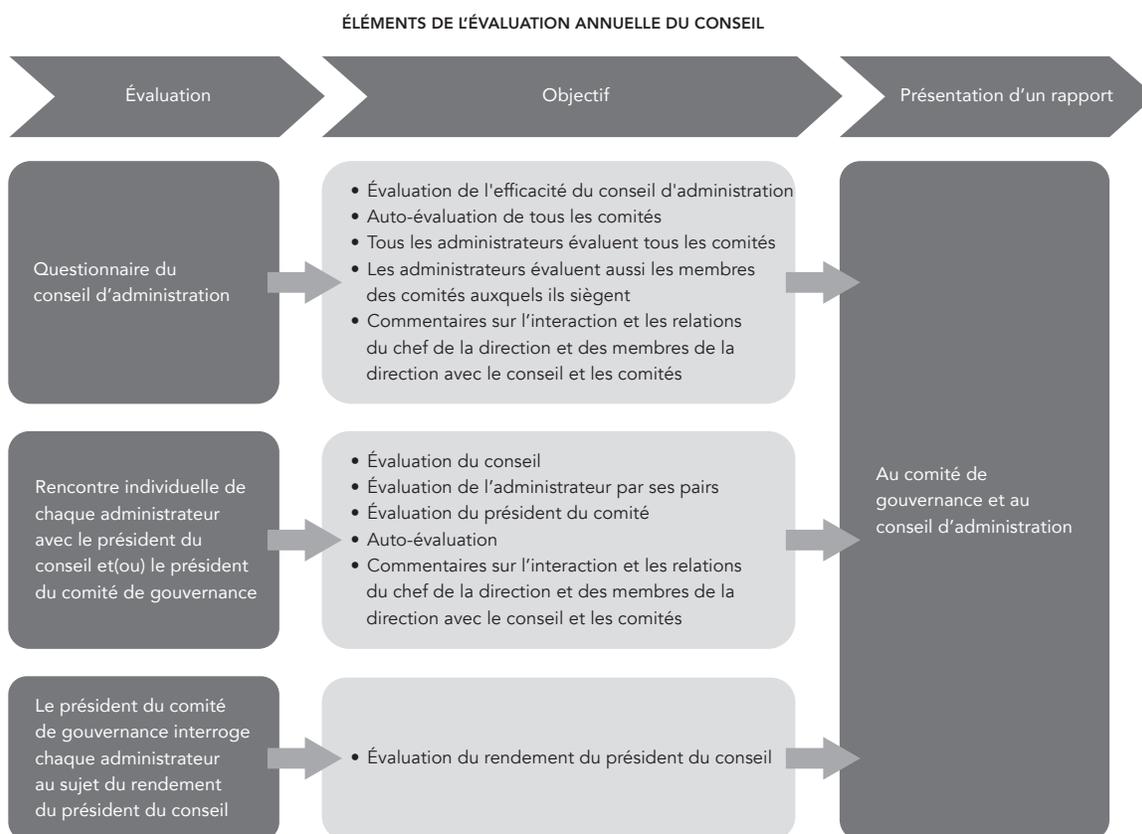
| | RELEVÉ DES PRÉSENCES | | | | | | | | | | |
|-------------------------------|----------------------|-------------|----------------|-------------|-----------------------|-------------|--------------------------------|-------------|---------------------------------|-------------|-------|
| | Conseil | | Comité d'audit | | Comité de gouvernance | | Comité des ressources humaines | | Comité des mises en candidature | | Total |
| Cynthia Devine | 6 sur 7 | 86 % | 4 sur 4 | 100 % | 4 sur 4 | 100 % | | | 4 sur 4 | 100 % | 95 % |
| James M. Dickson | 7 sur 7 | 100 % | | | | | | | | | 100 % |
| Sharon Driscoll ¹⁾ | 2 sur 2 | 100 % | 1 sur 1 | 100 % | | | | | | | 100 % |
| Gregory Josefowicz | 7 sur 7 | 100 % | | | | | 3 sur 4 | 75 % | | | 91 % |
| Sue Lee | 7 sur 7 | 100 % | | | | | 4 sur 4 | 100 % | | | 100 % |
| William Linton | 7 sur 7 | 100 % | | | 4 sur 4 | 100 % | 4 sur 4 | 100 % | 4 sur 4 | 100 % | 100 % |
| Kevin Lynch ²⁾ | 1 sur 2 | 50 % | | | 1 sur 2 | 50 % | 1 sur 2 | 50 % | 1 sur 2 | 50 % | 50 % |
| Michael Medline | 7 sur 7 | 100 % | | | | | | | | | 100 % |
| Martine Reardon | 7 sur 7 | 100 % | 3 sur 3 | 100 % | | | | | | | 100 % |
| Frank C. Sobey | 7 sur 7 | 100 % | | | 4 sur 4 | 100 % | | | | | 100 % |
| John R. Sobey | 7 sur 7 | 100 % | 4 sur 4 | 100 % | | | | | | | 100 % |
| Karl R. Sobey | 7 sur 7 | 100 % | | | | | 4 sur 4 | 100 % | | | 100 % |
| Paul D. Sobey | 7 sur 7 | 100 % | | | 4 sur 4 | 100 % | | | | | 100 % |
| Rob G.C. Sobey | 7 sur 7 | 100 % | | | 4 sur 4 | 100 % | 4 sur 4 | 100 % | | | 100 % |
| Martine Turcotte | 7 sur 7 | 100 % | 3 sur 4 | 75 % | 3 sur 4 | 75 % | | | 3 sur 4 | 75 % | 84 % |
| Ensemble du conseil | | 96 % | | 95 % | | 89 % | | 88 % | | 81 % | |

Notes :

- 1) Sharon Driscoll a été nommée au conseil en date du 17 janvier 2018.
- 2) Kevin Lynch a quitté le conseil pour prendre sa retraite le 14 septembre 2017.

Évaluation du conseil d'administration

Le comité de gouvernance est chargé de soumettre le conseil, ses comités et chaque administrateur à une évaluation annuelle de leur efficacité et de leur apport. Le tableau suivant présente un résumé des éléments de cette évaluation.



Chaque administrateur remplit annuellement un questionnaire détaillé confidentiel élaboré pour recueillir l'opinion de celui-ci sur l'efficacité du conseil et de ses comités. Le questionnaire prévoit des réponses quantitatives à l'égard de domaines d'importance cruciale, ainsi que la possibilité de faire des commentaires subjectifs. Dans le cadre de ce questionnaire, les administrateurs ont aussi l'occasion de faire des observations au sujet de la qualité et du caractère exhaustif des renseignements communiqués par la direction. L'administration du questionnaire est confiée à un consultant externe, qui est chargé d'en compiler les résultats sous forme de rapport de manière à en assurer la confidentialité. Une fois le rapport définitif terminé, il est examiné attentivement par le comité de gouvernance et un plan d'action est tracé pour que les points divulgués dans le rapport soient examinés. Le conseil reçoit le rapport complet sur le questionnaire, accompagné des commentaires et des recommandations du comité de gouvernance, ainsi que d'une description des mesures de suivi que doit prendre le comité ou qui doivent être prises sous sa supervision.

Pour bien comprendre les observations obtenues à l'aide du questionnaire, le président du conseil et le président du comité de gouvernance rencontrent individuellement chaque administrateur une fois par année pour leur poser en entrevue les questions qu'ils ont formulées ensemble. Ces entrevues permettent à chaque administrateur de faire des observations au sujet du rendement du conseil, des autres administrateurs et des comités et présidents des comités, ainsi qu'à l'égard de son propre rendement et de celui de

la direction. Le président du comité de gouvernance profite aussi de l'occasion pour consulter chaque administrateur au sujet du rendement du président du conseil.

Les résultats sont examinés par le comité de gouvernance, puis transmis au conseil. Tous les problèmes identifiés durant le processus sont abordés par le président du conseil et(ou) le président du comité de gouvernance. Le président du conseil et le président du comité de gouvernance présentent par la suite leurs observations appropriées au chef de la direction, puis analysent les commentaires faits par ce chef de la direction et en discutent.

Résultats globaux du questionnaire du conseil et du processus d'évaluation

Après avoir passé en revue les résultats du questionnaire annuel du conseil et des entrevues individuelles confidentielles avec les administrateurs, ceux-ci ont conclu que le conseil continue de fonctionner avec efficacité et efficience et exerce une surveillance appropriée des priorités en matière de gestion des risques et de planification stratégique. Les administrateurs sont tout à fait convaincus du leadership du président du conseil et de celui du chef de la direction. Tout particulièrement, la dynamique du conseil est excellente, et les administrateurs amorcent un dialogue ouvert et transparent entre eux et avec les membres de la haute direction. On a pris note des améliorations entreprises l'an dernier au sujet de l'établissement des priorités et du mode de présentation de l'information aux administrateurs.

Planification stratégique

La direction est responsable de l'élaboration de plans stratégiques pour chaque unité commerciale et pour l'entreprise qui tiennent compte, notamment, des occasions qui se présentent à l'entreprise et des risques auxquels elle s'expose, ainsi que de la mise en œuvre de plans stratégiques.

Le conseil a la responsabilité d'établir les buts et objectifs à long terme de la Société, d'adopter un processus de planification stratégique

et d'approuver chaque année les plans stratégiques élaborés par la direction.

Le conseil surveille la mise en œuvre des plans par la haute direction et évaluera en permanence l'atteinte des buts et objectifs de la Société.

Gestion du risque

Le conseil a la responsabilité générale d'évaluer les principaux risques auxquels la Société est exposée, de veiller à la mise en œuvre des stratégies et des systèmes appropriés pour gérer ces risques et d'examiner toutes les questions de droit importantes concernant la Société dans son ensemble ou ses investissements dans toute grande société en exploitation. Le comité d'audit examine et approuve le cadre de gestion des risques recommandé par la direction, reçoit des rapports de la direction sur le profil de risque de la Société, évalue le caractère adéquat et complet du processus pour le recensement et l'évaluation des risques auxquels la Société fait face et donne des directives sur la façon de réduire davantage les risques ou sur les modifications à apporter aux seuils de risque. Le comité d'audit fait régulièrement rapport de ses conclusions et recommandations au conseil.

La gestion des risques d'entreprise (la « GRE ») est solidement implantée à la grandeur de la Société. Ce programme poursuit l'objectif premier de favoriser une gestion intelligente et systématique des risques au sein de toutes les entreprises dans le but d'atteindre et de conserver un rendement commercial supérieur. Pour ce faire, le programme de GRE est et demeurera un processus dynamique, itératif et permanent qui fonctionne en harmonie et de concert avec nos priorités et nos objectifs stratégiques.

Les risques qui se posent généralement à l'échelle de l'entreprise se classent en trois grandes catégories :

1) Risques liés à la réglementation, aux lois et à la conformité

Un processus rigoureux a été déployé pour que soient traitées systématiquement les questions concernant la gestion, la présentation de rapports, la surveillance et la gouvernance quant à ces types de risques, notamment à l'égard des points suivants :

- attestation par le chef de la direction et le chef des finances à l'égard des contrôles et procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière;
- environnement et litige;
- salubrité et sécurité alimentaires; et
- santé et sécurité au travail.

2) Risques liés à l'exploitation

Ces risques surviennent au quotidien à l'occasion de la mise en œuvre de la stratégie et de la prise des décisions que la direction doit prendre régulièrement pour s'assurer d'atteindre les objectifs en matière de rendement financier. Les risques sont gérés en permanence dans le cadre de la gestion de l'exploitation commerciale et au moyen d'une gestion fonctionnelle. La haute direction assure la surveillance et le suivi de ces risques liés à l'exploitation grâce à un processus de gouvernance interne systématique comportant les éléments suivants :

- examens trimestriels de l'exploitation;
- examen stratégique des plans relatifs au réseau de magasins;
- plan annuel d'entreprise et d'immobilisations;
- processus d'établissement des prévisions; et
- surveillance des principaux indicateurs de rendement.

Pour assurer une gouvernance efficace, la haute direction examine le rendement de l'exploitation et les risques liés à l'exploitation et s'entretient à cet égard avec le comité d'audit et les membres du conseil aux réunions trimestrielles du comité d'audit et du conseil. Le conseil effectue en permanence un suivi, directement et par l'entremise de ses comités, à l'égard des placements et des initiatives d'envergure.

3) Risques liés à l'entreprise et aux stratégies

Ces risques sont étroitement liés à la stratégie d'entreprise et au marché externe, ainsi qu'aux contextes politique, économique et social, et peuvent avoir des répercussions importantes sur le rendement de l'entreprise. Parmi ces risques, on compte les suivants :

- gestion des liquidités et des capitaux;
- concurrence;
- réputation; et
- capital humain.

Depuis qu'elle a implanté le programme de GRE, la Société a travaillé avec discipline et rigueur pour identifier, évaluer, gérer et signaler les risques commerciaux et stratégiques lui venant de la mise en œuvre continue de ce programme. En fait, les principaux risques commerciaux et stratégiques sont traités, et continueront d'être traités, systématiquement lors des échanges se rapportant aux aspects commerciaux et stratégiques qui ont lieu lors des réunions du conseil et(ou) des comités du conseil. Pour tirer pleinement avantage du programme de GRE, la Société poursuit l'élaboration d'un rapprochement clair et systématique entre les risques et la stratégie commerciale. Dans cette optique, les cadres dirigeants de la Société effectuent chaque année une évaluation exhaustive de l'efficacité de la Société en matière de gestion des risques commerciaux et stratégiques existants et connus, tout en cherchant à repérer les risques potentiels (comme la cybersécurité, la protection de l'information et la protection des renseignements personnels) et à les analyser.

De plus, les cadres dirigeants de la Société favorisent une solide culture de gestion des risques dans l'ensemble de l'organisation par l'élaboration et le maintien de plans de gestion de crise et de continuité des activités puisqu'il s'agit de facteurs clés qui permettront une réponse efficace dans des situations imprévues.

Voir le rapport de gestion de la Société pour 2018 pour un commentaire plus élaboré sur la gestion et l'atténuation des risques.

Éthique commerciale

Le conseil assume la responsabilité de gérance de la Société pour le compte des actionnaires d'Empire. Pour s'acquitter de cette responsabilité, le conseil établit des politiques qui visent à assurer que les pratiques de la Société en matière de gouvernance d'entreprise sont conformes à l'engagement de celle-ci d'exercer ses activités commerciales de façon intégrée et qu'elles comptent parmi les meilleures au Canada. À l'appui de ces politiques, le code d'éthique commerciale souligne l'obligation de reddition de comptes et la politique d'information de la Société assure la transparence. Le code d'éthique commerciale d'Empire peut être consulté sur le site Web de la Société, www.empireco.ca. Sobeys a adopté un code similaire, qui peut être consulté sur son site Web, www.sobeyscorporate.com.

Tous les employés, les dirigeants et les administrateurs doivent confirmer chaque année leur conformité avec le code d'éthique commerciale. Le conseil n'a jamais accordé de dispense à l'égard de l'application des dispositions du code.

Rémunération des administrateurs

Philosophie et procédure en matière de rémunération des administrateurs

La philosophie qui sous-tend le régime de rémunération des administrateurs consiste à fournir une rémunération qui attirera et fidélisera des administrateurs qualifiés et les motivera à siéger au conseil et à harmoniser leurs intérêts à ceux des actionnaires. L'approche de la Société est d'encourager la direction à prendre des décisions et des mesures qui entraîneront une croissance durable à long terme, ainsi que la création d'une valeur à long terme pour les actionnaires.

Dans le but d'atteindre une croissance et une expansion continues des activités, tout en décourageant la prise de risques excessifs, le régime de rémunération des administrateurs a été élaboré, sous la supervision du comité de gouvernance, en fonction des principes suivants :

- fournir aux administrateurs une rémunération qui soit concurrentielle sur le marché;
- attirer et fidéliser des gens qui ont un sens du leadership pour générer des résultats;
- harmoniser les intérêts des administrateurs avec ceux de nos actionnaires;
- représenter des normes élevées en matière de saine gouvernance; et
- être facile à comprendre pour nos actionnaires.

Les sociétés ont mis en place un mécanisme centralisé de signalement confidentiel et anonyme qui est décrit dans les codes susmentionnés, permettant de faire des signalements à un tiers indépendant par téléphone, en ligne et par la poste. Pour faire connaître ce mécanisme, des affiches ont été installées dans les lieux de travail à la grandeur du pays. Les signalements reçus par le tiers sont automatiquement acheminés aux cadres dirigeants dans le cadre de l'audit interne et sont transmis au personnel du contentieux afin qu'une enquête confidentielle soit menée et que les mesures appropriées soient prises. Un rapport trimestriel faisant état de tous ces signalements et de ces enquêtes est remis au comité d'audit, mais les problèmes graves sont signalés plus fréquemment.

Bien que les administrateurs de la Société soient automatiquement nommés au poste d'administrateur de la filiale en propriété exclusive de la Société, Sobeys Inc., ils ne reçoivent aucune rémunération additionnelle pour cette fonction. Les sociétés sont traitées comme une seule entité à toutes fins pratiques.

Examen de la rémunération des administrateurs

La rémunération des administrateurs consiste en une rémunération annuelle et en de présence payables au comptant et/ou sous forme d'actions ou d'AUD. Les administrateurs qui exercent leur fonction de président d'un comité reçoivent une rémunération pour cette fonction.

Le comité de gouvernance passe annuellement en revue la rémunération actuelle des administrateurs par rapport à la rémunération des administrateurs versée par des sociétés du groupe de comparaison ci-dessous et d'autres renseignements publics disponibles et recommande des rajustements au conseil, qui recommande à son tour la rémunération aux actionnaires pour approbation à l'assemblée.

Suivant l'examen qu'il a effectué pour 2018, le comité de gouvernance a recommandé qu'aucun changement ne soit apporté aux arrangements actuels en matière de rémunération.

| GROUPE DE COMPARAISON | |
|----------------------------------|---------------------------------|
| Alimentation Couche-Tard Inc. | Les aliments Maple Leaf Inc. |
| Société Canadian Tire Limitée | Métro Inc. |
| Dollarama Inc. | North West Company |
| George Weston Limitée | Saputo Inc. |
| La Compagnie de la Baie d'Hudson | Le Groupe Jean Coutu (PJC) Inc. |
| Les Compagnies Loblaw Limitée | |

Rémunération versée aux administrateurs

Au cours de l'exercice 2018, les administrateurs de la Société qui n'étaient pas des employés de celle-ci ou des membres de son groupe ont reçu une rémunération pour leur participation à titre de membres du conseil et de ses comités :

| RÉMUNÉRATION VERSÉE AUX ADMINISTRATEURS ¹⁾ | | |
|---|------------|------------|
| | 2018 | 2017 |
| Rémunération des administrateurs | 100 000 \$ | 100 000 \$ |
| Rémunération du président du conseil ²⁾ | 400 000 \$ | 300 000 \$ |
| Jetons de présence ³⁾ | | |
| • Conseil | 2 000 \$ | 2 000 \$ |
| • Comité ⁴⁾ | 2 000 \$ | 2 000 \$ |
| • Téléphone (conseil ou comité) | 1 500 \$ | 1 500 \$ |
| Rémunération des présidents des comités | | |
| • Audit | 30 000 \$ | 30 000 \$ |
| • Ressources humaines | 25 000 \$ | 25 000 \$ |
| • Gouvernance et(ou) mises en candidature ⁴⁾ | 15 000 \$ | 15 000 \$ |
| Rémunération des membres des comités | | |
| • Audit | 5 000 \$ | 5 000 \$ |
| • Ressources humaines | 5 000 \$ | 5 000 \$ |
| • Gouvernance et(ou) mises en candidature ⁴⁾ | 4 000 \$ | 4 000 \$ |

Notes :

- 1) La rémunération pour l'exercice 2018 a été approuvée à l'assemblée générale annuelle de septembre 2017 et était applicable en date de la réunion du conseil de septembre 2017. Les administrateurs ayant assisté à une réunion tenue après le 6 mai 2017 (fin de l'exercice d'Empire), mais avant la réunion du conseil de septembre 2017, ont été rémunérés selon les honoraires approuvés de l'exercice 2017, conformément au tableau ci-dessus. Les administrateurs qui résident à l'extérieur du Canada ont touché leur rémunération en dollars américains.
- 2) Le président du conseil ne reçoit pas de jetons de présence aux réunions.
- 3) Des jetons de présence peuvent être payables aux administrateurs qui assistent à des réunions de comités dont ils ne sont pas membres sur invitation ou à la discrétion du président du comité.
- 4) Les membres de comités qui siègent à la fois au comité de gouvernance et au comité des mises en candidature ne sont rémunérés qu'une seule fois à l'égard des deux comités. La rémunération pour une réunion est payée à l'égard des réunions trimestrielles régulières des comités, et une rémunération distincte est payée pour toute réunion supplémentaire de l'un ou l'autre comité.

Régime d'unités d'actions différées des administrateurs

La Société offre depuis l'exercice 2001 un régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs (« **RUAD** ») à ses administrateurs qui résident au Canada. Les administrateurs des États-Unis y ont droit depuis mars 2008 et, à compter du 1^{er} janvier 2011, la Société offrait un RUAD à tous les administrateurs, indépendamment de leur lieu de résidence. Aux termes du RUAD, les administrateurs peuvent choisir de recevoir la totalité ou toute partie de leur rémunération en UAD plutôt qu'une somme au comptant. Une UAD est une inscription aux comptes correspondant à la valeur d'une action sans droit de vote de catégorie A. Le nombre d'UAD reçues varie selon la valeur marchande des actions sans droit

de vote de catégorie A à la date du versement de la rémunération trimestrielle des administrateurs. D'autres UAD sont attribuées à titre d'équivalents de dividendes. Les UAD ne peuvent être rachetées pour une contrepartie au comptant tant que le détenteur est un administrateur de la Société. La valeur de rachat d'une UAD correspond à la valeur marchande d'une action au moment du rachat, conformément au RUAD. Chaque trimestre, la Société évalue son obligation au titre des UAD à la valeur marchande actuelle d'une action et comptabilise toute hausse de cette obligation à titre de charge d'exploitation.

Exigence de détention d'actions par les administrateurs

Dans le but de faire concorder les intérêts des administrateurs avec ceux des actionnaires de la Société, le conseil a déterminé que la propriété d'un nombre d'actions (toute combinaison d'actions sans droit de vote de catégorie A, d'actions ordinaires de catégorie B et d'UAD) d'au moins quatre fois supérieur à leur rémunération est appropriée pour les administrateurs de la Société, à l'exception du chef de la direction, pour lequel une exigence différente a été établie par le conseil (pour plus de renseignements, voir la section de la présente circulaire intitulée « Rémunération et risques »). Le conseil a établi une exigence selon laquelle tous les administrateurs doivent affecter au moins 50 pour cent de leur rémunération totale à l'achat d'UAD jusqu'à ce que ce seuil soit atteint et chaque fois que leur propriété devient inférieure à ce seuil. Comme les administrateurs doivent acquérir des UAD jusqu'à ce que leur seuil de détention d'actions soit atteint, le conseil n'estime pas nécessaire d'exiger que les administrateurs achètent des actions sur le marché libre.

En date du 6 juillet 2018, sur le fondement de la rémunération actuelle de 100 000 \$ pour les administrateurs, les lignes directrices en matière d'actionariat exigent qu'un administrateur détienne pour au moins 400 000 \$ sous forme de toute combinaison d'actions sans droit de vote de catégorie A, d'actions ordinaires de catégorie B et d'UAD.

Rémunération versée au cours de l'exercice 2018

Le tableau suivant présente une description détaillée de la rémunération versée aux administrateurs au cours de l'exercice terminé le 5 mai 2018. Conformément à la politique de la Société, les employés de la Société qui siègent à titre d'administrateurs n'ont pas le droit de recevoir une rémunération à cet égard.

| RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS D'EMPIRE ¹⁾ | | | | | | |
|---|-------------------------------------|--------------------------------------|--|---|------------|--|
| Administrateur | Rémunération des membres du conseil | Rémunération des membres des comités | Jetons de présence aux réunions du conseil | Jetons de présence aux réunions des comités | Total | % de la rémunérations totale affecté à l'achat d'UAD |
| Cynthia Devine | 100 000 \$ | 34 000 \$ | 13 500 \$ | 16 000 \$ | 163 500 \$ | 100 % |
| James M. Dickson | 375 000 | – | – | – | 375 000 | 25 % |
| Sharon Driscoll | 29 945 | 1 497 | 4 000 | 2 000 | 37 442 | 100 % |
| Gregory Josefowicz ²⁾ | 100 000 | 9 500 | 15 500 | 16 000 | 141 000 | 100 % |
| Sue Lee ³⁾ | 100 000 | 25 000 | 15 000 | 17 000 | 157 000 | 100 % |
| William Linton | 100 000 | 33 500 | 15 500 | 26 000 | 175 000 | 100 % |
| Kevin Lynch | 36 000 | 5 990 | 2 000 | 4 000 | 47 990 | 0 % |
| Martine Reardon ²⁾ | 100 000 | 4 286 | 15 500 | 6 000 | 125 786 | 100 % |
| Frank C. Sobey | 100 000 | 4 000 | 15 500 | 8 000 | 127 500 | 100 % |
| John R. Sobey | 100 000 | 5 000 | 15 000 | 8 000 | 128 000 | 0 % |
| Karl R. Sobey | 100 000 | 5 000 | 15 500 | 8 000 | 128 500 | 0 % |
| Paul D. Sobey | 100 000 | 8 500 | 15 500 | 18 000 | 142 000 | 0 % |
| Rob G.C. Sobey | 100 000 | 13 500 | 15 000 | 25 000 | 153 500 | 25 % |
| Martine Turcotte | 100 000 | 17 250 | 15 000 | 11 000 | 143 250 | 100 % |

Notes :

- 1) La rémunération renvoie à celle qui a été versée aux administrateurs au cours de l'exercice terminé le 5 mai 2018, que ce soit sous forme de somme au comptant ou d'UAD.
- 2) En tant qu'administrateurs résidant à l'extérieur du Canada, Gregory Josefowicz et Martine Reardon ont touché leur rémunération en dollars américains.
- 3) Sue Lee a reçu une rémunération additionnelle de 20 000 \$ pour sa fonction de présidente du comité de supervision de la transformation dans le cadre du projet Sunrise.

La rémunération versée à Michael Medline à titre de membre de la haute direction est indiquée à la section de la présente circulaire intitulée « Rémunération des membres de la haute direction visés ».

Section 7.

Rapports des comités du conseil

Rapport du comité d'audit

Membres en date du 5 mai 2018 :



Cynthia Devine
(présidente)



Sharon Driscoll



Martine Reardon



John R. Sobey



Martine Turcotte

On peut consulter le mandat du comité d'audit sur le site Web de la Société, à l'adresse www.empireco.ca, à la section traitant de gouvernance. Les membres du comité d'audit répondent tous aux critères en matière de compétence financière et d'indépendance prescrits. On peut obtenir des renseignements supplémentaires au sujet du comité d'audit dans la notice annuelle d'empire pour l'exercice terminé le 5 mai 2018. Le comité d'audit s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2018.

Le comité d'audit est responsable auprès du conseil des politiques et des pratiques relatives à l'intégrité de l'information financière et de l'information exigée aux fins de la réglementation, de même que des contrôles internes, afin d'atteindre les objectifs que sont la sauvegarde des actifs de la Société, la communication d'une information fiable et la conformité avec les politiques et les lois. Le comité d'audit est également chargé de s'assurer que les principaux risques auxquels est exposée l'entreprise sont identifiés et que des techniques de gestion appropriées de ces risques sont en place.

Depuis le début de l'exercice 2018, le comité d'audit, conformément à son mandat, a accompli ce qui suit :

Gestion et information financières :

- Passé en revue et recommandé à l'approbation du conseil les états financiers intermédiaires et annuels de la Société, le rapport de gestion, les paiements des dividendes et les communiqués diffusant l'information trimestrielle et l'information importante.
- Examiné les informations de nature financière contenues dans le rapport annuel et la notice annuelle.
- Surveillé les contrôles et procédures de communication de l'information et l'élaboration des contrôles internes sur la publication de l'information financière.
- Assuré le fonctionnement efficace d'un système comportant la réception appropriée et l'examen des plaintes concernant la comptabilité, les contrôles internes sur la comptabilité, les questions d'audit, y compris la soumission confidentielle et anonyme, par les employés, de préoccupations au sujet de questions douteuses en matière de comptabilité ou d'audit.
- Passé en revue l'état et le caractère adéquat des efforts de la Société pour faire en sorte que ses activités soient menées et que ses installations soient exploitées d'une manière éthique et légale et recommandé au conseil, en vue de son approbation, les modifications aux politiques et aux initiatives des programmes jugées souhaitables.

Auditeur externe :

- Fait les vérifications nécessaires pour s'assurer que l'auditeur externe est en règle avec le Conseil canadien sur la reddition de comptes et que l'associé principal et les autres associés respectent les exigences de rotation.
- Passé en revue la relation entre l'auditeur externe et la direction de la Société et confirmé qu'elle est caractérisée par l'indépendance.
- Examiné le plan d'audit annuel de l'auditeur externe.
- Recommandé au conseil la nomination de l'auditeur externe.
- Recommandé au conseil la rémunération de l'auditeur externe.
- Approuvé au préalable tous les services non liés à l'audit que l'auditeur externe doit rendre à la Société, s'il y a lieu.
- Examiné, avec l'auditeur externe et la direction, l'ensemble des politiques et des pratiques comptables essentielles adoptées ou proposées, les risques et les incertitudes d'importance et les estimations et les appréciations clés.
- Examiné les rapports d'audit annuel et trimestriels de concert avec l'auditeur externe.

Le tableau ci-dessous présente les honoraires facturés à la Société par PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. pour l'exercice 2018 et l'exercice 2017 :

| | HONORAIRES D'AUDIT D'EMPIRE COMPANY LIMITED ET DE SES FILIALES | |
|---|--|---------------|
| | Exercice terminé | |
| | Le 5 mai 2018 | Le 6 mai 2017 |
| Honoraires d'audit | 2 070 000 \$ | 2 225 000 \$ |
| Honoraires pour services liés à l'audit | 463 950 | 152 110 |
| Honoraires pour services fiscaux | 150 000 | 4 750 |
| Autres honoraires | 72 000 | 45 200 |
| Total des honoraires | 2 755 950 \$ | 2 427 060 \$ |

Pour l'exercice 2018, les honoraires d'audit comprennent les honoraires pour l'audit des états financiers consolidés annuels, l'examen des états financiers intermédiaires trimestriels résumés et l'audit des états financiers du régime d'avantages sociaux des employés. Les honoraires pour services liés à l'audit comprennent les audits effectués à des fins spécifiques et les services de traduction en français. Les honoraires pour services fiscaux ont trait aux divers services de consultation à l'égard de points spécifiques. Les autres honoraires incluent les honoraires du Conseil canadien sur la reddition de comptes et la modélisation selon la norme internationale d'information financière 16 « Contrats de location ».

Le comité d'audit examine et évalue l'indépendance de l'auditeur sur une base continue. Le comité d'audit a examiné l'indépendance et le rendement de PriceWaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. après la fin de sa troisième année en tant qu'auditeur externe de la Société. Sur le fondement de cet examen, il a recommandé au conseil la reconduction de leur nomination. Une politique a été mise en œuvre afin d'assurer que tous les services fournis par l'auditeur externe soient approuvés au préalable. Le processus d'approbation préalable permet de savoir si la nature et l'étendue de ces services sont compatibles avec le maintien de l'indépendance de l'auditeur externe. Il a été conclu que les services de consultation ainsi rendus n'ont pas compromis l'indépendance de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Audit interne :

- Examiné et approuvé la charte et le plan annuel d'audit interne.
- Examiné les rapports trimestriels de l'auditeur en chef et rencontré celui-ci à huis clos.
- Fait le nécessaire pour que la fonction d'audit interne soit indépendante des fonctions de gestion et soit dotée de ressources suffisantes pour exécuter son mandat.

Gestion du risque :

- Examiné la gouvernance concernant les importants projets de changement apportés aux procédés d'affaires et à la technologie de l'information.
- Examiné le caractère adéquat et la qualité de la couverture d'assurance que la Société maintient.
- Examiné les rapports trimestriels de gestion des risques d'entreprise dans le cadre des activités de surveillance des principaux risques liés aux activités pour s'assurer que les techniques appropriées de gestion des risques sont en place. Pour de plus amples renseignements sur la gestion des risques, se reporter à la section de la présente circulaire intitulée « Rémunération et risques ».
- Passé en revue le rapport environnemental, le rapport sur les litiges et le rapport sur la couverture trimestriels.
- Reçu les rapports trimestriels en matière de salubrité alimentaire et sur les pharmacies et la sécurité des technologies de l'information.
- Examiné la conformité avec les lois et les règlements, de même que l'étendue et l'état des systèmes établis pour assurer celle-ci, et reçu des rapports de la direction, des conseillers juridiques et autres tiers selon ce que le comité d'audit détermine à l'égard de ces questions.

Administration :

- Rempli le questionnaire annuel d'auto-évaluation du comité d'audit et passé en revue les compétences financières et l'indépendance du comité d'audit.
- Passé en revue son mandat et recommandé au comité de gouvernance les modifications qu'il y aurait lieu d'y apporter.

Ce rapport est soumis par les membres du comité d'audit :

Cynthia Devine (présidente), Sharon Driscoll, Martine Reardon, John R. Sobey et Martine Turcotte.

Rapport du comité de gouvernance

Membres en date du 5 mai 2018 :



Martine Turcotte
(présidente)



Cynthia Devine



William Linton



Frank C. Sobey



Paul D. Sobey



Rob G.C. Sobey

Le mandat du comité de gouvernance peut être consulté sur le site Web de la Société, à l'adresse www.empireco.ca, dans la section sur la gouvernance. Il incombe au comité de gouvernance de superviser toutes les questions concernant la gouvernance et de donner au conseil d'administration des conseils à cet égard.

Au cours de l'exercice 2018, conformément à son mandat, le comité de gouvernance a accompli ce qui suit :

- Reçu les mises à jour de la réglementation et des pratiques exemplaires en matière de gouvernance, en même temps que les évaluations des pratiques de gouvernance de la Société publiées par diverses parties externes, de même qu'un exposé de la part d'un expert indépendant en matière de gouvernance.
- Recommandé au conseil une politique plus large en matière de réduction de rémunération incitative des membres de la haute direction.
- Effectué l'évaluation annuelle du conseil comprenant un sondage confidentiel et des entrevues individuelles avec tous les administrateurs.
- A dirigé l'engagement du conseil auprès de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance.
- Fait des recommandations au conseil à l'égard de la structure et de la composition des comités du conseil.
- Après un examen de données reçues d'autres entreprises, recommandé au conseil d'administration la rémunération annuelle des administrateurs, y compris celles du président du conseil et des présidents des comités.
- Examiné l'indépendance de tous les administrateurs et donné au conseil d'administration des conseils à cet égard.
- Examiné la circulaire de sollicitation de procurations par la direction et recommandé son approbation par le conseil.
- Examiné le mandat du conseil et des comités, ainsi que les descriptions de poste pour le président du conseil et les présidents des comités, puis, au besoin, recommandé leur révision.
- Examiné les dépenses engagées par le chef de la direction au cours de l'exercice.
- Examiné l'utilisation des avions d'affaires et les coûts et frais s'y rapportant.

Ce rapport est soumis par les membres du comité de gouvernance :

Martine Turcotte (présidente), Cynthia Devine, William Linton, Frank C. Sobey, Paul D. Sobey et Rob G.C. Sobey.

Rapport du comité des mises en candidature

Membres en date du 5 mai 2018 :



Martine Turcotte
(présidente)



Cynthia Devine



William Linton

Le mandat du comité des mises en candidature peut être consulté sur le site Web de la Société, à l'adresse www.empireco.ca, dans la section sur la gouvernance. Tous les membres du comité sont des administrateurs indépendants. Il revient au comité des mises en candidature de s'acquitter des responsabilités du conseil se rapportant à la composition du conseil et au recrutement de nouveaux administrateurs.

Au cours de l'exercice 2018, conformément à son mandat, le comité des mises en candidature a accompli ce qui suit :

- Recruté un nouvel administrateur indépendant doté d'une expertise financière répondant aux talents exigés et s'avérant compatible avec le souhait du conseil d'accroître le pourcentage de femmes au conseil, malgré l'atteinte antérieure de la cible convenue de 25 pour cent de femmes administratrices.
- Examiné la grille des compétences des administrateurs pour assurer son harmonie avec les priorités évolutives de l'entreprise et établi que la combinaison de talents des administrateurs après la plus récente nomination du nouvel administrateur était appropriée.
- Examiné la taille actuelle du conseil et établi qu'elle était appropriée.
- Effectué un suivi et des échanges à l'égard des développements, notamment en matière de réglementation, sur le sujet de la diversité au sein des conseils d'administration.

Ce rapport est soumis par les membres du comité des mises en candidature :

Martine Turcotte (présidente), Cynthia Devine et William Linton.

Rapport du comité des ressources humaines

Membres en date du 5 mai 2018 :



William Linton
(président)



Gregory Josefowicz



Sue Lee



Karl R. Sobey



Rob G.C. Sobey

Le mandat du comité des ressources humaines peut être consulté sur le site Web de la Société, à l'adresse www.empireco.ca, dans la section sur la gouvernance.

Conformément à ce mandat, la majorité des membres du comité sont indépendants.

Le comité des ressources humaines aide le conseil à s'acquitter de son rôle de surveillance en ce qui a trait :

- À la stratégie, aux politiques et aux programmes en matière de ressources humaines de la Société (y compris la santé et la sécurité au travail).
- Aux questions stratégiques reliées à l'utilisation efficace des ressources humaines au sein de la Société, en prêtant une attention toute particulière aux questions de relève, de perfectionnement et de rémunération (y compris les risques liés à la rémunération).

Au cours de l'exercice 2018, conformément à son mandat, le comité des ressources humaines a accompli ce qui suit :

- Passé en revue l'ensemble des politiques de la Société relatives à la rémunération des membres de la haute direction et des cadres dirigeants et formulé des recommandations au conseil à cet égard.
- Fourni des conseils à la haute direction de la Société sur les conditions d'emploi de la haute direction et des cadres dirigeants pour leur permettre d'atteindre les objectifs de croissance et de rentabilité de la Société, et pour assurer l'engagement à long terme de ces employés clés dans l'entreprise.
- Établi des objectifs à court terme et surveillé les progrès réalisés en regard de ces objectifs. En consultation avec le chef de la direction, fixé les objectifs et les attentes à long terme. Recommandé au conseil la rémunération annuelle appropriée du chef de la direction, compte tenu de ces considérations et d'autres facteurs pertinents.
- Examiné et surveillé des plans de relève à l'égard des cadres dirigeants qui visent aussi bien le départ planifié qu'imprévu de ceux-ci.
- Examiné et supervisé l'engagement des employés et fourni des lignes directrices à la haute direction de la Société à ce sujet.
- Fourni des conseils et des directives à la haute direction de la Société à l'égard de la transformation de la structure organisationnelle future.
- Au moyen de mises à jour trimestrielles à l'intention de la direction, passé en revue les initiatives de la Société en matière de perfectionnement du personnel de celle-ci et fourni des conseils à cet égard, y compris les programmes et le processus de gestion et de perfectionnement des talents, de même que leur exécution; les processus et les outils de gestion de la relève, ainsi que leur exécution; la diversité en matière d'emploi; les processus et les outils de gestion du rendement, ainsi que leur exécution; et la stratégie concernant les relations de travail et l'exécution de cette stratégie.
- Passé en revue les recommandations de la direction à l'égard des augmentations de salaire annuelles et du versement de primes incitatives.
- Surveillé la participation de la Société dans les régimes de pension enregistrés ou non de Sobey's ou d'autres entités, ainsi que la gouvernance du régime de participation différée aux bénéficiaires, tel qu'il est plus amplement décrit dans les mandats de gouvernance concernant la structure des régimes de pension et des régimes de participation différée aux bénéficiaires, que le conseil a approuvés à l'occasion.
- Examiné le rendement des placements, la conformité avec la réglementation et l'administration des régimes de retraite de la Société.
- S'est acquitté de la responsabilité générale du conseil en matière de santé et de sécurité au travail, y compris celle de s'assurer que la Société a intégré la promotion d'un milieu de travail sécuritaire et sain dans sa planification et ses activités commerciales courantes.
- Revu la nomination des dirigeants d'Empire et de Sobey's et recommandé leur approbation au conseil.
- Passé en revue et approuvé les renseignements contenus dans la circulaire de sollicitation de procurations de la Société ou les autres documents requis en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, y compris l'analyse de la rémunération.
- Examiné et approuvé des modifications à la stratégie en matière de rémunération, ainsi que des modifications à des éléments de conception particulière pour le régime de paye de base, le régime annuel incitatif RPB et le régime incitatif à long terme, qui seront instaurés lors de l'exercice 2019.

Ce rapport est soumis par les membres du comité des ressources humaines :

William Linton (président), Gregory Josefowicz, Sue Lee, Karl R. Sobey et Rob G.C. Sobey.

Section 8.

Déclaration de la rémunération de la haute direction

INTRODUCTION

La déclaration de la rémunération de la haute direction qui suit a pour objectif de fournir aux actionnaires d'Empire une description des procédures et des décisions concernées dans l'élaboration et la surveillance des régimes de rémunération de la Société ainsi que les distributions versées aux termes de ceux-ci aux MHDV pour l'exercice 2018. Pour l'exercice terminé le 5 mai 2018, les MHDV étaient les suivants :

- Michael Medline, président et chef de la direction
- Michael Vels, chef des finances
- Clinton Keay, ancien chef des finances intérimaire
- Lyne Castonguay, vice-présidente exécutive, mise en marché
- Simon Gagné, vice-président exécutif, ressources humaines
- Jason Potter, vice-président exécutif, exploitation

Clinton Keay a été chef des finances intérimaire au début de l'exercice. Au milieu de juin 2017, alors que Michael Vels a commencé à travailler pour la Société en tant que chef des finances, M. Keay a assumé le rôle de vice-président exécutif, technologie et gestion de la transformation.

Après la fin de l'exercice 2018, au début de juin 2018, Jason Potter a quitté la Société, et Lyne Castonguay a assumé le rôle de vice-présidente exécutive, expérience en magasin.

Rôle, composition et expérience du comité des ressources humaines

Le conseil d'Empire a délégué au comité des RH la responsabilité de recommander à l'approbation du conseil et de mettre en œuvre la politique de rémunération des membres de la haute direction d'Empire et de Sobeys. Pour les décisions touchant la rémunération durant l'exercice 2018, le comité des RH était formé des administrateurs suivants : William Linton (président), Gregory Josefowicz, Sue Lee, Karl R. Sobey et Rob G.C. Sobey.

William Linton est administrateur de la société et de Sobeys depuis 2015. Il est membre et président du comité des ressources humaines depuis septembre 2016. Auparavant, il a été membre du comité d'audit. Son expertise financière, à laquelle s'ajoutent plus de 30 ans d'expérience commerciale acquise dans le cadre de rôles de haute direction lui permettent d'apporter une contribution particulière lors de la discussion du risque dans le contexte de la rémunération de la haute direction.

Gregory Josefowicz est administrateur de la société et de Sobeys depuis 2016. Il est membre du comité des RH depuis septembre 2016. Il a près de 40 ans d'expérience dans le domaine de la vente au détail, dont 25 ans au niveau de la haute direction et du conseil, ce qui lui a permis d'accumuler de vastes connaissances auprès d'un éventail de sociétés concernant les approches et les programmes de rémunération de la haute direction.

Sue Lee est administratrice de la société et de Sobeys depuis 2014. Elle est membre du comité des RH depuis qu'elle siège au conseil. En 2012, elle a pris sa retraite en tant que première vice-présidente, ressources humaines et communications, auprès de Suncor Energy Inc. Durant ses 16 ans passés auprès de Suncor, ses responsabilités incluaient la rémunération de la haute direction et la planification de la relève, la gouvernance, la stratégie d'intégration lors des fusions et les relations avec les intervenants et les autorités gouvernementales. Avant

de commencer à travailler pour Suncor, M^{me} Lee a passé 14 ans dans le secteur des ressources humaines auprès de TansAlta Corporation. Elle est administratrice et membre du comité de rémunération de Waste Connections Inc.

Karl R. Sobey est administrateur de la société depuis 2001 et de Sobey depuis 2007. M. Sobey était président de la division de l'Atlantique de Sobeys, où il était chargé de l'ensemble de l'exploitation et des employés de la division, jusqu'à son départ à la retraite en 2001 après 27 années passées auprès de la Société. M. Sobey est diplômé du programme avancé en gestion de la Richard Ivey School of Business, University of Western Ontario.

Rob G.C. Sobey est administrateur de la société depuis 1998 et de Sobey depuis 2007. M. Sobey était président et chef de la direction de Lawton's Drug Stores Limited jusqu'à son départ à la retraite en janvier 2014 après 25 ans passés auprès de la Société. M. Sobey est président du comité des ressources humaines de DHX Media Ltd. Il siège au conseil consultatif de la Queen's School of Business, au conseil des gouverneurs de la Dalhousie University et au conseil de la Tate Canada Foundation et du comité consultatif du WWF (Fonds mondial pour la nature).

Le mandat du comité des RH comprend l'élaboration et l'examen permanent des régimes de rémunération de la haute direction qui renforcent l'atteinte des objectifs de la Société, notamment la fixation des échelles de salaire annuel de base, la fixation des attributions aux termes du RPB, la fixation des attributions aux termes du RILT qui inclut les UAR/UAD et les options d'achat d'actions, et la supervision de la planification de la relève. Ce comité a tenu quatre réunions durant l'exercice 2018 et a remis des rapports réguliers au conseil sur ses activités, ainsi que sur les politiques et les pratiques instaurées par le service des ressources humaines de la Société.

Planification de la relève

La planification de la relève est cruciale pour la croissance soutenue à long terme de la Société. Le comité des RH est responsable de surveiller et d'examiner les questions de planification de la relève des membres de la haute direction, et il donne des conseils à cet égard. Son rôle englobe la préparation des transitions prévues et imprévues au sein de la haute direction qui découlent des transformations des activités, des mouvements des employés, des départs à la retraite et des sorties volontaires et involontaires. Le comité supervise un processus structuré de planification et d'évaluation de la relève à l'égard de tous les postes de haute direction, qui comporte des activités de repérage et de catégorisation servant à établir dans

quelle mesure les candidats à l'interne sont prêts à succéder à chaque membre de la haute direction. Des objectifs spécifiques en matière de perfectionnement sont établis à l'égard de chaque candidat à l'interne. Des technologies et pratiques perfectionnées relatives aux talents ont été instaurées pour contribuer à la conservation des talents et au raffermissement de la liste des candidats à la relève. Des scénarios relatifs à la relève comportant des évaluations des risques sont en place pour combler d'éventuelles lacunes. Le conseil reçoit un exposé détaillé au sujet des plans de relève des membres de la haute direction.

Représentation des femmes à la haute direction

La direction croit pouvoir être efficace dans l'avancement des femmes dans des postes de haute direction sans établir de cibles officielles. Tout particulièrement, la Société a mis en branle des initiatives particulières conçues pour accélérer le développement et le progrès des femmes, notamment en établissant des partenariats stratégiques avec Catalyst Canada et le Centre canadien pour la diversité et l'inclusion, ainsi qu'un partenariat de réseautage avec NEW (Network of Executive Women pour la vente au détail et les biens emballés pour les consommateurs). La Société a établi une feuille de route en matière de diversité et d'inclusion principalement axée sur la parité et mettant l'accent sur le développement de candidats internes, et a instauré une politique souple de modalités de travail qui accorderait plus de souplesse aux femmes (et aux hommes) ayant des responsabilités familiales. De plus, la haute

direction de la Société tient compte de la diversité lorsqu'elle examine la planification de la relève pour le développement des talents et l'engagement externe.

Le comité de direction de la Société est composé à 33 pour cent de femmes, le groupe de la haute direction (premiers vice-présidents et vice-présidents) est composé de 24 pour cent de femmes et les administrateurs sont composés à 32 pour cent de femmes. L'an dernier 23 pour cent des promotions et 50 pour cent des personnes nouvellement engagées au poste de vice-président étaient des femmes, et 40 pour cent des promotions et 67 pour cent des personnes nouvellement engagées au poste d'administrateur étaient des femmes.

Philosophie et procédure en matière de rémunération

La philosophie qui sous-tend le régime de rémunération de la haute direction est de fournir un niveau de rémunération qui attirera, motivera et fidélisera une équipe de direction hors pair, en plus d'harmoniser directement sa rémunération avec l'atteinte tant des objectifs de la Société que des objectifs de rendement personnel. L'approche de la Société est d'encourager la direction à prendre des décisions et des mesures qui entraîneront une croissance durable à long terme, ainsi que la création d'une valeur à long terme pour les actionnaires.

Dans le but d'atteindre une croissance et une expansion continue des activités tout en décourageant la prise de risques excessifs, le régime de rémunération de la haute direction a été élaboré, sous la supervision du comité des RH, en fonction des principes suivants :

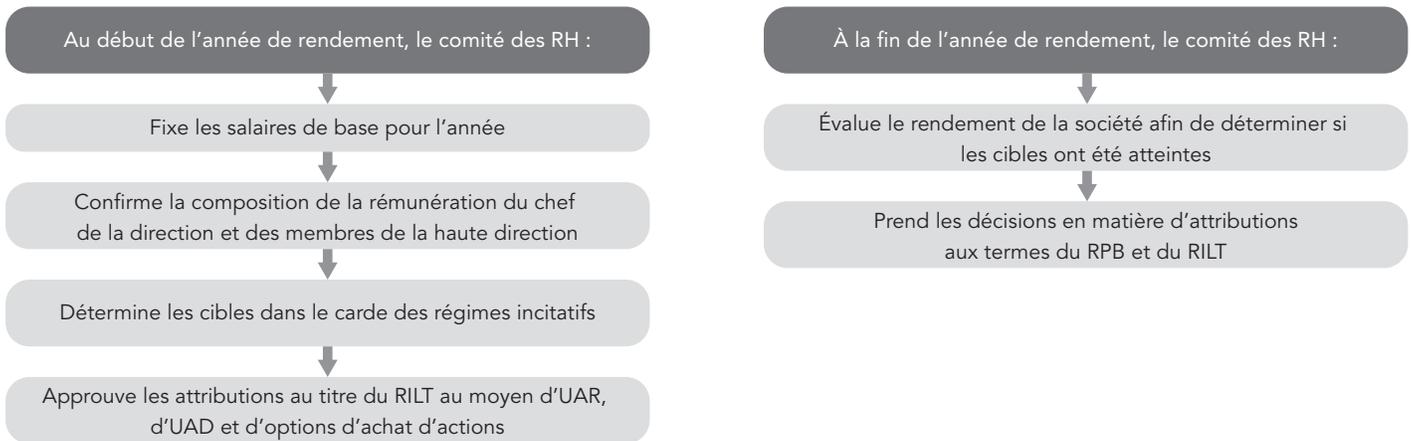
- fournir aux membres de la haute direction une rémunération qui est concurrentielle;
- attirer et fidéliser les gens qui ont un sens du leadership pour générer des résultats;
- fournir une rémunération qui traduit une philosophie de rémunération liée au rendement;
- harmoniser les intérêts de la haute direction avec ceux de nos actionnaires;

- représenter des normes élevées en matière de saine gouvernance; et
- être facile à comprendre pour nos actionnaires.

Le comité des RH a décidé que les principes de rémunération de la haute direction devraient être identiques à ceux applicables à tous les hauts dirigeants, sauf que :

- la partie de la rémunération des membres de la haute direction qui est exposée à des risques devrait être plus importante que celle de tout autre employé;
- la rémunération des membres de la haute direction devrait tenir compte des résultats à long terme de la Société;
- une portion significative de la rémunération des membres de la haute direction devrait être fixée en fonction des résultats de l'entreprise dans son ensemble; et
- une portion considérable de la rémunération de la haute direction devrait reproduire l'expérience des actionnaires de la Société.

La Société a établi le protocole suivant pour permettre au comité des RH de revoir annuellement la rémunération de la haute direction. Tel qu'il est indiqué ci-dessous :



Tous les éléments de la rémunération du chef de la direction et des MDHV sont assujettis à l'approbation du conseil.

Rémunération et risques

Le comité des RH participe activement à la surveillance des risques relativement à la politique et aux pratiques de la Société en matière de rémunération et est convaincu qu'il n'y a pas de risques inhérents susceptibles d'avoir des répercussions défavorables importantes sur la Société.

Conformément aux principes de rémunération susmentionnés, et tel qu'il est décrit plus en détail à la rubrique « Éléments de la rémunération de la haute direction » de la présente circulaire, la rémunération de la haute direction de la Société est pondérée en fonction de la rémunération des résultats à moyen et à long termes, ce qui diminue l'incitation pour les membres de la haute direction à courir des risques indus et contribue davantage à faire concorder la rémunération des membres de la haute direction avec les intérêts des actionnaires. Cette approche prudente a toujours bien servi la Société à long terme.

Le conseil est d'avis que les politiques suivantes contribuent elles aussi à atténuer davantage tout risque lié au programme de rémunération de la haute direction :

Remboursement de la rémunération incitative et de la rémunération à base d'actions (politique de récupération)

Le conseil peut, à son seul gré, dans toute la mesure permise par le droit applicable et dans la mesure qu'il juge dans l'intérêt de la Société, exiger le remboursement, dans certains cas, de la totalité ou d'une partie de la rémunération incitative versée à certains membres de la haute direction visés, dont le chef de la direction et le chef des finances. Plus particulièrement, le conseil d'administration peut exiger le remboursement de la totalité ou d'une partie de la rémunération d'un membre de la haute direction ou d'un ancien membre de la haute direction dans l'éventualité où i) le montant de la rémunération incitative a été calculé en fonction de l'atteinte de certains résultats financiers, ou si elle est conditionnelle à ceux-ci, qui ont par la suite fait l'objet d'un redressement ou ont été touchés par un redressement de la totalité ou d'une partie des états financiers de la Société et où la rémunération incitative versée aurait été inférieure si les résultats financiers avaient été adéquatement divulgués; ii) le membre de la haute direction ou l'ancien membre de la haute direction a commis une

fraude, un vol, un détournement ou une activité similaire touchant les finances de la société; iii) le membre de la haute direction ou l'ancien membre de la haute direction a enfreint le code de déontologie d'une façon importante; ou iv) le membre de la haute direction ou l'ancien membre de la haute direction a fait preuve d'une grave inconduite ayant occasionné des dommages à la situation financière ou à la réputation de la Société.

Politique de couverture

Il est interdit à tous les initiés, les dirigeants et les tiers qui sont systématiquement en possession d'informations importantes non divulguées (la ou les « **personnes soumises à des restrictions** ») d'effectuer des opérations ayant pour effet de couvrir la valeur économique de tout intérêt direct ou indirect de ces personnes soumises à des restrictions dans les actions sans droit de vote de catégorie A de la Société ou dans tout autre titre d'Empire ou de ses filiales. Cette restriction en matière de couverture interdit les opérations suivantes : i) la vente à découvert de tout titre d'Empire ou de ses filiales, ii) la vente d'une option d'achat ou l'achat d'une option de vente sur tout titre d'Empire ou de ses filiales ou iii) la participation à quelque opération de monétisation de titres ou à quelque autre opération de couverture visant à réduire ou à compenser une diminution de la valeur marchande des titres d'Empire ou de ses filiales.

Propriété d'actions

La propriété d'actions par les MHDV fait concorder les intérêts de nos hauts dirigeants avec ceux des actionnaires. Sur la recommandation du comité des RH, le conseil a établi des lignes directrices d'actionariat pour les MHDV qui sont entrées en vigueur durant l'exercice 2015.

Ces lignes directrices sont liées à la participation des MHDV au RILT, qui est conçu pour permettre aux participants d'atteindre leurs exigences respectives en matière de propriété d'actions (une combinaison d'actions sans droit de vote de catégorie A et d'UAD) dans un délai de cinq ans, dans l'hypothèse du rendement cible. On ne s'attend pas à ce que les participants achètent des actions sur le marché libre.

Les lignes directrices sur la propriété d'actions sont fondées sur le poste du participant, tel que l'indique le tableau ci-dessous.

| Poste | Niveau de propriété d'actions |
|--|-------------------------------|
| Chef de la direction | 3 fois le salaire |
| Membres de la haute direction comptant 150 % de la cible du RILT | 2 fois le salaire |
| Tous les autres participants | 0,5 fois le salaire |

Le tableau suivant présente des renseignements sur la propriété d'actions par les MHDV qui étaient employés par la Société en date du 5 mai 2018, ainsi que sur, les UAR, les UAD et les options d'achat d'actions qui leur ont été attribuées.

| Nom | PROPRIÉTÉ D' ACTIONS ¹⁾ | | | | | |
|-----------------|---|--------------|--------------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---|
| | Actions sans droit de vote de catégorie A | | Total de la propriété d'actions (\$) | Total des UAR ²⁾ (#) | Total des UAD ²⁾ (#) | Total des options d'achat d'actions ²⁾ (#) |
| | (#) | (\$) | | | | |
| Michael Medline | 47 800 | 1 195 478 \$ | 1 195 478 \$ | 101 536 | 90 997 | 325 645 |
| Michael Vels | 25 000 | 625 250 | 625 250 | 52 807 | 41 330 | 152 150 |
| Clinton Keay | 10 000 | 250 100 | 250 100 | 7 080 | 36 578 | 154 496 |
| Lyne Castonguay | 48 652 | 1 216 787 | 1 216 787 | 104 749 | 47 502 | 167 929 |
| Simon Gagné | 6 814 | 170 418 | 170 418 | 27 379 | 40 439 | 328 036 |
| Jason Potter | 12 | 300 | 300 | 16 329 | 47 930 | 410 747 |

Notes :

- 1) Le nombre de titres détenus est donné en date du 5 mai 2018. La valeur des actions est calculée à l'aide du cours des actions sans droit de vote de catégorie A en date du 5 mai 2018, soit 25,01 \$.
- 2) Des renseignements sur la valeur des UAR, des UAD et des options d'achat d'actions figurent dans la section de la présente circulaire intitulée « Attributions au titre d'un régime incitatif ». Le nombre total d'UAD indiqué dans cette colonne présente les UAD qui ont été attribuées, mais dont les droits ne sont pas encore acquis.

Empire a pour politique que le chef de la direction doit conserver, jusqu'à une année après sa démission ou son départ à la retraite, la totalité des actions sans droit de vote de catégorie A acquises au moyen des programmes de la Société ou encore avec une aide financière directe accordée par la Société, sauf dans la mesure où, au moment de la démission ou du départ à la retraite, le niveau de propriété d'actions par ce chef de la haute direction est supérieur à trois fois son salaire. Le chef de la direction peut disposer librement de toutes les actions dépassant ce seuil.

Consultant du comité des ressources humaines

Lorsqu'il le juge approprié, le comité des RH peut retenir les services d'un consultant externe en rémunération de la haute direction afin que ce dernier lui fournisse des conseils et des renseignements indépendants sur :

- l'élaboration de pratiques et du programme de rémunération de la Société;
- les niveaux de rémunération totale adéquats en fonction d'une analyse des pratiques de la concurrence et des références;
- les mises à jour des tendances actuelles en matière d'élaboration de la rémunération de la haute direction et de gouvernance; et
- toute autre information dans le cadre de l'évaluation des recommandations sur la rémunération et la prise de décisions efficaces concernant celle-ci.

Au cours de l'exercice 2018, le comité des RH a retenu les services de consultants en rémunération de la haute direction, Hugessen Consulting Inc., pour qu'ils examinent la section de la déclaration de la rémunération de la haute direction de la circulaire.

Durant l'exercice 2017, le comité des RH a retenu les services de Hugessen Consulting Inc. pour qu'ils exécutent des travaux reliés à la rémunération, y compris un examen des régimes de rémunération des nouveaux membres de l'équipe de haute direction, un examen de l'indemnité de départ du chef de la direction sortant et un examen des arrangements pour le chef de la direction intérimaire, de même qu'un examen de la section de la Déclaration de la rémunération de la haute direction de la circulaire.

Bien que le comité des RH reçoive des renseignements et des conseils de Hugessen Consulting Inc. sur les questions reliées à la rémunération de la haute direction, le comité formule ses propres recommandations et prends ses propres décisions, qui peuvent refléter des considérations autres que les renseignements et les conseils de Hugessen. Hugessen Consulting Inc. a été engagée pour la première fois par le comité des ressources humaines durant l'exercice 2014.

HONORAIRES DES CONSULTANTS DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

| | Hugessen Consulting Inc. | |
|--|--------------------------|---------------|
| | Exercice 2018 | Exercice 2017 |
| Rémunération de la haute direction – Honoraires connexes | 10 121 \$ | 331 500 \$ |
| Tous les autres honoraires | – | – |
| Total des honoraires de consultation | 10 121 \$ | 331 500 \$ |

Étalonnage de la rémunération

À l'occasion, dans le cadre des délibérations du comité des RH pour fixer la rémunération totale directe (le salaire de base plus le RPB et le RILT), un certain nombre de références concurrentielles canadiennes médianes sont examinées dans le but de donner un contexte devant servir à établir et à rajuster la rémunération de la haute direction. Ces références concurrentielles ont en général inclus des sociétés de vente au détail, des sociétés autonomes de taille comparable,

des sociétés diversifiées exerçant leurs activités au Canada, ainsi que des sociétés immobilières.

Dans le cadre de son examen de la rémunération de la haute direction, le comité des RH a tenu compte des renseignements publics au sujet de la rémunération des membres de la haute direction du groupe suivant de grandes sociétés ouvertes canadiennes que le comité estime être comparables dans le secteur :

| GROUPE DE COMPARAISON | |
|-------------------------------|-------------------------------|
| Alimentation Couche-Tard Inc. | Compagnie de la Baie d'Hudson |
| Société Canadian Tire Limitée | Les Compagnies Loblaw Limitée |
| Dollarama Inc. | Métro Inc. |
| George Weston Limitée | Saputo Inc. |

Le comité des RH tient aussi compte de manière générale d'un échantillonnage plus vaste de sociétés du secteur pour évaluer les aspects concurrentiels de la rémunération de la haute direction de la Société.

ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION

Éléments de la rémunération de la haute direction

Les éléments clés du régime de rémunération de la haute direction d'Empire, notamment des MHDV, sont le salaire de base, le RPB et le RILT, qui est constitué d'un pourcentage pondéré d'UAR ou d'UAD et d'options d'achat d'actions. Les prestations, les avantages indirects et les autres avantages sociaux ne sont pas, dans leur ensemble, des éléments importants de la rémunération totale.

Ces éléments fournissent ensemble une rémunération globale qui se veut attrayante et qui fidélisera les personnes hautement qualifiées tout en produisant un incitatif significatif pour harmoniser leurs efforts et

motiver les cadres à atteindre un rendement de la Société qui crée une valeur à long terme durable pour les actionnaires.

La portion du salaire de base des membres de la haute direction est fixe, alors que les portions composées par le RPB et le RILT sont variables. Tel que le tableau suivant l'illustre, la valeur totale de la rémunération est pondérée en fonction des composantes incitatives variables, ce qui signifie qu'une portion importante de la rémunération du membre de la haute direction est à risque.

| Nom et poste | POURCENTAGE DE LA RÉMUNÉRATION DIRECTE TOTALE CIBLÉE POUR L'EXERCICE 2018 ¹⁾ | | | | |
|--|---|------|---------|---------------------------|---|
| | Salaire | RPB | RILT | | Portion à risque de la rémunération ²⁾ |
| | | | UAR/UAD | Options d'achat d'actions | |
| Michael Medline, président et chef de la direction | 22 % | 22 % | 34 % | 22 % | 78 % |
| Michael Vels, chef des finances | 31 % | 23 % | 28 % | 18 % | 69 % |
| Clinton Keay, chef des finances intérimaire | 37 % | 19 % | 26 % | 18 % | 63 % |
| Lyne Castonguay, vice-présidente exécutive, mise en marché | 31 % | 23 % | 28 % | 18 % | 69 % |
| Simon Gagné, vice-président exécutif, ressources humaines | 31 % | 23 % | 28 % | 18 % | 69 % |
| Jason Potter, vice-président exécutif, exploitation | 31 % | 23 % | 28 % | 18 % | 69 % |

Notes :

- 1) La rémunération totale directe exclut les avantages sociaux, les rentes de retraite et les avantages indirects.
- 2) La portion à risque de la rémunération représente le total des pourcentages indiqués pour le RPB et le RILT (UAR/UAD et options d'achat d'actions).

De plus amples détails sur chaque élément du régime de rémunération de la haute direction et sur son objectif figurent dans le tableau suivant et ailleurs dans le présent rapport.

| ÉLÉMENTS ACTUELS DE LA RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION | | | | |
|---|---|---|------------------|--|
| Élément | Forme | | Période couverte | Objectifs |
| Salaire de base | Au comptant | | Annuelle | <ul style="list-style-type: none"> Tenir compte de l'étendue de la responsabilité, du rendement et de la contribution de chaque membre de la haute direction |
| Rémunération variable | RPB | Au comptant | Annuelle | <ul style="list-style-type: none"> Récompenser les membres de la haute direction qui atteignent ou dépassent les objectifs de rendement annuels |
| | RILT | Unités d'actions axées sur le rendement (UAR) | Pluriannuelle | <ul style="list-style-type: none"> Récompenser les membres de la haute direction qui atteignent ou dépassent les objectifs de rendement sur trois ans |
| | | unités d'actions différées (UAD) Options d'achat d'actions | Pluriannuelle | <ul style="list-style-type: none"> Motiver l'équipe de la haute direction à créer une valeur à long terme pour les actionnaires Fidéliser les gens de talent en offrant une rémunération concurrentielle |
| Autres éléments de la rémunération | | | | |
| Rente de retraite et avantages sociaux | L'objectif des régimes de retraite de la Société est de fournir des versements périodiques aux membres des régimes durant leur retraite jusqu'à leur décès en fonction de leurs années de service en tant qu'employés. Les MHDV cotisent à un régime à cotisations déterminées et au RRCHD. Les MHDV participent au régime d'avantages sociaux de la Société qui offre une assurance médicale, une assurance-médicaments, une assurance dentaire, une assurance contre les maladies graves, une assurance-vie et une assurance en cas de décès ou de mutilation par accident collectives, une assurance-invalidité de courte durée et une assurance-invalidité de longue durée payée par l'employé. | | | |
| Avantages indirects | Des avantages indirects limités sont fournis et comprennent une voiture louée par la Société, un examen médical annuel, une allocation de planification financière pour les membres de la haute direction et une allocation d'adhésion à un club. | | | |

| | |
|------------------------|---|
| SALAIRE DE BASE | <i>Le salaire de base reflète l'étendue de la responsabilité, du rendement et de la contribution des membres de la haute direction.</i> |
|------------------------|---|

Le comité des RH revoit le salaire de base annuellement afin de s'assurer qu'il continue de refléter le rendement individuel et les conditions du marché pour les cadres d'Empire et de Sobeys.

| | |
|---|--|
| RÉGIME DE PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES ANNUEL | <i>Le régime de participation aux bénéfices annuel est conçu pour récompenser les membres de la haute direction qui atteignent ou dépassent les objectifs de rendement annuel.</i> |
|---|--|

Les attributions incitatives annuelles aux cadres reposent surtout sur des cibles prédéterminées en matière de rendement pour l'exercice. L'atteinte du rendement cible entraîne le versement de paiements incitatifs selon des niveaux cibles. Si le rendement est supérieur aux cibles prédéterminées en matière de rendement, le régime prévoit des versements améliorés jusqu'à des niveaux maximaux prévus.

Tous les MHDV participent au RPB de la Société. Les attributions aux termes du RPB reposent sur des cibles annuelles pour le chiffre d'affaires et la rentabilité approuvées par le conseil (c'est-à-dire le rendement « cible »), avec une pondération de 40 pour cent au titre du chiffre d'affaires et de 60 pour cent au titre de la rentabilité. À l'exception du chef de la direction, les attributions au titre du RPB des MHDV reposent également sur l'atteinte d'objectifs précis liés au succès de la mise en œuvre des initiatives de la Société en matière de réorganisation et de transformation (« IRC »).

L'incitatif cible aux termes du RPB pour les MHDV (à l'exception du chef de la direction) dépend dans une proportion de quatre-vingts pour cent de l'atteinte de cibles en matière de chiffre d'affaires et de rentabilité consolidés pour Empire, et leur cible aux termes du RPB dépend dans une proportion de vingt pour cent de l'atteinte des IRC établis. La rentabilité est définie comme étant le résultat net ajusté. Les cibles ouvrant en droit aux attributions dans le cadre du RPB pour l'exercice 2018 sont écrites à la page 40 de la présente circulaire.

L'attribution maximum dans le cadre du RPB pour les MHDV est fixé au double de l'attribution cible; ce niveau est atteint à 115 pour cent de la cible reliée à la rentabilité et à 103 pour cent du chiffre d'affaires cible et, à l'exception du chef de la direction, de l'atteinte des IRC. L'attribution minimum dans le cadre du RPB pour les MHDV correspond à 40 pour cent de l'attribution cible si 85 pour cent de la cible reliée à la rentabilité et 97 pour cent du chiffre d'affaires cible sont atteints et, à l'exception

du chef de la direction, si les IRC non financiers sont atteints. Si 85 pour cent de la cible reliée à la rentabilité et 97 pour cent du chiffre d'affaires cible ne sont pas atteints et que, à l'exception du chef de la direction, les IRC non financiers ne sont pas atteints, alors aucune attribution au titre du RPB n'est gagnée ni versée. Les résultats du chiffre d'affaires et des profits en regard des cartes d'objectifs respectives sont reportés sur les matrices du RPB, qui énoncent l'attribution correspondante gagnée en pourcentage du salaire du MHDV. Les attributions réelles dans le cadre du RPB pour l'exercice 2018 sont décrites à la page 41 de la présente circulaire.

Dans le but de récompenser les MHDV (à l'exception du chef de la direction) pour le succès de la mise en œuvre des initiatives de réorganisation et de transformation de la Société qui contribueront à créer une croissance et une durabilité à long terme, le conseil a approuvé les changements suivants à la conception du régime RPB pour l'exercice 2018 :

- Vingt pour cent de l'attribution cible sont liés à l'atteinte des IRC non financiers.

- L'atteinte des IRC est réciproquement exclusive de l'atteinte de la composante relative au chiffre d'affaires réel et à la rentabilité de l'attribution au titre du PRB.
- Les IRC seront établis lors de chaque exercice, sur le fondement des initiatives clés de l'exercice établies par le conseil.
- Si les IRC non financiers sont atteints, la composante du IRC augmentera selon le même ratio que le rendement au titre du chiffre d'affaires et de la rentabilité augmente au-dessous de la cible.

Il est important de noter que le comité des RH peut exercer sa discrétion pour augmenter l'attribution au-delà du double du pourcentage cible lorsqu'il est dans l'intérêt d'assurer un lien approprié entre le rendement exceptionnel de l'entreprise et la rémunération. À l'inverse, le comité des RH peut, à son gré, diminuer une attribution gagnée si cela est dans l'intérêt d'assurer un lien approprié entre le rendement de l'entreprise dans un domaine précis et la rémunération.

| | |
|--|---|
| RÉGIME INCITATIF À LONG TERME | <i>Le RILT a pour principal objectif de motiver les membres de la haute direction de la Société à générer de la valeur pour celle-ci en faisant correspondre une importante partie de leur rémunération totale à l'atteinte d'objectifs financiers à long terme.</i> |
|--|---|

Le RILT de la Société a été établi pour contribuer à motiver les cadres de la Société à créer une valeur à long terme en leur offrant des attributions incitatives liées à une forte croissance durable. Le RILT contribue aussi à attirer et à fidéliser des gens de grand talent. La période de rendement au cours de laquelle les attributions sont mesurées va de trois à dix ans. Tous les MHDV participent au RILT et les attributions sont étudiées chaque année par le comité des RH. Durant l'exercice 2018, les participants au RILT ont reçu des UAR, des UAD et des options d'achat d'actions, tel qu'il est indiqué dans le régime relatif aux UAR d'Empire, ainsi que dans le régime incitatif à long terme d'Empire, respectivement.

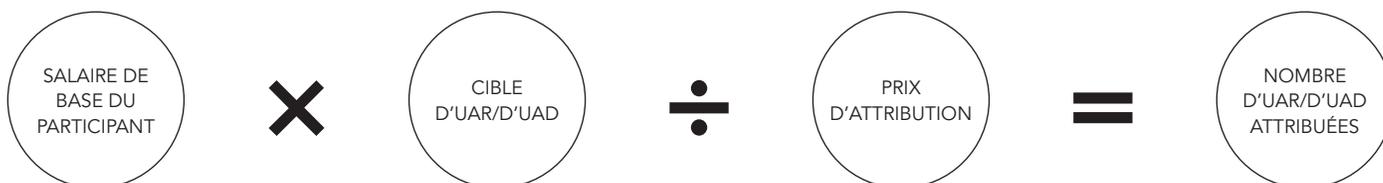
Le régime incitatif à long terme d'Empire prévoit : i) des droits d'achat d'actions conformément à la portion consacrée au régime d'achat d'actions dans le régime incitatif à long terme d'Empire, ii) des attributions d'options d'achat d'actions conformément à la portion consacrée au régime d'options d'achat d'actions (le « régime d'options d'achat d'actions ») dans le régime incitatif à long terme d'Empire, et iii) des attributions incitatives en actions conformément à la portion consacrée au régime de rendement à moyen terme dans le régime. La Société a pour pratique actuelle de ne se servir que du volet régime d'options d'achat d'actions du régime incitatif à long terme d'Empire, en combinaison avec le régime des UAR/UAD.

Durant le premier trimestre de l'exercice 2017, la Société a instauré un nouveau régime d'unités d'actions différées à l'intention des cadres

(le « RUADC »). Les participants au RILT doivent faire à l'avance le choix de recevoir toutes leurs attributions liées au rendement sous forme soit d'UAR soit d'UAD. Les critères en matière de rendement, la période de rendement, ainsi que la période d'acquisition maximum de trois années, seront identiques dans un cas comme dans l'autre. La principale différence résulte du fait que les UAR seront payées peu après la date d'acquisition sous forme d'actions sans droit de vote de catégorie A d'Empire, sauf si la Société cesse d'être une société ouverte, tandis que les UAD deviendront acquises, mais ne seront payables au comptant que lors du départ à la retraite du participant ou si celui-ci démissionne. Le choix doit être fait au plus tard le 15 décembre de l'année civile, avant que l'attribution liée au rendement ne soit effectuée.

Le nombre d'UAR et d'options d'achat d'actions attribuées repose sur le niveau de responsabilité du participant. L'équipe de direction (y compris les MHDV) reçoit 40 pour cent de son attribution aux termes du RILT sous forme d'options d'achat d'actions et 60 pour cent, sous forme d'UAR. Sur les attributions effectuées à raison de 60 pour cent sous forme d'UAR, 35 pour cent sont attribuées en fonction du rendement, tandis que 25 pour cent dépendent de l'écoulement du temps. Le ratio pour tous les autres participants au RILT de la Société est 30 pour cent d'options d'achat d'actions et 70 pour cent d'UAR. Pour ces participants, sur les attributions effectuées à raison de 70 pour cent sous forme d'UAR, 30 pour cent sont attribuées en fonction du rendement, tandis que 40 pour cent dépendent de l'écoulement du temps.

UAR/UAD



Chaque année, les participants reçoivent un nombre cible d'UAR/UAD qui suivent le cours des actions sans droit de vote de catégorie A sous-jacentes d'Empire sur une période de trois ans. Le nombre d'UAR/UAD attribuées est déterminé au moyen de la formule donnée ci-dessus, suivant laquelle le prix d'attribution ne peut être

inférieur au cours moyen pondéré selon le volume (le « CMPV ») des actions sans droit de vote de catégorie A d'Empire à la Bourse TSX pour la période de cinq jours précédant immédiatement le début de la période applicable. L'attribution cible d'UAR/UAD résultant de ce calcul est présentée au comité des RH aux fins d'approbation.

Le nombre d'UAR/UAD acquises aux termes d'une attribution dépend du moment de l'acquisition et de l'atteinte des mesures de rendement, plus précisément du rendement des capitaux propres (« RCP ») calculé selon le résultat net ajusté et le résultat net par action ajusté (le « RPA »). Les exigences au titre du RCP et du RPA ont été établies en fonction d'un taux de croissance annuelle de sept pour cent du résultat net ajusté d'Empire, mais le conseil peut y apporter des modifications en ce qui a trait à certaines attributions spécifiques.

Pour fixer les niveaux de rendement tant à l'égard du RCP que du RPA ajusté, ainsi que les facteurs d'ajustement respectifs, le conseil a l'autorité d'établir un niveau de rendement minimum auquel, ou au-dessous duquel, le facteur d'ajustement sera de zéro et aucune UAR ni UAD ne sera acquise pour la durée visée. Le conseil a aussi l'autorité de modifier ou de rajuster à son gré les mesures de rendement, les niveaux de rendement et les facteurs d'ajustement pendant la durée d'une attribution.

Le RUAR et le RUAD prévoient chacun que le comité des RH peut attribuer des UAR ou des UAD qui, en totalité ou en partie, sont acquises en fonction du temps seulement et peut établir le calendrier d'acquisition des UAR ou des UAD se rapportant à chacune de ces attributions, sous réserve d'une période d'acquisition maximum de trois exercices.

Chaque attribution est assortie d'une durée fixe d'au plus trois années. À la fin d'une période de rendement de trois exercices, le comité des RH examine le rendement réel de la Société au regard des mesures de rendement, puis établit le niveau de rendement qui a été atteint. Le nombre d'UAR ou d'UAD acquises est rajusté à la hausse ou à la baisse en fonction du rendement réel, compte tenu des mesures de rendement établies pour le RCP et le RPA, la fourchette de paiement allant de zéro fois la cible au double de la cible.

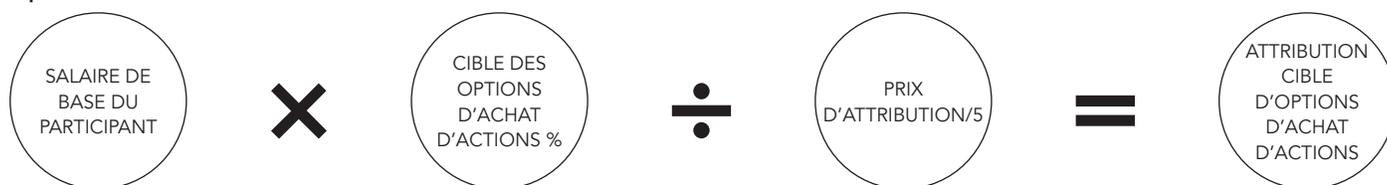
| MESURES DE RENDEMENT, NIVEAUX DE RENDEMENT ET FACTEURS DE RAJUSTEMENT | | | | |
|---|--------------------|--------------------------------------|---|---|
| Rendement moyen sur 3 ans | | Mesures de rendement | | Facteur de rajustement (pourcentage d'acquisition de l'attribution) |
| Niveau de rendement | Inférieur au seuil | RPA net ajusté (pondération de 50 %) | RCP, selon le résultat net ajusté (pondération de 50 %) | 0 % de l'attribution sera acquis |
| | Égal au seuil | | | 30 % de l'attribution seront acquis |
| | Au niveau cible | | | 100 % de l'attribution seront acquis |
| | Au niveau Maximum | | | 200 % de l'attribution seront acquis |

Le résultat net par action et le RCP au-dessus du niveau seuil et en dessous du niveau maximum seront calculés par interpolation, à moins qu'ils ne se situent exactement au niveau seuil ou au niveau cible, auquel cas ils seront réputés correspondre à une acquisition respective de 30 pour cent et de 100 pour cent.

Le 5 mai 2018, 471 693 UAR et 803 777 UAD étaient en circulation.

Le conseil peut mettre fin au RUAR et au RUAD, à condition que cela n'ait aucune incidence sur les droits d'un participant qui détient des UAR ou des UAD au moment de la cessation du régime sans son consentement.

Options d'achat d'actions



Les MHDV et d'autres membres de la direction participent au régime d'options d'achat d'actions, qui est conçu pour récompenser les participants pour leur rendement sur une période prolongée. Le régime d'options d'achat d'actions prévoit l'émission d'options d'achat d'actions dont la durée peut aller jusqu'à dix ans. La pratique actuelle d'Empire est d'attribuer des options d'une durée de huit ans. Des options d'achat d'actions peuvent être attribuées aux dirigeants ou aux membres de la direction de la Société ou de ses filiales, tel que peut approuver le comité des RH ou, dans le cas du chef de la direction, le conseil. Les options d'achat d'actions sont acquises en proportion de 25 pour cent à la date de l'attribution à la fin de chaque exercice pour les quatre premières années de leur durée.

Dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions, l'attribution d'options d'achat d'actions est régie par la formule donnée ci-dessus, suivant laquelle le prix d'attribution correspond au CMPV des actions sans droit de vote de catégorie A d'Empire à la Bourse TSX pour la période de cinq jours précédant immédiatement la date de prise d'effet des options. L'attribution cible d'options d'achat d'actions résultant de ce calcul est ensuite présentée au comité des RH aux fins d'approbation.

Le régime d'options d'achat d'actions prévoit également l'exercice « sans décaissement », selon lequel le participant peut choisir de recevoir la valeur de tout gain réalisé à l'égard de l'option sous forme d'actions sans droit de vote de catégorie A émises, plutôt que d'exercer cette option de la manière habituelle en versant une somme au comptant pour acquérir des actions sans droit de vote de catégorie A. Le nombre d'actions sans droit de vote de catégorie A reçues aux termes de l'exercice sans décaissement correspond au quotient du gain réalisé à l'égard de l'option, divisé par le prix de l'action.

Un maximum de 9 600 000 actions sans droit de vote de catégorie A peuvent être émises aux termes du régime d'options d'achat d'actions, soit environ 3,5 pour cent du total des actions sans droit de vote de catégorie A, ainsi que des actions ordinaires de catégorie B de la Société.

Au total, il y avait 4 686 155 options d'achat d'actions en circulation à la fin de l'exercice terminé le 5 mai 2018. Ces options d'achat d'actions peuvent être exercées pour l'acquisition d'actions sans droit de vote de catégorie A et représentent 1,7 pour cent du total des actions sans droit de vote de catégorie A et des actions ordinaires de catégorie B de la Société. En comparaison, à la fin de l'exercice 2017, 4 949 863 options d'achat d'actions étaient en circulation, représentant 1,8 pour cent du total des actions sans droit de vote de catégorie A et des actions ordinaires de catégorie B en circulation de la Société.

Le tableau suivant présente le nombre d'options d'achat d'actions en circulation, ainsi que le prix d'exercice moyen pondéré en date du 5 mai 2018.

| OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS EN CIRCULATION | | |
|--|------------------|-------------------------------|
| | Nombre d'options | Prix d'exercice moyen pondéré |
| Solde au début de l'exercice | 4 949 863 | 24,27 \$ |
| Options attribuées ¹⁾ | 1 338 980 | 19,43 |
| Options exercées ²⁾ | (122 805) | 22,26 |
| Options expirées | (749 971) | 25,92 |
| Options abandonnées | (729 912) | 23,45 |
| Solde en fin d'exercice | 4 686 155 | 22,81 \$ |
| Options d'achat d'actions pouvant être exercées à la fin de l'exercice | 2 301 032 | |

Notes :

- 1) Le taux d'épuisement annuel de la Société aux termes du régime d'options, calculé tel qu'il est décrit au paragraphe 613p) du Guide à l'intention des sociétés de la TSX, était 0,5 % en 2018, 0,6 % en 2017 et 0,28 % en 2016.
- 2) Aucun des MHDV n'a exercé d'options d'achat d'actions au cours de l'exercice 2018.

Le conseil peut mettre fin au volet du régime d'options d'achat d'actions du régime incitatif à long terme d'Empire, à condition que cette résiliation n'ait pas d'incidence sur les droits d'un participant qui détient des options au moment de cette résiliation sans son consentement. Pour les modalités additionnelles du régime d'options d'achat d'actions, y compris les limites de la participation des initiés, la cession, l'expiration et la modification, voir l'annexe C de la présente circulaire.

Modifications apportées à la rémunération pour l'exercice 2019

Le salaire de base du chef de la direction sera établi à 1 025 000 \$ en date du 24 juin 2018 jusqu'au reste de l'exercice 2019. La cible du chef de la direction au titre du RILT passera de 250 % à 275 % du salaire de base.

Aux fins du RPB durant l'exercice 2019, tous les MHDV auront une tranche de 25 pour cent de leur attribution cible au titre du RPB associée à des objectifs précis liés au succès de la mise en œuvre de l'initiative de restructuration et de transformation de la Société. Une tranche de 75 pour cent de leur attribution au titre du RPB pour l'exercice 2019 sera associée à l'atteinte du chiffre d'affaires et du résultat net ajusté cibles d'Empire.

Dans le RILT, le multiplicateur des options d'achat d'actions sera changé pour passer de cinq à quatre par suite de la récente évaluation d'une option d'achat d'actions.

Retraite et avantages sociaux

Les employés admissibles de la Société participent à un régime de retraite à cotisations déterminées (le « régime des employés ») qui est enregistré en vertu des lois de la Nouvelle-Écosse intitulées *Pension Benefits Act* et *Income Tax Act* (la « Loi de l'impôt »). Aux termes du régime des employés, les participants sont actuellement tenus de cotiser 2,5 pour cent de leurs gains habituels et la Société verse une cotisation équivalente. De plus, les participants peuvent effectuer des cotisations additionnelles volontaires ne donnant pas lieu à des cotisations équivalentes de la Société, jusqu'à concurrence de dix pour cent de leurs gains, sous réserve du plafond des cotisations déterminées annuelles permises en vertu de la *Loi de l'impôt*. Certains membres qui font partie de la direction sont admissibles à recevoir de la Société une cotisation équivalente pour la première tranche de deux pour cent de toute cotisation volontaire. À la retraite, les crédits des employés

aux termes des régimes peuvent être utilisés notamment aux fins de la constitution d'une rente qui procure un revenu de retraite payable du vivant du retraité et qui est versé par la suite à son conjoint survivant. Si le retraité fait ce choix, le revenu de retraite peut comporter certaines périodes de paiement garanti.

Certains hauts dirigeants contribuent à un deuxième régime de pension complémentaire à cotisations déterminées (le « régime des hauts dirigeants »). Chaque participant est tenu de cotiser 2 500 \$ annuellement au régime des hauts dirigeants. La Société cotise un montant égal à six pour cent du salaire du participant. En outre, les participants peuvent effectuer des cotisations volontaires supplémentaires ne donnant pas lieu à une cotisation équivalente par la Société correspondant tout au plus à dix pour cent de leur salaire. Toutes les cotisations sont soumises au maximum annuel qu'autorise la *Loi de l'impôt*.

Un troisième régime à cotisations déterminées existe pour les membres de la haute direction et certains hauts dirigeants de la Société, y compris les MHDV (le « régime des membres de la haute direction »). À l'heure actuelle, chaque participant est tenu de cotiser 3 500 \$ annuellement au régime des membres de la haute direction. La Société cotise un montant égal à 12 pour cent du salaire du participant. En outre, les participants peuvent effectuer des cotisations volontaires supplémentaires ne donnant pas lieu à une cotisation équivalente par la Société; toutefois, toutes les cotisations sont plafonnées par le maximum autorisé par la *Loi de l'impôt*.

Les régimes de retraite à prestations déterminées qu'offrait antérieurement Le Groupe Oshawa Limitée (« Oshawa »), dont Sobey's a fait l'acquisition en 1998, ont été modifiés afin de devenir des régimes contributifs assortis de niveaux de cotisation équivalents à ceux du régime des employés, du régime des hauts dirigeants et du régime des membres de la haute direction, à l'exception de certains arrangements hérités d'Oshawa. Les employés qui participaient aux régimes de retraite d'Oshawa sont devenus assujettis au régime des employés, au régime des hauts dirigeants et au régime des membres de la haute direction (selon le cas), sauf lorsqu'un employé avait plus de 50 ans, qu'il comptait au moins dix années de service et qu'il avait choisi de demeurer un participant aux termes des régimes de retraite d'Oshawa.

Régime de retraite complémentaire des membres de la haute direction

Les MHDV et certains autres cadres participent au RRCHD. Aux termes de ce régime, des versements supplémentaires seront effectués à ces cadres au moment de la retraite si le niveau des paiements combinés qui leur sont versés au titre du régime des membres de la haute direction n'atteint pas certains niveaux cibles.

Ces niveaux cibles correspondent à une somme annuelle de deux pour cent des années de service décomptées, à concurrence de 60 pour cent, de la moyenne des gains ouvrant droit à pension annualisés du membre de la haute direction pendant les 60 mois de service continu avant la date de départ à la retraite du membre de la haute direction.

Décisions en matière de rémunération pour l'exercice 2018

Revue de l'exercice

Nos résultats pour l'exercice 2018, soit le premier exercice complet sous le leadership du chef de la direction et de son équipe de direction, ont reflété une amélioration marquée en comparaison de ceux de l'exercice 2017. Le chiffre d'affaires et leur rentabilité ont chacun dépassé la cible : le chiffre d'affaires s'est établi à 24,2 milliards de dollars, en regard d'une cible de 23,7 milliards de dollars. Le résultat net ajusté déclaré a atteint 344,3 millions de dollars (1,27 \$ par action dilué) contre une cible de 168,3 millions de dollars. Aux fins de la rémunération, les gains réalisés lors de la vente d'immobilisations sont exclus du résultat net ajusté pour l'établissement des attributions incitatives. Les détails du rendement financier de la Société durant d'exercice 2018 peuvent être consultés dans le rapport de gestion de celle-ci pour 2018.

Salaire de base

Les salaires de base des MHDV pour l'exercice 2018 ont été fixés au début de l'exercice en fonction des facteurs mentionnés à la

rubrique « Éléments de la rémunération de la haute direction » de la présente circulaire. Le conseil est convaincu que ces salaires de base étaient appropriés dans toutes les circonstances.

RPB – Attributions au cours du dernier exercice terminé

Pour le chef de la direction, l'attribution au titre du RPB est fondée sur l'atteinte des cibles notées que le conseil a approuvées pour le chiffre d'affaires et la rentabilité. Pour les autres MHDV, les attributions aux termes du RPB sont fondées sur ces résultats financiers, ainsi que sur l'atteinte de certains IRC afin de récompenser ceux-ci pour l'atteinte d'objectifs non financiers axés sur deux importantes initiatives du projet Sunrise. Ces initiatives étaient la mise en œuvre de la nouvelle structure fonctionnelle et organisationnelle et la création de nouveaux modèles d'exploitation nationaux clés pour la mise en marché et le réapprovisionnement. La pondération des attributions aux termes du RPB pour ces MHDV était de 80 pour cent selon les résultats financiers et de 20 pour cent selon l'atteinte du IRC. Ces initiatives dans le cadre du projet Sunrise ont été efficacement instaurées, et les MHDV ont réalisé les IRC y étant liés.

| COMPOSANTE FINANCIÈRE DU RPB | | | | |
|--|-------------|--|-------|---------|
| Critères de rendement | Pondération | Fourchette de rendement (en % de la cible) | | |
| | | Seuil | Cible | Maximum |
| Chiffre d'affaires d'Empire | 40 % | 97 % | 100 % | 103 % |
| Rentabilité d'Empire (résultat net ajusté) | 60 % | 85 % | 100 % | 115 % |
| Niveau de paiement (en % de l'attribution cible) | | 40 % | 100 % | 200 % |

Dans tous les cas, les résultats du chiffre d'affaires et des profits en regard des cartes d'objectifs respectives sont reportés sur les matrices du RPB, qui énoncent l'attribution correspondante en pourcentage du salaire du MHDV. Tous les MHDV ont la possibilité de gagner des attributions dans le cadre du RPB se situant dans une fourchette de 40 pour cent de leur cible d'attributions aux termes du RPB (le « seuil d'attributions aux termes du RPB ») à 200 pour Cent de leur cible d'attributions aux termes du RPB (le « maximum d'attributions aux termes du RPB »).

Le tableau suivant indique les critères en matière de rendement et le rendement réel pour l'exercice 2018 :

| RENDEMENT AU TITRE DU RPB POUR L'EXERCICE 2018 | | | | | |
|--|--|-------|-------|--|---------------------------|
| Critères de rendement | Fourchette de rendement (en % de la cible) | | | Rendement réel pour l'exercice 2018 (en % de la cible) | Paiement en % de la cible |
| | Seuil | Cible | Max. | | |
| Chiffre d'affaires d'Empire | 97 % | 100 % | 103 % | 101,6 % | 180 % |
| Rentabilité d'Empire (résultat net ajusté) | 85 % | 100 % | 115 % | 181,2 % | |

Avec la pondération de la composante au titre du RPB à 40 pour cent pour le chiffre d'affaires et à 60 pour cent pour la rentabilité, et le rendement réel à 101,6 pour cent de la cible pour le chiffre d'affaires et à 181,2 pour cent de la cible pour la rentabilité, le paiement de 180 pour cent de la cible est lié en fonction du tiers à l'atteinte du chiffre d'affaires et de deux tiers à l'atteinte de la rentabilité.

Les résultats individuels au regard du RPB pour chacun des MHDV sont indiqués ci-dessous :

| PAIEMENTS AU TITRE DU RPB POUR L'EXERCICE 2018 | | | | | | | | | |
|--|--|-------------------|---------------------|------|---|--|--------------------------------|--|--|
| Nom ¹⁾ | Cible du RPB (en % du salaire de base) | Cible du RPB (\$) | Pondération | | Paiement en % de la cible | | | Paiement total en pourcentage (% du salaire de base) | Attributions réelles au titre du RPB pour l'exercice 2018 (\$) |
| | | | Rendement financier | IRC | Atteinte du rendement financier cible (%) | Atteinte du rendement de l'IRC cible (%) | Paiement en % du RPB cible (%) | | |
| Michael Medline | 100 % | 900 000 \$ | 100 % | s.o. | 180 % | s.o. | 180 % | 180 % | 1 620 000 \$ |
| Michael Vels | 75 % | 435 000 | 80 % | 20 % | 144 % | 36 % | 180 % | 135 % | 783 000 |
| Clinton Keay | 50 % | 208 080 | 80 % | 20 % | 144 % | 36 % | 180 % | 90 % | 374 544 |
| Lyne Castonguay | 75 % | 420 000 | 80 % | 20 % | 144 % | 36 % | 180 % | 135 % | 756 000 |
| Simon Gagné | 75 % | 371 250 | 80 % | 20 % | 144 % | 36 % | 180 % | 135 % | 668 250 |
| Jason Potter | 75 % | 420 000 | 80 % | 20 % | 144 % | 36 % | 180 % | 135 % | 756 000 |

RILT – Attributions au cours du dernier exercice terminé

Pour l'exercice 2018, les UAR, les UAD et les options d'achat d'actions suivantes ont été attribuées :

| ATTRIBUTIONS AUX TERMES DU RILT POUR L'EXERCICE 2018 | | | | | | | | | | | | | |
|--|---|---|----------------------------------|---|---|---|---|--------------------------------|--|---|------------------------------------|--------------------------------|---|
| Nom | Attributions d'UAR/UAD | | | | | | | | | Attributions d'options d'achat d'actions | | | |
| | Cible du RILT (en % du salaire de base) | Cible des UAR/UAD (en % du salaire de base) | Nombre total d'UAR/UAD attribués | Nombre total d'UAR attribués (selon le temps) ¹⁾ | Nombre d'UAR attribués (selon le rendement) ¹⁾ | Nombre total d'UAD attribués (selon le temps) | Nombre d'UAD attribués (selon le rendement) | Prix des UAR/UAD ²⁾ | Valeur des attributions fondées sur des UAR/UAD durant l'exercice 2018 ³⁾ | Cible des options d'achat d'actions (en % du salaire de base) | Nombre d'achat d'actions attribués | Prix des options ⁴⁾ | Valeur des attributions en options d'achat d'actions pour l'exercice 2018 ³⁾ |
| Michael Medline | 250 % | 150 % | 87 886 | 23 753 | 0 | 26 722 | 37 411 | 21.05 \$ | 1 850 000 \$ | 100 % | 236 096 | 19,06 \$ | 900 000 \$ |
| Michael Vels | 150 % | 90 % | 94 137 | 22 803 | 30 004 | 17 220 | 24 110 | 20.93 | 1 970 000 | 60 % | 152 150 | 19,06 | 580 000 |
| Clinton Keay | 120 % | 72 % | 15 780 | 0 | 0 | 8 717 | 7 063 | 21.59 | 340 702 | 48 % | 39 222 | 20,11 | 157 775 |
| Lyne Castonguay | 150 % | 90 % | 23 942 | 0 | 0 | 9 976 | 13 966 | 21.05 | 504 000 | 60 % | 88 142 | 19,06 | 336 000 |
| Simon Gagné | 150 % | 90 % | 35 414 | 14 251 | 0 | 8 818 | 12 345 | 21.05 | 745 500 | 60 % | 77 911 | 19,06 | 297 000 |
| Jason Potter | 150 % | 90 % | 23 942 | 0 | 0 | 9 976 | 13 966 | 21.05 | 504 000 | 60 % | 88 142 | 19,06 | 336 000 |

Notes :

- 1) M. Medline, M. Vels et M. Gagné ont chacun reçu une attribution spéciale non récurrente d'UAR durant l'exercice 2018. M. Medline a reçu une attribution spéciale non récurrente de 23 753 UAR en reconnaissance de sa contribution envers la Société durant les premiers mois de son emploi. M. Vels a reçu une attribution spéciale non récurrente de 52 807 UAR au moment où il a été engagé pour garantir son emploi et pour la rémunération incitative prévue dans le cadre de son emploi antérieur qui a été perdue. M. Gagné a reçu une attribution spéciale non récurrente de 14 251 UAR en reconnaissance de ses services et de son rendement passés.
- 2) M. Medline, M. Vels et M. Gagné ont reçu des attributions d'UAR et d'UAD durant l'exercice 2018 à des prix d'attribution différents et, par conséquent, le prix d'attribution des UAR/UAD indiqué dans cette colonne reflète le cours moyen pondéré des attributions émises durant l'exercice. M. Keay a reçu deux attributions d'UAD à des prix d'attribution différents durant l'exercice 2018 et, par conséquent, le prix d'attribution des UAR/UAD présenté dans cette colonne reflète le cours moyen pondéré de l'attribution émise durant l'exercice.
- 3) La valeur des attributions d'UAR, d'UAD et d'options d'achat d'actions durant l'exercice 2018 a été établie en date du 28 juin 2017, soit la date d'attribution, à l'exception de M. Vels, dont l'attribution d'UAR a été fixée à la date à laquelle il a été engagé, soit le 12 juin 2017. La deuxième attribution d'UAD et les attributions d'options d'achat d'actions de M. Keay ont été établies en date du 12 décembre 2017.
- 4) M. Keay a reçu deux attributions d'options d'achat d'actions à des prix d'attribution différents durant l'exercice 2018 et, par conséquent, le prix d'attribution des options présenté dans cette colonne reflète le cours moyen pondéré des attributions émises durant l'exercice.

Rémunération des membres de la haute direction visés

Le tableau ci-dessous présente la rémunération gagnée pour les services rendus au cours des trois derniers exercices par les personnes qui étaient des MHDV au cours de l'exercice 2018 :

| Nom et poste principal | Année | Salaire | RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION VISÉS | | | | | Autre rémunération ⁴⁾ | Rémunération totale |
|--|-------|------------|--|--|----------------|--|--|----------------------------------|---------------------|
| | | | Attributions fondées sur des actions ¹⁾ | Attributions fondées sur des options ²⁾ | Annuelle (RPB) | Rémunération aux termes d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres | Valeur du régime de retraite ³⁾ | | |
| Michael Medline Président et chef de la direction | 2018 | 900 003 \$ | 1 850 000 \$ | 900 000 \$ | 1 620 000 \$ | 263 000 \$ | 2 779 \$ | 5 535 782 \$ | |
| | 2017 | 280 386 | 1 707 093 | 279 396 | 0 | 83 000 | 764 | 2 350 639 | |
| | 2016 | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | |
| Michael Vels Chef des finances | 2018 | 524 229 \$ | 1 970 000 \$ | 580 000 \$ | 783 000 \$ | 87 000 \$ | 285 940 \$ | 4 230 169 \$ | |
| | 2017 | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | |
| | 2016 | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | |
| Clinton Keay Chef des finances intérimaire | 2018 | 416 158 \$ | 340 702 \$ | 157 775 \$ | 374 544 \$ | (69 000)\$ | 2 316 \$ | 1 222 496 \$ | |
| | 2017 | 414 903 | 436 968 | 187 272 | 62 424 | 19 000 | 2 314 | 1 122 881 | |
| | 2016 | 414 551 | 214 200 | 91 800 | 61 200 | 14 000 | 2 202 | 797 953 | |
| Lyne Castonguay Vice-présidente exécutive, mise en marché | 2018 | 560 001 \$ | 504 000 \$ | 336 000 \$ | 756 000 \$ | 146 000 \$ | 2 316 \$ | 2 304 317 \$ | |
| | 2017 | 465 383 | 4 995 000 | 330 000 | 412 500 | 113 000 | 1 864 | 6 317 747 | |
| | 2016 | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | |
| Simon Gagné Vice-président exécutif, ressources humaines | 2018 | 488 079 \$ | 745 500 \$ | 297 000 \$ | 668 250 \$ | 303 000 \$ | 95 033 \$ | 2 596 862 \$ | |
| | 2017 | 448 654 | 405 000 | 270 000 | 0 | 76 000 | 95 031 | 1 294 685 | |
| | 2016 | 448 367 | 397 155 | 264 770 | 0 | 69 000 | 96 702 | 1 275 993 | |
| Jason Potter Vice-président exécutif, exploitation | 2018 | 559 998 \$ | 504 000 \$ | 336 000 \$ | 756 000 \$ | (28 000)\$ | 110 190 \$ | 2 238 188 \$ | |
| | 2017 | 558 290 | 504 000 | 336 000 | 0 | 65 000 | 107 874 | 1 571 164 | |
| | 2016 | 557 705 | 493 999 | 329 333 | 0 | 59 000 | 112 150 | 1 552 187 | |

Notes :

- Les nombres indiqués dans cette colonne représentent la valeur de rémunération des UAR/UAD. Durant l'exercice 2018, les attributions d'UAR/UAD, y compris les attributions spéciales non récurrentes accordées à M. Medline, M. Vels et M. Gagné, sont décrites plus en détail dans le tableau intitulé « Attributions aux termes du RILT pour l'exercice 2018 » à la page 41 de la présente circulaire. Pour l'exercice 2017, les nombres indiqués dans cette colonne pour M. Medline et M^{me} Castonguay incluent des attributions spéciales d'UAR. M. Medline a reçu une attribution spéciale non récurrente au moment où il a été engagé pour garantir son emploi, outre une attribution d'UAR accordée pour son atteinte d'objectifs particuliers établis par le conseil durant l'exercice 2017. M^{me} Castonguay a reçu une attribution spéciale non récurrente pour la dédommager de la rémunération incitative qui était prévue dans le cadre de son emploi antérieur qui a été perdue.
- Les nombres indiqués dans cette colonne représentent la valeur de la rémunération des options d'achat d'actions accordées aux termes du RILT, tel qu'il est indiqué ci-après :
 - Au cours de l'exercice 2018, des options d'achat d'actions ont été attribuées à un prix d'attribution de 19,06 \$. Le comité des RH a utilisé 20 pour cent du prix d'attribution pour estimer la valeur en termes de rémunération de chaque option. Les attributions accordées à Michael Medline, à Michael Vels, à Clinton Keay, à Lyne Castonguay, à Simon Gagné et à Jason Potter ont été respectivement évaluées à 781 045 \$, à 503 338 \$ à 143 685 \$, à 291 558 \$, à 257 743 \$ et à 291 588 \$, aux fins de la comptabilité d'après le modèle d'établissement du prix des options de Black et Scholes en date du 5 mai 2018;
 - Au cours de l'exercice 2017, des options d'achat d'actions ont été attribuées à un prix d'attribution de 20,68 \$. Le comité des RH a utilisé 20 pour cent du prix d'attribution pour estimer la valeur en termes de rémunération de chaque option. Les attributions accordées à Michael Medline, à Clinton Keay, à Lyne Castonguay, à Simon Gagné et à Jason Potter ont été respectivement évaluées à 198 638 \$, à 126 904 \$, à 223 625 \$, à 182 965 \$ et à 227 689 \$, aux fins de la comptabilité d'après le modèle d'établissement du prix des options de Black et Scholes en date du 6 mai 2017; et
 - Au cours de l'exercice 2016, des options d'achat d'actions ont été attribuées à un prix d'attribution de 30,25 \$. Le comité des RH a utilisé 20 pour cent du prix d'attribution pour estimer la valeur en termes de rémunération de chaque option. Les attributions accordées à Clinton Keay, à Simon Gagné et à Jason Potter ont été respectivement évaluées à 62 786 \$, à 296 916 \$ et à 225 283 \$, aux fins de la comptabilité d'après le modèle d'établissement du prix des options de Black et Scholes en date du 7 mai 2016.
- La valeur du régime de retraite correspond à la variation attribuable à des éléments rémunérateurs décrite dans la section de la présente circulaire intitulée « Régimes de retraite, prestations et autre rémunération ».
- Pour M. Vels, qui a commencé à travailler pour la Société au milieu de juin 2017, les nombres indiqués dans cette colonne incluent une prime de signature de 275 000 \$, ainsi qu'une allocation d'automobile de 8 942 \$. Pour M. Gagné et M. Potter, les nombres indiqués dans cette colonne incluent une indemnité de déménagement pour chacun des exercices 2018, 2017 et 2016. Toutes les autres rémunérations incluent également des primes versées au chapitre de l'assurance-vie et en cas de décès et de mutilations accidentelles collectives pour les MHDV. La valeur des avantages indirects de chacun des MHDV n'a pas dépassé 50 000 \$ au total, ni 10 pour cent ou plus du salaire des MHDV, et n'est donc pas incluse dans cette colonne.

Attributions au titre d'un régime incitatif

| ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES OPTIONS ET DES ACTIONS EN COURS | | | | | | | | |
|--|--------------------------------------|--|-----------------------------|-------------------------------|---|---|---|--|
| Nom ¹⁾ | Attributions fondées sur des options | | | | Attributions fondées sur des actions | | | |
| | Exercice de l'attribution | Titres sous-jacents aux options non exercées | Prix d'exercice des options | Date d'expiration des options | Valeur des options dans le cours non exercées ¹⁾ | Unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis | Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis ²⁾ | Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été payés ou distribués ³⁾ |
| Michael Medline | 2018 | 236 096 | 19,06 \$ | Juin 2025 | 1 404 771 \$ | 87 886 | 2 198 029 \$ | 0 \$ |
| | 2017 | 89 549 | 15,60 | Juin 2024 | 842 656 | 104 647 | 2 617 221 | 0 |
| Michael Vels | 2018 | 152 150 | 19,06 \$ | Juin 2025 | 905 293 \$ | 94 137 | 2 354 366 \$ | 0 \$ |
| Clinton Keay | 2018 | 6 471 | 25,44 \$ | Juin 2025 | 0 \$ | 1 941 | 48 544 \$ | 0 \$ |
| | 2018 | 32 751 | 19,06 | Juin 2025 | 194 868 | 13 839 | 346 113 | 0 |
| | 2017 | 45 278 | 20,68 | Juin 2024 | 196 054 | 20 798 | 520 158 | 0 |
| | 2016 | 15 171 | 30,25 | Juin 2023 | 0 | 0 | 0 | 106 294 |
| | 2015 | 20 103 | 22,38 | Juin 2022 | 52 804 | 0 | 0 | 0 |
| | 2014 | 17 361 | 25,33 | Juin 2021 | 0 | s.o. | s.o. | s.o. |
| Lyne Castonguay | 2018 | 88 142 | 19,06 \$ | Juin 2025 | 524 445 \$ | 23 942 | 598 789 \$ | 0 \$ |
| | 2017 | 79 787 | 20,68 | Juin 2024 | 345 478 | 128 309 | 3 209 008 | 0 |
| Simon Gagné | 2018 | 77 911 | 19,06 \$ | Juin 2025 | 463 570 \$ | 30 664 | 766 907 \$ | 120 610 \$ |
| | 2017 | 65 280 | 20,68 | Juin 2024 | 282 662 | 19 276 | 482 093 | 0 |
| | 2016 | 43 761 | 30,25 | Juin 2023 | 0 | 0 | 0 | 143 754 |
| | 2015 | 57 984 | 22,38 | Juin 2022 | 152 305 | 0 | 0 | 0 |
| | 2014 | 41 550 | 25,33 | Juin 2021 | 0 | s.o. | s.o. | s.o. |
| | 2014 | 41 550 | 27,44 | Juin 2021 | 0 | s.o. | s.o. | s.o. |
| Jason Potter | 2018 | 88 142 | 19,06 \$ | Juin 2025 | 524 445 \$ | 23 942 | 598 789 \$ | 0 \$ |
| | 2017 | 81 237 | 20,68 | Juin 2024 | 351 756 | 23 988 | 599 940 | 0 |
| | 2016 | 54 435 | 30,25 | Juin 2023 | 0 | 0 | 0 | 178 845 |
| | 2015 | 72 123 | 22,38 | Juin 2022 | 189 443 | 0 | 0 | 0 |
| | 2014 | 57 405 | 25,33 | Juin 2021 | 0 | s.o. | s.o. | s.o. |
| | 2014 | 57 405 | 27,44 | Juin 2021 | 0 | s.o. | s.o. | s.o. |

Notes :

- 1) Les nombres indiqués dans cette colonne sont fondés sur le cours de clôture des actions sans droit de vote de catégorie A de 25,01 \$ le 5 mai 2018.
- 2) Les nombres indiqués dans cette colonne sont fondés sur le cours de clôture des actions sans droit de vote de catégorie A de 25,01 \$ le 5 mai 2018 et supposent que les mesures de rendement cibles seront atteintes à 100 pour cent; le paiement réel se situant entre 0 pour cent et 200 pour cent.
- 3) Les nombres indiqués dans cette colonne représentent la valeur de paiement des UAR attribuées pour l'exercice 2016, dont les droits sont devenus acquis à raison de 41,63 pour cent de l'attribution cible accordée pour M. Keay, M. Gagné et M. Potter. De plus, en ce qui concerne M. Gagné, les nombres indiqués dans cette colonne pour l'exercice 2018 représentent le paiement devant être versé pour les UAR acquises à l'aide de son attribution spéciale non récurrente d'UAR. La valeur de paiement est établie à 24,94 \$, soit le cours moyen pondéré selon le volume immédiatement avec la date d'acquisition.

Aucun MHDV n'a exercé d'option d'achat d'actions au cours de l'exercice 2018, ni en tout temps auparavant.

Selon les modalités du régime d'options d'achat d'actions, à la fin de l'exercice 2018, les droits des options d'achat d'actions pour l'exercice 2014 étaient acquis à 100 pour cent, ceux des options attribuées pour l'exercice 2015 étaient acquis à 75 pour cent, ceux des options attribuées pour l'exercice 2016 étaient acquis à 50 pour cent, ceux des options attribuées pour l'exercice 2017 étaient acquis à 25 pour cent.

ATTRIBUTIONS AUX TERMES D'UN PLAN INCITATIF – VALEUR À L'ACQUISITION DES DROITS OU VALEUR GAGNÉE AU COURS DE L'EXERCICE

| Nom | Attributions fondées sur des options – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice | Attributions fondées sur des actions – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice ¹⁾²⁾ | Rémunération en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres – Valeur gagnée au cours de l'exercice ³⁾ |
|-----------------|---|---|---|
| | | | |
| Michael Medline | 233 944 \$ | 0 \$ | 1 620 000 \$ |
| Michael Vels | 0 | 0 | 783 000 |
| Clinton Keay | 113 649 | 106 294 | 374 544 |
| Lyne Castonguay | 107 110 | 2 567 373 | 756 000 |
| Simon Gagné | 238 038 | 264 364 | 668 250 |
| Jason Potter | 397 620 | 178 845 | 756 000 |

Note:

- 1) Les nombres indiqués dans cette colonne représentent la valeur de paiement des attributions d'UAR pour l'exercice 2016 dont les droits sont devenus acquis à 41,63 pour cent de l'attribution cible accordée à M. Keay, M. Gagné et M. Potter. De plus, en ce qui concerne M. Gagné, les nombres indiqués dans cette colonne correspondent à la valeur de paiement devant être versée pour les UAR acquises à l'aide de son attribution spéciale temporelle non récurrente d'UAR. La valeur de paiement pour toutes les attributions s'établit à 24,94 \$, soit le cours moyen pondéré selon le volume immédiatement avant la date d'acquisition.
- 2) Les nombres indiqués dans cette colonne pour M^{me} Castonguay représentent le paiement qui lui a été versé sur son attribution spéciale non récurrente d'UAR qui lui ont été émises pour la dédommager de la rémunération incitative de son emploi antérieur qui a été perdue. La moitié des droits relatifs aux UAR spéciales qui lui ont été émises sont devenus acquis le 4 janvier 2018. La valeur de paiement des UAR dont les droits sont devenus acquis a été établie en date du 4 janvier 2018.
- 3) Les nombres indiqués dans cette colonne représentent le versement total au titre du RPB.

Le tableau suivant présente l'ensemble des renseignements relatifs à tous les régimes de rémunération de la Société.

NOMBRE TOTAL DES TITRES DISPONIBLES AUX FINS D'ÉMISSION AUX TERMES DE TOUS LES RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ

| Catégorie de régime | Nombre de titres devant être émis lors de l'exercice d'options, de bons de souscription et de droits en circulation | | | Nombre de titres restant à émettre dans le cadre de régimes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres | | Nombre total de titres à émettre dans le cadre de régimes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres | |
|--|---|---------------------------------|-------------------------------|---|---------------------------------|---|---------------------------------|
| | Nombre | Pourcentage d'actions émises et | Prix d'exercice moyen pondéré | Nombre | Pourcentage d'actions émises et | Nombre | Pourcentage d'actions émises et |
| | | en circulation | | | en circulation | | en circulation |
| Régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres approuvés par les actionnaires | 4 686 155 | 1,7 % | 22,81 \$ | 4 731 591 | 1,7 % | 9 417 746 | 3,4 % |
| Régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres non approuvés par les actionnaires | néant | néant | néant | néant | néant | néant | néant |
| Totale | 4 686 155 | 1,7 % | 22,81 \$ | 4 731 591 | 1,7 % | 9 417 746 | 3,4 % |

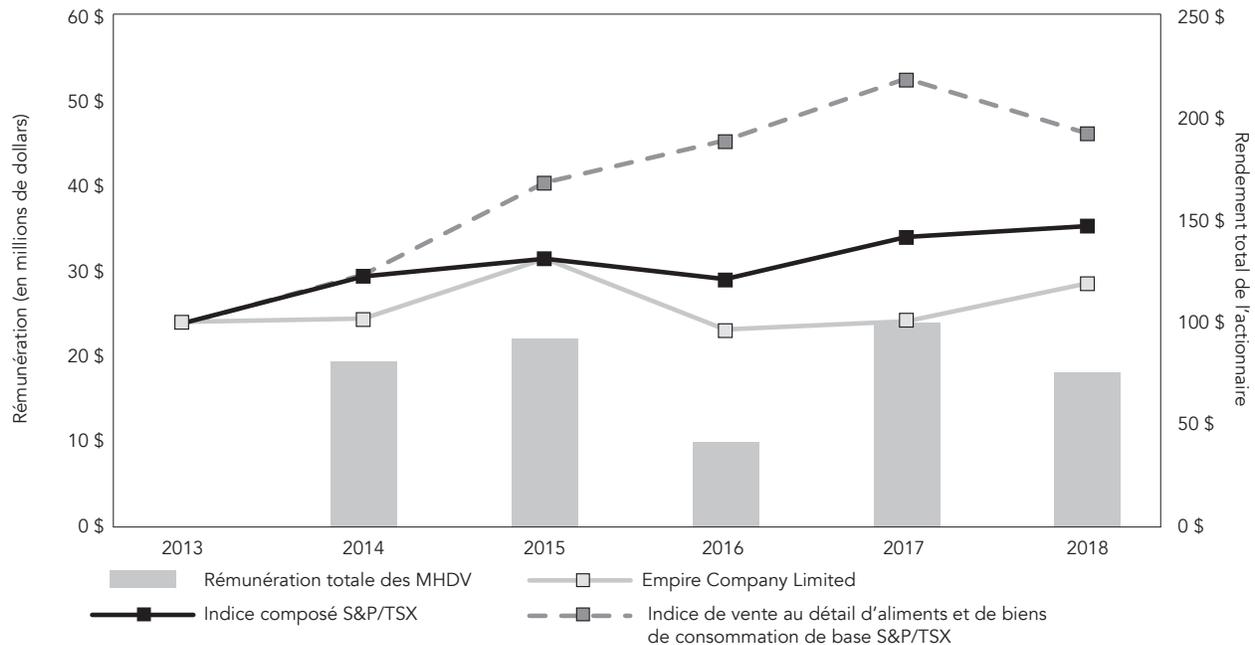
Graphique de rendement

Le graphique suivant illustre le rendement cumulatif total d'une somme de 100 \$ placée en actions sans droit de vote de catégorie A d'Empire depuis le 4 mai 2013, ainsi que le rendement cumulatif total de l'Indice composé S&P/TSX et de l'Indice de vente au détail d'aliments et de biens de consommation de base S&P/TSX pour la même période quinquennale se terminant le 5 mai 2018, ce rendement cumulatif total tient compte du réinvestissement de tous les dividendes. Les actions sans droit de vote de catégorie A d'Empire sont incluses dans chacun de ces indices.

La tendance du rendement total cumulatif pour les actionnaires de la Société, illustrée dans le graphique ci-dessous, est essentiellement la même que la tendance visant le montant total de la rémunération versée aux MHDV pour les cinq exercices terminés le 5 mai 2018, suivant ce qui est indiqué dans la section de la présente circulaire intitulée « Tableau sommaire de la rémunération ». Au cours des cinq dernières années, le rendement total des actions sans droit de vote de catégorie A s'est maintenu en moyenne à 3,5 pour cent comparativement au rendement total de 8,0 pour cent de l'Indice composé S&P/TSX et de 13,9 pour cent de l'Indice de vente au détail d'aliments et de biens de consommation de base S&P/TSX pour la même période. Ce graphique indique également la rémunération totale des MHDV de la Société pendant la même période.

COMPARAISON DU RENDEMENT GLOBAL CUMULATIF SUR 5 ANS

Entre Empire Company Limited, l'indice composé S&P/TSX et l'indice de vente au détail d'aliments et de biens de consommation de base S&P/TSX



Note :

La barre dans le graphique ci-dessus et le nombre dans le tableau ci-dessous pour l'exercice 2018 incluent la rémunération totale des six MHDV. Les barres dans le graphique ci-dessus et les nombres dans le tableau ci-dessous pour les exercices 2014 et 2017 incluent chacun la rémunération totale pour les sept MHDV. Pour l'exercice 2015, la barre et le tableau incluent 5 007 884 \$ relativement aux attributions d'UAR de synergie relatives à Safeway, qui ont été annulées durant l'exercice 2017 et n'ont donc jamais été payées. D'autres détails sur la rémunération des MHDV peuvent être consultés dans la section de la présente circulaire intitulée « Rémunération des membres de la haute direction visés ».

| (en millions de dollars) | 3 mai 2014 | 2 mai 2015 | 7 mai 2016 | 6 mai 2017 | 5 mai 2018 |
|------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Rémunération totale des MHDV | 19,5 \$ | 22,1 \$ | 9,9 \$ | 23,8 \$ | 18,1 \$ |

Rendement global cumulatif sur cinq ans d'un placement de 100 \$ pour les actionnaires

| | 4 mai 2013 | 3 mai 2014 | 2 mai 2015 | 7 mai 2016 | 6 mai 2017 | 5 mai 2018 | Taux de croissance annuelle composé sur cinq ans |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|------------|--|
| Empire Company Limited | 100,00 \$ | 101,50 \$ | 131,08 \$ | 96,35 \$ | 100,39 \$ | 118,89 \$ | 3,5 % |
| Indice composé S&P/TSX | 100,00 \$ | 122,41 \$ | 130,88 \$ | 120,64 \$ | 141,13 \$ | 146,69 \$ | 8,0 % |
| Indice de vente au détail d'aliments et de biens de consommation de base S&P/TSX | 100,00 \$ | 122,96 \$ | 168,08 \$ | 188,73 \$ | 218,67 \$ | 192,02 \$ | 13,9 % |

Régimes de retraite, prestations et autre rémunération

Le tableau suivant fait état des prestations de retraite annuelles estimatives des MHDV en fonction de la rémunération et des années de service. Les années de service suivant les 30 premières années de service ne sont pas décomptées.

| Remuneration ¹⁾ | Années de service | | | |
|----------------------------|-------------------|------------|------------|------------|
| | 15 | 20 | 25 | 30 |
| 125 000 \$ | 37 500 \$ | 50 000 \$ | 62 500 \$ | 75 000 \$ |
| 150 000 \$ | 45 000 \$ | 60 000 \$ | 75 000 \$ | 90 000 \$ |
| 175 000 \$ | 52 500 \$ | 70 000 \$ | 87 500 \$ | 105 000 \$ |
| 200 000 \$ | 60 000 \$ | 80 000 \$ | 100 000 \$ | 120 000 \$ |
| 250 000 \$ | 75 000 \$ | 100 000 \$ | 125 000 \$ | 150 000 \$ |
| 300 000 \$ | 90 000 \$ | 120 000 \$ | 150 000 \$ | 180 000 \$ |
| 400 000 \$ | 120 000 \$ | 160 000 \$ | 200 000 \$ | 240 000 \$ |
| 500 000 \$ | 150 000 \$ | 200 000 \$ | 250 000 \$ | 300 000 \$ |
| 600 000 \$ | 180 000 \$ | 240 000 \$ | 300 000 \$ | 360 000 \$ |
| 700 000 \$ | 210 000 \$ | 280 000 \$ | 350 000 \$ | 420 000 \$ |
| 800 000 \$ | 240 000 \$ | 320 000 \$ | 400 000 \$ | 480 000 \$ |
| 900 000 \$ | 270 000 \$ | 360 000 \$ | 450 000 \$ | 540 000 \$ |
| 1 000 000 \$ | 300 000 \$ | 400 000 \$ | 500 000 \$ | 600 000 \$ |
| 1 100 000 \$ | 330 000 \$ | 440 000 \$ | 550 000 \$ | 660 000 \$ |

Note:

1) Moyenne du salaire de base de l'employé au cours des cinq dernières années.

Dans certains cas, des cibles minimums de prestations de retraite supérieures à celles indiquées dans le tableau ci-dessus ont été fixées.

Les prestations de retraite versées aux MHDV sont établies selon le montant le plus élevé entre l'engagement de la prestation de retraite déterminée et l'engagement de la cotisation déterminée. Ainsi, les prestations annuelles payables, l'obligation au titre des prestations déterminées, la variation attribuable à des éléments rémunératoires et la variation attribuable à des éléments non rémunératoires indiquées dans le tableau ci-dessous sont présentées sur une base cumulée à l'égard de tous les programmes de retraite auxquels ces membres de la haute direction ont accumulé des prestations de retraite, y compris les régimes à cotisations déterminées et le RPDB. La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations

déterminées à la fin de l'exercice représente la valeur actuelle de la prestation de retraite projetée gagnée jusqu'à maintenant pour tous les services, dans le cadre de tous les programmes de retraite de la Société, y compris les régimes à cotisations déterminées. Les prestations annuelles payables constituées au 5 mai 2018 sont calculées en fonction d'une retraite reportée payable à l'âge de 65 ans et sont payables à raison de 60 pour cent à titre de rente réversible.

TABLEAU DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

| Nom | Années de service décomptées | Prestations annuelles payables (\$)¹) | | Valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations déterminées au début de l'exercice, au 7 mai 2017²) | Variation attribuable à des éléments rémunérateurs³) | Variation attribuable à des éléments non rémunérateurs⁴) | Valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations déterminées à la fin de l'exercice, au 5 mai 2018²) |
|-----------------|------------------------------|---------------------------------------|------------|--|--|--|--|
| | | À la fin de l'exercice | À 65 ans | | | | |
| Michael Medline | 1,25 | 23 000 \$ | 207 000 \$ | 71 000 \$ | 263 000 \$ | (56 000) \$ | 278 000 \$ |
| Michael Vels | 0,83 | 10 000 | 103 000 | 0 | 87 000 | 11 000 | 98 000 |
| Clinton Keay | 29,00 | 237 000 | 245 000 | 2 353 000 | (69 000) | 132 000 | 2 416 000 |
| Lyne Castonguay | 1,75 | 20 000 | 201 000 | 134 000 | 146 000 | 10 000 | 290 000 |
| Simon Gagné | 20,83 | 186 000 | 258 000 | 2 560 000 | 303 000 | 69 000 | 2 932 000 |
| Jason Potter | 23,50 | 257 000 | 328 000 | 2 960 000 | (28 000) | 74 000 | 3 006 000 |

Notes :

- 1) Les prestations de retraite annuelles payables à 65 ans sont estimées d'après le total des années de service projetées à 65 ans, le salaire moyen final en date du 5 mai 2018 et les modalités des ententes de retraite en vigueur le 5 mai 2018.
- 2) La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice, au 7 mai 2017, et la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice, au 5 mai 2018, ont été calculées selon les mêmes méthodes et hypothèses utilisées pour établir les obligations au titre du régime de retraite à la fin de l'exercice, telles qu'elles ont été respectivement présentées dans les états financiers consolidés de l'exercice 2017 et de l'exercice 2018.
- 3) La variation attribuable à des éléments rémunérateurs comprend le coût annuel des prestations au titre des services rendus pour l'employeur, ce qui représente la valeur de la prestation de retraite projetée gagnée au cours de l'année, ainsi que l'incidence relative à la différence entre les augmentations salariales réelles et prévues au cours de l'exercice 2018. Elle inclut également l'incidence de la reconnaissance des services passés aux termes du RRCHD pour les nouveaux membres désignés durant l'année.
- 4) La variation attribuable à des éléments non rémunérateurs reflète toutes les autres variations de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations constituées au début et à la fin de l'exercice qui ne sont pas incluses dans la variation attribuable à des éléments rémunérateurs.

Les années de service décomptées prévues pour Michael Medline, Michael Vels, Clinton Keay, Lyne Castonguay, Simon Gagné et Jason Potter, à l'âge normal de la retraite (65 ans), s'établissent respectivement à 11, à 9, à 40, à 18, à 29 et à 43.

Empire et Sobeys comptabilisent un passif relativement aux arrangements aux termes du RRCHD sur une base annuelle, mais il s'agit de prestations non garanties et non capitalisées.

Bien que les prestations de retraite aux termes du RRCHD ne soient pas plafonnées de manière absolue, étant donné qu'aux fins de calcul des prestations aux termes de ce régime, les primes versées ne sont pas prises en considération (c'est-à-dire que ces prestations sont calculées uniquement d'après le salaire), il est permis de penser qu'il y a suffisamment de mesures de contrôle sur la valeur livrée déjà en place.

Contrats de travail et ententes relatives à la retraite

Michael Medline – Le contrat de travail de M. Medline contient une disposition lui permettant de déclencher un congédiement déguisé si un changement de contrôle de la Société entraîne un changement défavorable important dans son rôle ou sa rémunération. Le contrat ne précise pas d'arrangements d'indemnité de départ, mais prévoit un délai d'avis raisonnable.

Jason Potter – M. Potter a cessé d'être vice-président exécutif, exploitation en date du 5 juin 2018. Ses arrangements au titre des indemnités de départ incluent les principaux éléments suivants et sont assujettis à une convention de non-concurrence de six mois :

| ÉLÉMENT AU TITRE DES INDEMNITÉS DE DÉPART | VALEUR MAXIMUM |
|---|----------------|
| Jusqu'à deux ans de salaire | 1 120 000 \$ |
| Attributions d'UAR « à la cible » sur un maximum de deux ans | 840 000 \$ |
| Contributions au régime de retraite pour un maximum de deux ans | 53 000 \$ |
| Contrepartie additionnelle de transition | 500 000 \$ |

Les UAR et les UAD de M. Potter seront payées conformément aux modalités des régimes respectifs. Les UAR sont payées d'après le cours moyen pondéré selon le volume des actions sans droit de vote de catégorie A pour les 5 jours antérieurs au 5 mai 2018. Les UAD sont payées d'après le cours moyen pondéré selon le volume des actions sans droit de vote de catégorie A pour les 5 jours antérieurs au 28 juin 2018. Les options d'achat d'actions dont les droits sont acquis peuvent être exercées dans les 90 jours du 28 juin 2018; toutes les autres options d'achat d'actions seront abandonnées.

Section 9.

Prêts aux administrateurs, aux dirigeants et aux employés

Lyne Castonguay, vice-présidente exécutive, mise en marché, a obtenu un prêt-relais de financement sans intérêt le 6 octobre 2016 pour l'achat d'une maison afin de faciliter son déménagement depuis Atlanta, en Géorgie, à Mississauga, en Ontario. Le prêt doit être remboursé lors du déclenchement du premier des événements suivants : a) La vente de sa maison en Géorgie, b) le 6 octobre

2018 ou c) la fin de son emploi pour quelque raison que ce soit. La Société a atténué tout risque associé à la capacité de M^{me} Castonguay de rembourser le prêt, puisque le prêt était garanti par une hypothèque de premier rang grevant sa maison à Mississauga qui a été achetée à l'aide du produit du prêt.

| PRÊTS AUX ADMINISTRATEURS, AUX CADRES DIRIGEANTS ET AUX MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION | | | | | |
|---|-----------------------------|--|----------------------------|--|---|
| Nom et poste principal | Participation de la Société | En cours le plus élevé au cours de l'exercice 2018 | Encours au 19 juillet 2018 | Nombre de titres achetés grâce à l'aide financière au cours de l'exercice 2018 (nombre d'actions SDV de catégorie A) | Garantie du prêt en date du 19 juillet 2018 (nombre d'actions SDV de catégorie A) |
| Lyne Castonguay, Vice-présidente exécutive, mise en marché | Prêt | 2 000 000 \$ | 2 000 000 \$ | s.o. | s.o. |

Le tableau suivant donne des renseignements sur l'encours total des prêts consentis par la Société et ses filiales à tous les membres de la haute direction, administrateurs, employés et anciens membres de la haute direction, administrateurs et employés de la Société ou de ses filiales, en date du 19 juillet 2018.

| ENCOURS TOTAL DES PRÊTS | | |
|-------------------------|--|---|
| Objet | Encours total des prêts consentis par la Société ou ses filiales | Encours total des prêts consentis par une autre entité et qui sont garantis ou appuyés par la Société ou par ses filiales |
| Achats d'actions | 0 \$ | néant |
| Autres prêts | 2 000 000 | néant |

Section 10.

Information supplémentaire

Assurance des administrateurs et des dirigeants

Une assurance-responsabilité des administrateurs et des dirigeants est fournie à l'avantage des administrateurs et des dirigeants de la Société, aux termes d'une police d'assurance-responsabilité des administrateurs et des dirigeants. La police comporte un montant de garantie global de 50 millions de dollars par année pour la Société et les autres filiales d'Empire, collectivement. Dans le cas où une réclamation non visée par l'indemnisation serait effectuée

contre un administrateur ou un dirigeant, aucune franchise ne s'appliquerait aux termes de la police. Si la Société a versé un dédommagement par suite d'une réclamation présentée à l'endroit d'un administrateur ou d'un dirigeant, elle en assume la première tranche de 100 000 \$, ou de 250 000 \$ dans le cas d'une réclamation ayant trait aux titres de la Société. La Société a versé une prime annuelle de 189 028 \$ pour cette garantie durant l'exercice 2018.

Notice annuelle

Les états financiers consolidés comparatifs ainsi que le rapport de gestion de la Société pour son dernier exercice fournissent des renseignements financiers. La Société a déposé auprès de certaines autorités de réglementation en valeurs mobilières une notice annuelle, lui permettant de bénéficier du régime de prospectus simplifié pour le placement de titres. On peut obtenir, sans frais, un exemplaire du rapport annuel, des états financiers

consolidés annuels audités et du rapport de gestion de la Société, ainsi qu'un exemplaire de la notice annuelle de la Société et des autres documents qui y sont intégrés par renvoi, sur le site Web SEDAR (www.sedar.com) ou en communiquant avec le service des relations avec les investisseurs de la Société au 115 King Street, Stellarton (Nouvelle-Écosse) B0K 1S0 ou encore à investor.relations@empireco.ca.

Communications avec le conseil d'administration

Pour obtenir des renseignements généraux au sujet d'Empire Company Limited, il suffit de cliquer sur le bouton « Nous contacter » de notre site Web, à l'adresse www.empireco.ca. Vous pouvez communiquer avec le conseil par l'entremise du bureau du secrétaire. Comme nous recevons des demandes de renseignement à propos de nombreux sujets, nous avons mis au point un processus de gestion des demandes pour que les personnes appropriées y répondent. Le bureau du secrétaire se charge d'examiner l'ensemble des lettres et des courriels adressés au conseil d'administration ou aux administrateurs particuliers. Les questions concernant la présentation de l'information financière par la Société ou les contrôles comptables internes, ou encore les questions d'audit, seront acheminées au comité d'audit. Les autres questions peuvent être adressées au président du conseil et(ou) aux comités du conseil, selon le cas. Bien que le conseil soit chargé de superviser l'équipe de direction, il ne participe pas à l'exploitation quotidienne et c'est pourquoi le soin de répondre aux questions touchant l'aspect opérationnel sera confié à tout membre de la direction susceptible de pouvoir y donner suite. Le bureau du secrétaire a toute latitude pour s'abstenir de faire

suivre une correspondance qui n'est pas pertinente à Empire ou qu'il n'est pas approprié de soumettre à l'examen du conseil. Le bureau du secrétaire tient un journal de toute la correspondance qui a été reçue et dont il a été disposé. Les administrateurs peuvent examiner ce journal à tout moment et demander des copies de la correspondance reçue.

Communication avec le conseil

Par la poste :

| | |
|---------------------------|------------------------------|
| Doug Nathanson | Empire Company Limited |
| Vice-président principal, | 115 King Street |
| chef du contentieux | Stellarton (Nouvelle-Écosse) |
| et secrétaire | B0K 1S0 |

Par courriel : board@empireco.ca

Section 11.

Approbation des administrateurs

Le conseil d'administration a approuvé le contenu de la présente circulaire et a autorisé l'envoi de celle-ci.

(signé) « Doug Nathanson »

Doug Nathanson, Vice-président principal, chef du contentieux et secrétaire
Stellarton (Nouvelle-Écosse)

Le 19 juillet 2018

Annexe A – Énoncé des pratiques en matière de gouvernance

Le conseil, par l'intermédiaire de son comité de gouvernance, s'assure du respect des normes réglementaires en matière de gouvernance. Il prend aussi en considération les meilleures pratiques exemplaires en matière de gouvernance qui vont au-delà des exigences réglementaires et les adopte lorsqu'il le juge approprié.

La Société a adapté ses pratiques de gouvernance en réponse aux changements apportés à la réglementation et aux pratiques exemplaires et elle continuera de réagir aux nouveautés en matière de gouvernance, le cas échéant. Les pratiques de la Société en matière de gouvernance se conforment en substance à l'Instruction générale 58-201. De plus, la présente annexe présente des renseignements sur les pratiques courantes de la Société en matière de gouvernance, conformément aux exigences du Règlement 58-101.

1. Conseil d'administration

Donner la liste des administrateurs qui sont indépendants.

Le conseil a établi que tous les administrateurs actuels de la Société, exception faite de Michael Medline, sont indépendants.

Donner la liste des administrateurs qui ne sont pas indépendants et indiquer le fondement de cette conclusion.

Voir la rubrique « Indépendance des administrateurs et autres relations » de la présente circulaire.

Indiquer si la majorité des administrateurs sont indépendants ou non.

En date de juillet 2018, 13 des 14 administrateurs sont considérés comme indépendants. Parmi les candidats à l'élection au conseil d'administration à l'assemblée, 13 des 14 candidats sont jugés indépendants.

Dans le cas où un administrateur est administrateur d'un autre émetteur qui est émetteur assujéti ou l'équivalent dans un territoire du Canada ou dans un territoire étranger, indiquer l'administrateur et l'émetteur concerné.

Tous les postes d'administrateur qu'occupent les administrateurs actuels et les candidats auprès d'autres entités ouvertes sont indiqués à la rubrique « Candidats au conseil » de la présente circulaire.

Indiquer si les administrateurs indépendants tiennent ou non des réunions périodiques hors de la présence des administrateurs non indépendants et des membres de la direction. Dans l'affirmative, indiquer le nombre de réunions tenues au cours du dernier exercice de l'émetteur. Dans la négative, décrire ce que fait le conseil d'administration pour favoriser la libre discussion entre les administrateurs indépendants.

Les administrateurs indépendants se réunissent hors de la présence des administrateurs non indépendants et des membres de la direction présents lors de chaque réunion régulière du conseil et des autres réunions, tel que le décide le président du conseil. Tous les comités permanents se réunissent périodiquement en privé lors des réunions qu'ils tiennent. Au cours de l'exercice 2018, le conseil

et les comités ont tenu le nombre de réunions indiqué ci-dessous pour les administrateurs indépendants seulement :

Conseil – 6
Audit – 4
Ressources humaines – 4
Gouvernance – 4
Mises en candidature – 4

Indiquer si le président du conseil est un administrateur indépendant ou non. Si le conseil d'administration a un président ou un administrateur principal qui est un administrateur indépendant, donner le nom du président indépendant ou de l'administrateur principal indépendant et exposer son rôle et ses responsabilités.

M. James M. Dickson, président du conseil, est un administrateur indépendant. Il est conseiller juridique du cabinet d'avocats Stewart McKelvey, fournissant les services au cabinet par l'entremise d'un ordre professionnel. Il est président du conseil depuis octobre 2016.

Le président du conseil doit notamment :

- faire preuve du leadership nécessaire au bon fonctionnement du conseil;
- procéder à l'évaluation du rendement du conseil et des comités;
- aider le comité des ressources humaines à surveiller et à évaluer le rendement du chef de la direction et celui des cadres dirigeants de la Société;
- guider le conseil et les comités de manière à voir à ce que des programmes permettant d'assurer la relève à l'échelon de la haute direction sont en place;
- assurer une liaison efficace entre le conseil et la direction.

Fournir un relevé des présences de chaque administrateur aux réunions du conseil depuis la date d'ouverture du dernier exercice de l'émetteur.

Le relevé des présences de chaque administrateur aux réunions du conseil et des comités au cours de l'exercice 2018 figure au tableau de la rubrique intitulée « Participations aux comités et relevé des présences » de la présente circulaire.

2. Mandat du conseil

Communiquer le texte du mandat écrit du conseil.

Le texte du mandat écrit du conseil, qui établit la responsabilité explicite du conseil ayant trait à la gérance de l'émetteur, est reproduit à l'annexe B de la présente circulaire.

3. Descriptions de poste

Indiquer si le conseil d'administration a établi ou non une description de poste écrite pour les postes de président du conseil et de président de chaque comité du conseil. S'il ne l'a pas fait, indiquer brièvement comment il définit le rôle et les responsabilités correspondant à chacun de ces postes.

Le conseil a établi des descriptions de poste pour le poste de président du conseil et pour le poste de président de chaque comité, qui peuvent être consultées sur le site Web d'Empire, à l'adresse www.empireco.ca.

Indiquer si le conseil d'administration et le chef de la direction ont établi ou non une description de poste écrite pour le poste de chef de la direction. Le conseil devrait également approuver les objectifs de la société que le chef de la direction a la responsabilité d'atteindre. Si le conseil et le chef de la direction ne l'ont pas fait, indiquer brièvement comment le conseil définit le rôle et les responsabilités du chef de la direction.

Le conseil a approuvé une description de poste pour le poste de chef de la direction, qui a été utilisée lors de la recherche d'un chef de la direction en 2016. Le conseil confie notamment les responsabilités suivantes au chef de la direction :

- élaborer et recommander au conseil une stratégie ainsi qu'une vision à long terme pour la Société devant mener à la création de valeur pour les actionnaires;
- élaborer et recommander au conseil des plans et des budgets d'affaires annuels qui appuient la stratégie à long terme de la Société; et
- atteindre les objectifs financiers et d'exploitation de la Société.

4. Orientation et formation continue

Décrire brièvement les mesures que prend le conseil pour orienter les nouveaux administrateurs à l'égard des points suivants :

- i) le rôle du conseil, ses sociétés et ses administrateurs; et*
- ii) la nature et le fonctionnement de l'entreprise de l'émetteur*

Lorsqu'un nouvel administrateur se joint au conseil, un programme d'orientation est élaboré pour lui/elle, lequel tient compte des antécédents et des aptitudes de l'administrateur, ainsi que de la participation dont on s'attend de lui/elle à tout comité. Le programme d'orientation vise à faire connaître au nouvel administrateur l'entreprise, ainsi que les attentes de la Société envers ses administrateurs. L'orientation comprend des réunions avec la haute direction d'Empire et de ses filiales importantes, des réunions avec le président du conseil et les présidents des comités du conseil, des réunions avec les membres plus vieux de la famille Sobey, de même que des visites des immeubles et des magasins. Le nouvel administrateur recevra le guide des administrateurs (qui porte notamment sur les mandats confiés au conseil et aux comités, les descriptions de poste et le code d'éthique, de même que des données historiques choisies au sujet de la Société), le plan d'affaires et le budget approuvés en cours, les récents bulletins du comité de direction, les derniers rapports financiers trimestriels et les documents d'information annuels, ainsi que les documents relatifs aux réunions tenues récemment par le conseil et ses comités, y compris la dernière session de stratégie du conseil. Le nouvel administrateur recevra des membres de la direction des renseignements dans le domaine de la sécurité des

aliments, de la sécurité des technologies de l'information, de la gouvernance d'entreprise et d'autres sujets pertinents pour le nouvel administrateur ou dont il a intérêt à prendre connaissance.

Le conseil devrait fournir à tous les administrateurs l'occasion de suivre des cours de formation permanente.

La Société s'est engagée à fournir aux administrateurs l'occasion de suivre des cours de formation permanente afin de les aider à s'acquitter de la responsabilité qui leur incombe d'être bien renseignés au sujet de l'entreprise de la Société, ainsi qu'au sujet des fonctions qu'ils doivent remplir et des responsabilités dont ils doivent s'acquitter. À cette fin, la Société donne périodiquement des séances d'information (lors de réunions du conseil et des comités, en remettant des documents écrits et en invitant des conférenciers extérieurs aux réunions du conseil et lors de dîners) sur des sujets comme les différents secteurs d'activité, les projets importants proposés et en cours, la concurrence, les tendances économiques à l'étranger et au pays, l'analyse des marchés financiers et les questions d'actualité en matière de finances et de gouvernance. On donne aux administrateurs des occasions de visiter les emplacements de la Société dans diverses parties du pays, ainsi que les emplacements et les entreprises d'épicerie de la concurrence à l'extérieur du Canada. Les administrateurs sont invités à assister aux séances de discussion ouverte des employés. La Société est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés et encourage les administrateurs à tirer avantage des divers services offerts par cet institut. La Société encourage également la participation des administrateurs à d'autres programmes de formation permanente à leur intention, ainsi qu'à des programmes spécialisés dans des domaines pertinents, et elle leur rembourse les droits de scolarité et frais connexes.

5. Éthique commerciale

Indiquer si le conseil d'administration a adopté ou non un code écrit à l'intention des dirigeants et des salariés. Dans l'affirmative :

Le conseil a adopté un code d'éthique écrit (le « **code** ») à l'intention de tous les employés et les administrateurs de la Société, qui reprend tous les éléments recommandés aux termes de l'Instruction générale 58-201.

Indiquer comment une personne peut en obtenir le texte.

Le code est affiché sur le site Web de la Société, à l'adresse www.empireco.ca.

Décrire de quelle façon le conseil veille au respect du code; s'il n'y veille pas, expliquer s'il s'assure du respect du code et de quelle façon;

Le conseil, par l'intermédiaire du comité d'audit, reçoit des rapports sur les cas de conduite contraires à l'éthique signalés au moyen de la ligne téléphonique prévue à cette fin, ainsi que de toute autre manière. Des renseignements détaillés sur le code d'éthique sont exposés à la rubrique « Éthique commerciale » de la présente circulaire.

Faire un renvoi à toutes les déclarations de changement important déposées au cours du dernier exercice et se rapportant à la conduite d'un administrateur ou d'un membre de la haute direction qui constitue un manquement au code.

Le conseil n'a jamais accordé de dispense relative au code à un administrateur ou à un membre de la haute direction. Par conséquent, il n'a pas été nécessaire de déposer de déclaration de changement important.

Indiquer les mesures prises par le conseil d'administration pour garantir l'exercice d'un jugement indépendant par les administrateurs lors de l'examen des opérations et des contrats dans lesquels un administrateur ou un membre de la haute direction a un intérêt important.

Le conseil ne propose pour l'élection au conseil aucun candidat qui possède un intérêt important dans une affaire commerciale à laquelle la Société ou ses filiales participent. Il exige également des administrateurs qu'ils déclarent tout conflit d'intérêts potentiel qui pourrait survenir. Les administrateurs n'exercent aucune activité à titre de consultant pour la Société ni ne reçoivent d'elle une rémunération, sauf à titre d'administrateur. Les administrateurs qui sont également des employés de la Société ou d'une de ses filiales touchent le revenu d'emploi indiqué dans la présente circulaire, mais ils ne reçoivent aucuns honoraires versés aux administrateurs.

Indiquer les autres mesures prises par le conseil d'administration pour encourager et promouvoir une culture d'éthique commerciale.

Le conseil encourage une culture d'éthique commerciale en nommant des dirigeants des plus intègres et en surveillant leur rendement afin qu'ils puissent servir d'exemple à tous les employés.

6. Sélection des candidats au conseil d'administration

Indiquer la procédure suivie pour trouver de nouveaux candidats au conseil d'administration.

Le comité des mises en candidature est chargé de trouver de nouveaux candidats au conseil. Il détermine régulièrement les compétences et l'expérience que doivent posséder les administrateurs, en tenant compte des départs à la retraite prévus et de la politique du conseil sur la diversité, et dirige une campagne de recrutement d'administrateurs, de même qu'un processus de mise en candidature menant à la formulation de recommandations au conseil pour son appréciation, ainsi que ses recommandations quant à l'élection des candidats par les actionnaires.

Indiquer si le conseil d'administration a ou non un comité des mises en candidature composé uniquement d'administrateurs indépendants.

Le comité des mises en candidature est composé uniquement d'administrateurs indépendants.

Le comité des mises en candidature devrait avoir une charte écrite qui établit clairement l'objet du comité, ses responsabilités, la qualification des membres, leur nomination et leur destitution, la structure et le fonctionnement du comité et la manière de rendre compte au conseil. En outre, il faudrait conférer au comité des mises en candidature le pouvoir d'engager et de rémunérer tout conseiller externe dont il estime avoir besoin pour exercer ses fonctions.

Le mandat du comité des mises en candidature englobe ces responsabilités et permet le bon fonctionnement du comité. Le mandat du comité est affiché sur le site Web d'Empire, à l'adresse www.empireco.ca.

Avant de proposer ou de nommer des candidats au poste d'administrateur, le conseil devrait adopter une procédure comportant les étapes suivantes : la prise en compte des compétences et aptitudes que le conseil, dans son ensemble, devrait posséder, l'appréciation des compétences et aptitudes que possède chacun des administrateurs actuels, les lacunes relevées, etc. Le conseil devrait également considérer la taille appropriée du conseil.

Le comité des mises en candidature examine la composition du conseil et détermine quels sont les besoins et les lacunes pouvant exister. Le comité considère également la taille appropriée du conseil. En raison du travail effectué par le comité des mises en candidature, le président de ce comité tient une liste à jour de candidats éventuels.

Le comité des mises en candidature du conseil est responsable de trouver des personnes qualifiées pour devenir de nouveaux membres du conseil et de recommander au conseil les candidats à présenter en vue de leur élection aux postes d'administrateur. Pour ce faire, il établit les compétences, les aptitudes et les qualités personnelles que doivent posséder les nouveaux administrateurs compte tenu des perspectives de la Société et des risques auxquels elle est exposée. Une grille d'aptitudes a été élaborée afin de veiller à ce que la composition du conseil soit appropriée et que les champs clés d'expertise indiqués soient dûment représentés.

Grille des talents des administrateurs

| Aptitudes/Expérience | Description | Nombre de candidats au conseil d'administration |
|---|---|---|
| Chef de la direction/ haut dirigeant | Expérience à titre de chef de la direction ou de cadre dirigeant d'une société ouverte ou d'une grande entreprise. | 14 |
| Gouvernance | Expérience antérieure ou actuelle en tant que membre d'un conseil ou d'un organisme canadien (ouvert, fermé ou à but non lucratif). | 14 |
| Finances/Comptabilité | Expérience à titre de cadre dirigeant dans les domaines de la comptabilité générale et de la communication de l'information financière, du financement d'entreprise, et bonne connaissance des contrôles internes. | 10 |
| RH/engagement des employés | Expérience à titre de cadre dirigeant ou participation à un comité de rémunération du conseil et compréhension des programmes de rémunération, d'avantages et de retraite, de la législation et des contrats, et expertise en matière de régimes de rémunération de la haute direction, y compris le salaire de base, les mesures incitatives, les titres de capitaux propres et les avantages indirects. | 12 |
| Vente au détail de produits alimentaires/chaîne d'approvisionnement | Expérience à titre de cadre dirigeant dans les secteurs des produits alimentaires/de la vente au détail, ainsi qu'une connaissance du secteur, des marchés, des concurrents, des questions d'ordre financier et opérationnel, ainsi que des préoccupations d'ordre réglementaire. | 9 |
| Technologie de l'information | Expérience à titre de cadre dirigeant dans la gestion des infrastructures de la technologie de l'information et de sa sécurité. | 4 |
| Commercialisation/ marquage | Expérience à titre de cadre dirigeant dans un secteur où la commercialisation auprès des consommateurs constitue une composante cruciale. | 6 |
| Commerce électronique/ vente au détail en ligne | Expérience à titre de cadre dirigeant dans la direction du commerce électronique de pointe, la vente au détail numérique, les applications mobiles et les médias sociaux. | 3 |
| Gestion du changement/ transformation | Expérience à titre de cadre dirigeant en contexte de changements d'envergure au sein d'une entreprise. | 7 |
| Immobilier | Expérience à titre de cadre dirigeant dans le secteur immobilier, que cette expérience soit acquise dans le domaine commercial, résidentiel, de l'aménagement ou de la location. | 8 |

| Administrateur | Vente au détail de produits alimentaires/chaîne d'approvisionnement | | | | | | | | | |
|--------------------|---|-------------|-----------------------|----------------------------|------------------------------|----------------------------|--|--------------------------------------|------------|--|
| | Cadre dirigeant | Gouvernance | Finances/Comptabilité | RH/Engagement des employés | Technologie de l'information | Commercialisation/Marquage | Commerce électronique/vente au détail en ligne | Gestion du changement/transformation | Immobilier | |
| Cynthia Devine | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | | ✓ | ✓ | |
| James M. Dickson | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | | | ✓ | |
| Sharon Driscoll | ✓ | ✓ | ✓ | | ✓ | | ✓ | ✓ | ✓ | |
| Gregory Josefowicz | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | | ✓ | |
| Sue Lee | ✓ | ✓ | | ✓ | | | | ✓ | | |
| William Linton | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | | ✓ | | |
| Michael Medline | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | |
| Martine Reardon | ✓ | ✓ | | ✓ | | ✓ | ✓ | ✓ | | |
| Frank C. Sobey | ✓ | ✓ | | ✓ | | | | | ✓ | |
| John R. Sobey | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | | ✓ | |
| Karl R. Sobey | ✓ | ✓ | | | ✓ | ✓ | | | | |
| Paul D. Sobey | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | | | ✓ | |
| Rob G.C. Sobey | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | | | |
| Martine Turcotte | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | | ✓ | | |

Le comité des mises en candidature devrait être responsable de trouver des personnes qualifiées pour devenir de nouveaux membres du conseil et recommander au conseil les candidats à l'assemblée annuelle des actionnaires.

Le comité des mises en candidature entreprend, de façon continue, de trouver d'éventuels membres pour le conseil. Il recommande les nouveaux candidats au conseil.

Dans l'élaboration de ses recommandations, le comité des mises en candidature devrait considérer : les compétences et les aptitudes nécessaires, celles que les administrateurs actuels possèdent et celles que chaque nouveau candidat apportera au conseil.

Comme il est indiqué ci-dessus, le comité des mises en candidature tient compte de ces facteurs dans le cadre de ses délibérations.

7. Rémunération

Indiquer la procédure en vertu de laquelle le conseil d'administration fixe la rémunération des dirigeants.

Le comité de gouvernance examine chaque année la rémunération des administrateurs et recommande des rajustements à la rémunération au conseil qui, par ricochet, recommande la rémunération des administrateurs aux actionnaires aux fins d'approbation lors de l'assemblée générale annuelle. De plus amples renseignements sur l'examen effectué par le comité de gouvernance durant l'exercice 2018 sont présentés à la rubrique « Rémunération du conseil d'administration » de la présente circulaire.

Le comité des RH est chargé de la rémunération des cadres dirigeants. De plus amples renseignements sur la rémunération des membres de la haute direction sont présentés à la rubrique « Rémunération de la haute direction » de la présente circulaire.

Indiquer si le conseil d'administration a ou non un comité de la rémunération composé uniquement d'administrateurs indépendants. Dans la négative, indiquer les mesures prises par le conseil pour assurer une procédure objective de fixation de la rémunération.

Le comité des RH agit en tant que comité de la rémunération en ce qui a trait à la rémunération des dirigeants. Le comité des RH est composé uniquement d'administrateurs indépendants.

Si le conseil d'administration a un comité de la rémunération, exposer ses responsabilités, ses pouvoirs et son fonctionnement.

Le comité des RH est chargé de surveiller les pratiques et politiques de la Société en matière de rémunération des cadres dirigeants, ainsi que de faire des recommandations au conseil à cet égard.

Le comité est chargé :

- d'examiner et d'approuver les objectifs de la Société en ce qui concerne la rémunération du chef de la direction et des autres dirigeants;
- d'évaluer le rendement du chef de la direction;
- de faire des recommandations relatives à la rémunération du chef de la direction et des autres dirigeants;

- de recommander l'élaboration de régimes de rémunération incitative et de régimes d'intéressement fondés sur l'actionariat; et
- de revoir l'information sur la rémunération de la haute direction avant sa publication par l'émetteur.

Le mandat du comité est affiché sur le site Web d'Empire, à l'adresse www.empireco.ca.

Si les services d'un consultant ou conseiller spécialisé en rémunération ont été retenus pour aider à fixer la rémunération d'administrateurs et de dirigeants de l'émetteur, indiquer l'identité du consultant ou conseiller et exposer les grandes lignes de son mandat. Si le consultant ou conseiller a été engagé afin d'effectuer d'autres tâches pour le compte de l'émetteur, l'indiquer et décrire brièvement la nature du travail.

Les services d'aucun consultant ou conseiller en particulier n'ont été retenus pour aider à fixer la rémunération des administrateurs. L'information concernant les consultants dont les services ont été retenus par le comité des ressources humaines relativement à la rémunération des membres de la haute direction figure à la rubrique « Consultant du comité des ressources humaines » de la présente circulaire.

8. Autres comités du conseil

Si le conseil d'administration a d'autres comités permanents, outre le comité d'audit, le comité des mises en candidature et le comité de la rémunération, donner la liste des comités et leur fonction.

Les quatre comités permanents du conseil sont les suivants : le comité d'audit, le comité de gouvernance, le comité des ressources humaines et le comité des mises en candidature.

Le mandat de chaque comité est affiché sur le site Web d'Empire, à l'adresse www.empireco.ca. Les rapports de chacun de ces comités faisant état de leurs démarches pour l'exercice 2018 sont présentés dans la section de la présente circulaire intitulée « Rapports des comités du conseil ».

9. Évaluation

Indiquer si le conseil d'administration, les comités du conseil et chaque administrateur sont soumis ou non à une évaluation régulière de leur efficacité et de leur apport. Dans l'affirmative, exposer la procédure d'évaluation.

Dans la négative, indiquer comment le conseil d'administration s'assure que le conseil lui-même, ses comités et chacun de ses administrateurs s'acquittent efficacement de leurs fonctions.

Le comité de gouvernance est chargé de soumettre le conseil, ses comités et chaque administrateur à une évaluation annuelle de leur efficacité et de leur apport. De plus amples renseignements sur l'évaluation à laquelle est soumis le conseil sont présentés à la rubrique « Évaluation du conseil d'administration » de la présente circulaire.

10. Durée du mandat et autres mécanismes de renouvellement

Indiquer si l'émetteur a fixé ou non la durée du mandat des administrateurs siégeant à son conseil d'administration ou prévu d'autres mécanismes de renouvellement de celui-ci. Dans l'affirmative, décrire cette durée ou ces mécanismes. Dans la négative, en indiquer les motifs.

De l'information sur le renouvellement du conseil est donnée dans la section intitulée « Départ à la retraite et remplacement des membres du conseil d'administration » de la présente circulaire.

11. Politiques sur la représentation féminine au conseil d'administration

- a) Indiquer si l'émetteur a adopté ou non une politique écrite sur la recherche et la sélection de candidates aux postes d'administrateurs. Dans la négative, en indiquer les motifs.
- b) Si l'émetteur a adopté la politique prévue au paragraphe a, fournir les renseignements suivants : i) un sommaire des objectifs et des principales dispositions de la politique, ii) les mesures prises pour en garantir une mise en œuvre efficace, iii) les progrès accomplis vers l'atteinte de ses objectifs au cours de l'année et depuis sa mise en œuvre et iv) si le conseil d'administration ou son comité des candidatures mesure ou non l'efficacité de la politique et comment, le cas échéant.

De l'information sur la représentation féminine au conseil d'administration est donnée dans la section intitulée « Politique relative à la diversité au sein du conseil d'administration » de la présente circulaire.

12. Prise en compte de la représentation féminine dans la procédure de recherche et de sélection des candidats aux postes d'administrateurs

Indiquer si le conseil d'administration ou le comité des candidatures tient compte ou non de la représentation des femmes au sein du conseil dans la recherche et la sélection des candidats aux postes d'administrateurs pour le premier ou un nouveau mandat et, dans l'affirmative, de quelle façon. Si l'émetteur n'en tient pas compte, préciser ses motifs.

De l'information sur la représentation féminine dans la procédure de recherche et de sélection des candidats aux postes d'administrateurs est donnée dans la section intitulée « Politique du conseil sur la diversité des genres » de la présente circulaire.

13. Prise en compte de la représentation féminine dans la nomination des membres de la haute direction

Indiquer si l'émetteur tient compte ou non de la représentation des femmes à la haute direction dans la nomination des candidats aux postes de membres de la haute direction et, le cas échéant, de quelle façon. S'il n'en est pas tenu compte, préciser ses motifs.

De l'information sur la représentation féminine à la haute direction et lors du processus de nomination des candidats aux postes de membres de la haute direction est donnée dans la section intitulée « Représentation des femmes à la haute direction » de la présente circulaire.

14. Cibles de l'émetteur concernant la représentation féminine au conseil d'administration et à la haute direction

- a) Aux fins de la présente rubrique, on entend par « cible » un nombre ou un pourcentage, ou une fourchette de nombres et de pourcentages, adopté par l'émetteur en ce qui a trait au pourcentage de femmes au conseil ou à la haute direction de l'émetteur est censé être atteint à une date fixée.
- b) Indiquer si l'émetteur s'est donné ou non une cible à l'égard de la représentation féminine à son conseil d'administration. Dans la négative, en indiquer les motifs.
- c) Indiquer si l'émetteur s'est donné ou non une cible à l'égard de la représentation féminine à sa haute direction. Dans la négative, en indiquer les motifs.
- d) Si l'émetteur s'est donné une cible conformément aux paragraphes a ou b, indiquer ce qui suit :
 - i) la cible; et
 - ii) les progrès accomplis vers l'atteinte de la cible au cours de l'année et depuis son adoption.

De l'information sur la représentation féminine au sein des conseils d'administration et aux postes de haute direction est donnée dans les sections intitulées « Politique relative à la diversité au sein du conseil d'administration » et « Représentation des femmes à la haute direction » de la présente circulaire.

15. Nombre de femmes au conseil d'administration et à la haute direction

- a) Indiquer le nombre et la proportion (en pourcentage) de femmes siégeant au conseil d'administration de l'émetteur.
- b) Indiquer le nombre et la proportion (en pourcentage) de femmes occupant un poste à la haute direction de l'émetteur, y compris de toute filiale importante de l'émetteur.

De l'information sur le nombre de femmes au conseil d'administration et à la haute direction est donnée dans les sections intitulées « Politique relative à la diversité au sein du conseil d'administration » et « Représentation des femmes à la haute direction » de la présente circulaire.

Annexe B – Mandat du conseil d'administration

Conformément aux statuts constitutifs de la Société, il incombe au conseil d'administration d'assurer la gestion de la Société, sous réserve des dispositions de la législation applicable, ainsi que de l'acte et des statuts constitutifs de la Société.

Le conseil d'administration de la Société (le « conseil ») a la responsabilité de la gérance de la Société. À ce titre, il doit notamment adopter un processus de planification stratégique, approuver le plan stratégique, définir les principaux risques auxquels la Société est exposée et veiller à la mise en œuvre de systèmes de gestion de ces risques (y compris dans le domaine de la salubrité alimentaire et de la santé et sécurité au travail), planifier la relève, s'occuper des communications et s'assurer de l'intégrité du contrôle interne et des systèmes d'information de gestion de la Société. Le conseil s'acquitte de certaines de ses responsabilités en les déléguant à ses comités, tel qu'il est plus amplement énoncé dans les mandats respectifs de ceux-ci.

Les principes clés et les principales lignes directrices qui régissent la façon dont le conseil s'acquitte de sa responsabilité générale de gérance sont exposés ci-après.

Indépendance du président du conseil

Le conseil a adopté une politique voulant que son président soit indépendant et ne soit pas membre de la direction.

Taille du conseil

La taille du conseil favorise la diversité des compétences et des opinions tout en lui permettant de fonctionner et de prendre des décisions efficacement. Le comité de gouvernance examine chaque année la taille du conseil et fait des recommandations s'il estime qu'il serait dans l'intérêt de la Société d'y apporter des modifications.

Composition et évaluation du conseil

Le comité des mises en candidature assume la responsabilité de la mise en candidature en recommandant des candidats appropriés pouvant être élus ou nommés aux postes d'administrateurs de la Société. Pour ce faire, il établit les compétences, les aptitudes et les qualités personnelles que doivent posséder les nouveaux administrateurs, compte tenu des perspectives de la Société et des risques auxquels elle est exposée.

Le conseil est chargé d'évaluer et d'optimiser son efficacité.

Le conseil, par l'intermédiaire du comité de gouvernance, élabore et met en œuvre des programmes d'orientation et de formation à l'intention des nouveaux membres, afin de les informer des attentes en matière de rendement auxquelles doivent répondre les administrateurs.

Le conseil doit fournir des occasions de formation permanente à tous les administrateurs pour que ceux-ci puissent améliorer leurs talents et aptitudes d'administrateur et faire en sorte que leurs connaissances et compréhension de l'entreprise de la Société demeurent à jour.

Le comité de gouvernance établit des méthodes pour évaluer l'efficacité du conseil dans son ensemble et celle des comités, ainsi que l'apport de chaque administrateur. Le conseil évalue continuellement les administrateurs, notamment dans le cadre d'évaluations périodiques formelles et d'évaluations continues par le président du conseil et le président du comité de gouvernance.

Le comité de gouvernance est également chargé de faire des recommandations au conseil en ce qui concerne la rémunération des administrateurs, y compris le caractère adéquat de la rémunération et le mode de rémunération.

Communications entre le conseil et la haute direction

Tous les administrateurs peuvent communiquer librement avec les membres de la haute direction de la Société. Les administrateurs doivent faire preuve de jugement lorsqu'ils communiquent avec les membres de la direction pour s'assurer de ne pas détourner leur attention des activités commerciales de la Société. Le chef de la direction reçoit une copie des communications écrites que les administrateurs transmettent aux membres de la direction.

Réunions du conseil

Le conseil tient des réunions régulières au moins une fois par trimestre d'exercice ou plus souvent au besoin. Le conseil doit, à chaque réunion périodique, de même que lors d'autres réunions, à son gré, se réunir hors de la présence de la direction pour assurer son indépendance de celle-ci. En outre, les administrateurs indépendants doivent se réunir à huis clos à l'occasion de chaque réunion du conseil. Le conseil a pour politique de permettre aux comités du conseil et à chaque administrateur de retenir les services de conseillers externes aux frais de la Société, à condition d'avoir obtenu au préalable l'approbation du comité de gouvernance.

Le conseil apprécie que certains membres de la haute direction assistent à chacune de ses réunions pour aider les administrateurs dans ses délibérations en leur fournissant des renseignements et des avis. Toutefois, les membres de la direction présents aux réunions du conseil ne sont pas autorisés à participer aux délibérations portant sur les points à l'ordre du jour qui sont réservés exclusivement aux administrateurs.

Ordres du jour des réunions du conseil et renseignements

En consultation avec le secrétaire général et des membres de la haute direction, au besoin, le président du conseil et le chef de la direction établissent l'ordre du jour de chaque réunion du conseil. Avant chaque réunion, l'ordre du jour est distribué à tous les administrateurs et ceux-ci sont libres de suggérer avant la réunion les points qu'ils souhaitent y ajouter.

Dans la mesure du possible, les renseignements et les rapports concernant les points à l'ordre du jour d'une réunion du conseil sont distribués aux administrateurs avant la réunion. Des rapports peuvent être présentés pendant la réunion par des membres du conseil, de la direction et/ou du personnel, ou encore par des conseillers externes invités. Il est entendu que dans certaines

circonstances, en raison du caractère confidentiel des questions devant être traitées au cours d'une réunion, il serait imprudent ou inopportun de distribuer des documents écrits à l'avance.

Comités

Le conseil d'administration délègue certaines responsabilités à ses comités permanents, de façon à permettre un examen en profondeur de certaines questions. Les comités permanents du conseil sont les suivants : le comité d'audit, le comité des ressources humaines, le comité de gouvernance et le comité des mises en candidature. D'autres comités peuvent être constitués selon ce que le conseil juge approprié. Tous les membres du comité d'audit et du comité des mises en candidature doivent être des administrateurs indépendants. Les membres du comité des ressources humaines et du comité de gouvernance seront en majorité indépendants. Chaque comité possède un mandat écrit qui fait l'objet d'un examen et d'une approbation annuelle.

Réunions des comités

L'horaire et l'ordre du jour des réunions de chaque comité sont établis par le président du comité en consultation avec la direction, le personnel et les membres du comité. Tous les comités présentent au conseil un compte rendu de chacune de leurs réunions. Le président du conseil est, pour chaque comité, un membre non votant et non décompté pour les besoins du quorum.

Évaluation de l'indépendance des administrateurs externes

Le comité de gouvernance examine chaque année les relations entre les administrateurs et la Société qui pourraient être perçues comme étant susceptibles de compromettre de quelque façon que ce soit leur statut d'administrateur indépendant. Le but de cet examen est de déterminer s'il existe de telles relations afin de s'assurer que le conseil est toujours composé en majorité d'administrateurs indépendants et non reliés et que les administrateurs ayant de telles relations agissent de façon appropriée.

Changements dans les responsabilités professionnelles actuelles des administrateurs

Le conseil doit maintenir une politique suivant laquelle les administrateurs qui changent de fonctions principales doivent présenter leur démission au conseil aux fins d'examen. Le conseil profite alors de l'occasion pour examiner, par l'intermédiaire du comité de gouvernance, le bien-fondé du maintien en fonction de ces administrateurs dans les circonstances.

Âge de la retraite

Dans le cours normal des affaires, un membre du conseil ne se représente pas aux élections à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui suit son 72^e anniversaire, sauf s'il est un descendant direct de M. John William Sobey. De façon exceptionnelle, le comité de gouvernance peut proposer au conseil de permettre à un administrateur ayant atteint l'âge de la retraite de se représenter aux élections pour une autre année.

La Société communique toute l'information relative à son système de gouvernance chaque année dans son rapport annuel ou dans sa circulaire de sollicitation de procurations. Le conseil, par l'intermédiaire du comité de gouvernance, est chargé d'élaborer la démarche que doit suivre la Société en ce qui a trait aux questions de gouvernance.

Planification stratégique

La direction est chargée d'élaborer pour chaque unité commerciale et pour la Société dans son ensemble des plans stratégiques qui tiennent compte, entre autres choses, des perspectives et des risques de l'entreprise, ainsi que de mettre en œuvre les plans stratégiques. Pour sa part, le conseil est chargé d'établir les objectifs à long terme de la Société, d'adopter un processus de planification stratégique et d'approuver annuellement les plans stratégiques élaborés par la direction. Le conseil surveille la façon dont la haute direction met en œuvre les plans et évalue continuellement l'atteinte des objectifs de la Société.

Gestion des risques

Le conseil a la responsabilité générale d'évaluer les principaux risques auxquels la Société est exposée, de veiller à la mise en œuvre des stratégies et des systèmes appropriés pour gérer ces risques et d'examiner toutes les questions de droit importantes concernant la Société dans son ensemble ou ses investissements dans toute grande Société en exploitation.

Le comité d'audit examine périodiquement le cadre de gestion des risques d'entreprise pour la Société et évalue le caractère adéquat et complet du processus de recensement et d'évaluation des principaux risques auxquels la Société fait face. Le comité d'audit fait régulièrement rapport de ses conclusions sur ces questions à tous les membres du conseil.

Planification de la relève

Le conseil est chargé de nommer les membres de la haute direction et d'évaluer leur rendement, y compris d'approuver la nomination des cadres dirigeants de la Société, d'examiner leur rendement en regard de l'objectif de maximisation de la valeur pour les actionnaires, d'évaluer leur contribution à cet objectif et de surveiller les politiques de rémunération.

Le comité des ressources humaines est chargé de faire des recommandations à tous les membres du conseil en ce qui concerne la rémunération des membres de la haute direction, y compris les programmes incitatifs et les attributions effectuées dans le cadre de ces programmes. En outre, ce comité surveille et examine la formation des membres de la haute direction, leur perfectionnement, de même que la planification de leur relève, et il donne des conseils à cet égard.

Politique en matière de communications

Le conseil est chargé d'examiner et d'approuver les politiques et les pratiques de la Société en ce qui a trait à la communication de l'information financière et d'autres renseignements, notamment les déclarations et les opérations d'initiés. Cela comprend l'examen et l'approbation du contenu des communications importantes de la Société destinées aux actionnaires et au public investisseur, notamment le rapport annuel, la circulaire de sollicitation de procurations, la notice annuelle et tout prospectus pouvant être publié. Le comité d'audit examine les états financiers trimestriels et annuels (y compris les rapports de gestion) et les communiqués traitant de questions financières et recommande au conseil de les approuver. Il incombe également au conseil de vérifier toutes les communications externes de la Société. Toutefois, le conseil est d'avis qu'il incombe à la direction de parler au nom de la Société dans ses communications avec les milieux financiers, les médias, les clients, les fournisseurs, les employés, les gouvernements et le grand public.

Le conseil est chargé d'examiner et d'approuver les politiques et les pratiques de la Société en ce qui a trait à la communication de l'information financière et d'autres renseignements, notamment les déclarations et les opérations d'initiés.

Le conseil approuve et surveille les politiques de communication de l'information destinées à aider la Société à atteindre son objectif de diffuser, en temps opportun, de l'information crédible, cohérente et à jour conformément aux obligations d'information prévues par la législation en valeurs mobilières applicable. Le conseil examine chaque année les politiques de la Société en matière de communications et d'information.

En règle générale, les communications provenant des actionnaires et des milieux financiers sont transmises au directeur, relations avec les investisseurs, qui coordonnent une réponse appropriée selon la nature de la communication. Lorsque le président du conseil ou d'autres administrateurs reçoivent des communications provenant de parties intéressées, on s'attend à ce qu'ils en informent la direction et la consultent pour formuler une réponse appropriée.

Contrôle interne et système d'information de gestion

Le conseil est chargé d'assurer l'intégrité du contrôle interne et des systèmes d'information de gestion de la Société. Toutes les questions importantes concernant la Société et ses activités doivent être soumises à l'approbation préalable du conseil. Plus particulièrement, les dépenses en immobilisations ou les engagements de capitaux supérieurs à 15 millions de dollars pour Empire et Sobeys ou à 25 millions de dollars pour Sobeys Development Limited Partnership doivent être approuvés au préalable par le conseil. La direction est autorisée à donner suite à toute question ayant trait aux activités courantes de la Société sans l'approbation du conseil. Les délégations de pouvoirs relatifs à l'exploitation exposent quelles sont les autorisations exigées de la Société et de ses filiales.

Le comité d'audit est chargé de s'assurer que les contrôles internes sont conçus, mis en œuvre et surveillés adéquatement et que l'information financière et l'information de gestion sont communiquées intégralement et avec exactitude, même si l'établissement et la mise en œuvre des procédures nécessaires relèvent de la direction. Le conseil examine et approuve les états financiers annuels, de même que trimestriels.

Gouvernance, intégrité et conduite des affaires de la Société

Le conseil supervise la conduite déontologique, légale et sociale de la Société. Il supervise également l'élaboration des politiques, des principes et des lignes directrices de la Société en matière de gouvernance. Il élabore le code de déontologie des administrateurs, dirigeants et employés de la Société et en assure le respect.

Direction et ressources humaines

Le conseil choisit et nomme le chef de la direction et il en évalue le rendement. De plus, il fixe la rémunération qui s'avère appropriée pour le chef de la direction. En consultation avec le chef de la direction et le comité des ressources humaines, le conseil nomme tous les dirigeants de la Société et établit les modalités d'emploi, de formation, de perfectionnement et de relève des membres de la haute direction, plus précisément en ce qui a trait au pourcentage global d'augmentation salariale pour ces membres de la haute direction (en plus du chef de la direction) dont la rémunération est assujettie aux obligations d'information.

Annexe C – Principales informations sur le régime d'options d'achat d'actions d'Empire

Le texte qui suit énonce les modalités supplémentaires du régime d'options d'achat d'actions d'Empire :

Limites relatives à la participation des initiés

Aucune option ni action sans droit de vote de catégorie A ne sera émise aux termes du régime d'options d'achat d'actions lorsqu'une telle attribution, prise en considération avec tous les autres arrangements de rémunération sous forme d'actions de la Société, aurait à tout moment pour conséquence :

- i) que le nombre d'actions sans droit de vote de catégorie A réservées aux fins d'émission aux termes d'arrangements de rémunération sous forme d'actions attribuées à des initiés excède 10 pour cent du nombre d'actions sans droit de vote de catégorie A en circulation; et
- ii) que le nombre d'actions sans droit de vote de catégorie A émises à des initiés, au cours d'une période de un an, excède 10 pour cent du nombre d'actions sans droit de vote de catégorie A en circulation.

Cession et expiration

Les participants ne peuvent céder leurs options, à l'exception de ce que le comité des RH peut décider autrement à l'occasion :

- si, avant la date d'expiration de l'option, la Société met fin à l'emploi du participant sans motif valable, l'option peut seulement être exercée par le participant au cours de la période de 14 jours qui suit la date à laquelle le participant cesse d'accomplir activement son travail à son lieu de travail auprès de la Société, mais avant la date d'expiration de l'option. Les options non acquises à la date de cessation d'emploi sont caduques.
- si, avant la date d'expiration de l'option, la Société met fin à l'emploi du participant pour un motif valable, l'option expire au moment même où a été commise l'action du participant qui a causé sa cessation d'emploi ou encore au moment même où est survenu l'événement qui a causé la cessation de son emploi.
- si, avant la date d'expiration de l'option, l'emploi d'un participant prend fin pour tout autre motif, y compris en raison de son décès, de son incapacité ou de son départ à la retraite, l'option ne peut être exercée que par le participant ou, dans le cas d'un décès, par la succession du participant, dans les six mois de la date d'effet de la cessation d'emploi, mais avant la date d'expiration de l'option.

Suivant ce qui est prévu par le régime d'options d'achat d'actions, le comité des RH a autrement déterminé les modalités d'expiration et d'acquisition suivantes pour l'attribution d'options, y compris celles des MHDV : lors du départ à la retraite, expiration à la fin d'une période de 36 mois et l'acquisition se poursuit durant cette période; lors de la démission, expiration à la fin d'une période de 30 jours et l'acquisition ne se poursuit pas durant cette période; lors

de la cessation d'emploi sans motif valable, expiration à la fin d'une période de 90 jours et l'acquisition ne se poursuit pas durant cette période; lors de la survenance d'une invalidité, les options peuvent être acquises durant une année après la date de survenance de l'invalidité et les options acquises ne peuvent être exercées que dans les trois années suivant la date de survenance de l'invalidité; et lors du décès, l'option sera réputée avoir été acquise à la prochaine date d'acquisition suivant la date du décès, et expirera six mois après cette date.

Modifications du RILT

De temps à autre, sous réserve de l'approbation réglementaire exigée des organismes administratifs ayant compétence sur le RILT, le conseil d'administration de la Société peut, **sans le consentement des actionnaires**, mettre fin au RILT ou modifier toute disposition du RILT, y compris y apporter les modifications suivantes :

- réduire le nombre d'actions sans droit de vote de catégorie A pouvant être émises aux termes du RILT;
- augmenter ou réduire le nombre maximum d'actions sans droit de vote de catégorie A qu'un participant a droit de recevoir aux termes du RILT;
- modifier les dispositions d'acquisition de chaque option;
- modifier les modalités du RILT ayant trait au droit d'un participant d'exercer des options à la suite d'un congédiement, de la cessation d'emploi ou du décès;
- modifier la cessibilité des attributions aux fins de planification successorale;
- augmenter le prix d'exercice ou d'achat;
- modifier le processus par lequel un participant peut exercer ses options;
- ajouter et/ou modifier des dispositions en matière d'aide financière pouvant être accordée aux termes du RILT;
- modifier les exigences d'admissibilité des participants au RILT;
- attribuer ou attribuer de nouveau le nombre d'actions sans droit de vote de catégorie A pouvant être émises aux participants aux termes du RILT;
- modifier le RILT afin de le rendre conforme aux lois sur les valeurs mobilières, aux lois régissant les Sociétés ou aux lois fiscales, de même qu'aux règles et politiques de la Bourse TSX;
- ajouter des engagements de la part de la Société visant à protéger les participants; et
- apporter des modifications qui sont nécessaires afin de corriger ou d'éliminer toute ambiguïté ou lacune ou disposition non compatible, erreur d'écriture ou erreur manifeste.

Aucune modification ne peut :

- départir un participant des options qui lui ont été attribuées;
- départir un participant de ses droits aux actions mises en gage et aux dividendes en actions, tel qu'il est prévu aux présentes, ou de tous les droits qu'il pourrait avoir à l'égard des actions mises en gage et des dividendes en actions; ou
- avoir pour conséquence de modifier les modalités de remboursement de tout prêt accordé à un participant, sans le consentement préalable écrit du participant.

Malgré toute autre disposition du RILT, aucune des modifications suivantes ne peut être apportés au présent RILT sans l'approbation des actionnaires :

- une modification ayant pour effet de réduire le cours des options ou le prix des attributions ou d'annuler ou d'émettre de nouveau des options;
- une modification qui prolonge la durée d'une attribution au-delà de sa date d'expiration initiale, sauf dans la mesure permise par le RILT dans l'éventualité d'une période d'interdiction des opérations;
- une modification visant à accroître le nombre maximum d'actions sans droit de vote de catégorie A pouvant être :
 - émises à des initiés au cours d'une période d'un an; ou
 - émises à des initiés à tout moment, aux termes du RILT, ou, lorsque combiné avec tout mécanisme de rémunération sous forme d'actions, pourrait excéder 10 pour cent du nombre d'actions sans droit de vote de catégorie A et d'actions ordinaires de catégorie B émises et en circulation de la Société;
- une modification qui aurait pour effet d'augmenter le nombre d'actions sans droit de vote de catégorie A pouvant être émises aux termes du RILT;
- une modification en vue d'accroître le nombre de participants au RILT de manière à permettre, sur une base discrétionnaire, que soient admis ou admis de nouveau des administrateurs qui ne sont pas des employés; et
- une modification visant à modifier les dispositions relatives à la modification du RILT.

Renseignements à l'intention des actionnaires et des investisseurs

EMPIRE COMPANY LIMITED

115 King Street
Stellarton (Nouvelle-Écosse)
B0K 1S0
Téléphone : 902 752-8371
Télécopieur : 902 755-6477
www.empireco.ca

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS ET RENSEIGNEMENTS

Les actionnaires, les analystes et les investisseurs sont priés de faire part de toute demande de renseignements financiers à :

Courriel : investor.relations@empireco.ca

Les communications relatives aux relevés des investisseurs, y compris les changements d'adresse ou de propriété, les certificats perdus ou les formulaires aux fins de l'impôt, doivent être adressées directement à l'agent des transferts et à l'agent comptable des registres de la Société, Société de fidurie AST (Canada).

AGENT DES TRANSFERTS

Société de fidurie AST (Canada)
Services aux investisseurs
C. P. 700, succursale B
Montréal (Québec)
H3B 3K3
Téléphone : 1 800 387-0825
Courriel : inquiries@astfinancier.com

ENVOIS MULTIPLES

Il se peut que les actionnaires ayant plus d'un compte reçoivent du courrier pour chaque compte. Dans ce cas, ils doivent communiquer avec Société de fidurie AST (Canada), au 1 800 387-0825 pour mettre fin aux envois multiples.

DATES DE CLÔTURE DES REGISTRES ET DATES DE VERSEMENT DES DIVIDENDES POUR L'EXERCICE 2019

| Date de clôture des registres | Date de versement |
|-------------------------------|-------------------|
| 13 juillet 2018 | 31 juillet 2018 |
| 15 octobre 2018* | 31 octobre 2018* |
| 15 janvier 2019* | 31 janvier 2019* |
| 15 avril 2019* | 30 avril 2019* |

*Sous réserve de l'approbation du conseil d'administration

ACTIONS EN CIRCULATION

| Au 28 juin 2018 | |
|--|-------------|
| Actions de catégorie A sans droit de vote | 173 548 969 |
| Actions ordinaires de catégorie B avec droit de vote | 98 138 079 |

INSCRIPTION DES ACTIONS

Bourse de Toronto

SYMBOLE BOURSIER

Actions de catégorie A sans droit de vote – EMP.A

BANQUES

Banque Scotia
Banque de Montréal
MUFG Bank, Ltd.
Banque Canadienne Impériale de Commerce
Banque Nationale du Canada
Rabobank Nederland
Banque Royale du Canada
Banque Toronto-Dominion
Caisse centrale Desjardins

AVOCATS

Stewart McKelvey
Halifax (Nouvelle-Écosse)

AUDITEUR

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Halifax (Nouvelle-Écosse)

